

REPUBLIQUE DU CONGO
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

SECRETARIAT GENERAL

*_*_*_*_*



RAPPORT ANNUEL 2021

Table des matières

Mot du Président du CNEF	4
Résumé	6
Faits marquants de l'année 2021	8
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	10
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES FIGURES	11
I. PRESENTATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER	14
1.1. Organisation et composition du CNEF	15
1.2. Missions du CNEF	15
1.3. Activités du CNEF	16
1.3.1. Introduction de l'affacturage et du crédit-bail	16
1.3.2. Extension du calcul des TEG aux établissements de microfinance	17
1.3.3. Elaboration des textes sur la médiation financière au Congo	18
1.3.4. Immatriculation des établissements assujettis	18
1.3.5. Sessions du Comité	19
1.3.6. Contrôles réglementaires du CNEF	19
1.3.7. Relations avec les institutions internationales	20
II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL	22
2.1. Secteur réel	23
2.2. Secteur extérieur	23
2.3. Secteur public	24
2.4. Politique monétaire	24
2.5. Secteur monétaire	25
III. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	26
3.1. Etablissements assujettis à la COBAC	27
3.2. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA)	28
3.3. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES)	28
IV. ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU CONGO	29
4.1. Situation du secteur financier congolais	30
4.1.1. Evolution des capitaux propres	30
4.1.2. Evolution du total Bilan	30
4.1.3. Evolution des dépôts	30
4.1.4. Evolution des crédits	31

4.2.	Secteur bancaire congolais.....	31
4.2.1.	Situation des banques.....	31
4.2.2.	Evolution de l'activité des banques congolaises.....	37
4.3.	Marché des titres publics.....	53
4.3.1.	Activité des banques congolaises sur le marché primaire des valeurs du Trésor.....	53
4.4.	Secteur de la microfinance.....	55
4.4.1.	Situation des Etablissement de Microfinance (EMF).....	55
4.4.2.	Evolution de l'activité des EMF congolaises.....	59
4.5.	Secteur des assurances.....	64
4.5.1.	Vue d'ensemble du secteur des assurances au Congo.....	64
4.5.2.	Principaux indicateurs des compagnies d'assurance.....	66
4.5.3.	Situation de la branche non-vie.....	67
4.5.4.	Situation de la branche vie.....	73
V.	CAISSES DE RETRAITE.....	82
5.1.	Effectifs.....	83
5.2.	Evolution du total bilan.....	83
5.3.	Situation de la trésorerie.....	83
5.4.	Résultat et réserves.....	83
VI.	ACTIVITE DE MONNAIE MOBILE.....	84
6.1.	La réglementation.....	85
6.2.	Situation des établissements émetteurs de monnaie électronique.....	85
6.3.	Evolution du nombre de comptes de mobile money.....	85
6.4.	Nombre de points de vente.....	86
6.5.	Nombre de commerçants/accepteurs.....	87
6.6.	Evolution des soldes des comptes de monnaie mobile.....	87
6.7.	Evolution des transactions de mobile money.....	88
6.8.	Tarifification des services du mobile money.....	89
VII.	INDICATEURS D'INCLUSION FINANCIERE.....	91
7.1.	Evolution des indicateurs d'accès aux services financiers.....	92
7.1.1.	Pénétration géographique des services financiers.....	93
7.1.2.	Taux de pénétration démographique des services financiers.....	95
7.2.	Evolution des indicateurs d'utilisation des services financiers.....	96
7.2.1.	Taux de Bancarisation Strict (TBS).....	96
7.2.2.	Taux de Bancarisation Elargi (TBE).....	96
7.2.3.	Taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF).....	97
ANNEXES	99

Mot du Président du CNEF

L'activité économique au Congo est demeurée en récession au terme de l'année 2021, à un rythme toutefois moins important qu'en 2020, avec un PIB réel à -0,6%, contre -6,1% en 2020. Au-delà des effets de la crise sanitaire, cette situation s'explique également par : *i)* la baisse continue de la production des hydrocarbures, en lien avec le vieillissement des champs majeurs, en dépit de la bonne tenue des cours sur le marché international, *ii)* la chute des dépenses publiques en capital et *iii)* des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles. ***La mobilisation de tous les acteurs dans la mise en œuvre du programme signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) en décembre 2021 doit constituer le principal pilier de notre politique économique. Celle-ci doit permettre de réduire la vulnérabilité de l'économie nationale aux fluctuations tant de la production des hydrocarbures que de ces cours mondiaux et d'accroître les dépenses publiques en capital tout en veillant à leur efficacité.***

Si au début de la pandémie, l'on a observé une détérioration notable des principaux indicateurs de l'activité des établissements de crédits, de microfinance et des compagnies d'assurance, force est de constater une amélioration généralisée en 2021. En effet, les mesures de soutien à l'économie prises par l'Etat, la BEAC et la COBAC ont contribué à enrayer : *i)* la détérioration de la qualité du portefeuille grâce à l'amélioration des capacités de remboursement des débiteurs, *ii)* l'accroissement des créances en souffrance et des pertes dues à leur provisionnement, et *iii)* l'érosion des fonds propres. Ces mesures ont notamment permis d'améliorer les normes de liquidité ou de solvabilité des banques congolaises ; cette tendance démontre encore une fois la résilience de notre système financier face à différents chocs.

Le CNEF du Congo, malgré sa jeunesse, a poursuivi son dynamisme avec des actions qui se sont principalement orientées vers le renforcement du cadre réglementaire, la promotion de la transparence et la protection des consommateurs des services financiers.

Dans le cadre de ses missions de renforcement de la réglementation, les lois relatives à l'affacturage et au crédit-bail ont été promulguées par le Président de la République le 31 décembre 2021. Ces dites lois introduisent au Congo deux instruments de financement innovants adaptés à la situation des PME en leur permettant de surmonter les obstacles liés aux exigences des fonds propres et des garanties. Les projets de textes régissant le futur dispositif de médiation financière au Congo ainsi que l'immatriculation des établissements de crédit devraient être approuvés et publiés par le Gouvernement au cours de l'année 2022. Il est notamment attendu du dispositif de médiation financière, une amélioration nette du climat des affaires grâce au traitement diligent et à moindre coût des litiges entre les établissements financiers et leurs clients. De même, l'immatriculation et la publication de la liste des établissements autorisés à exercer par le CNEF constituent un instrument efficace de lutte contre l'exercice illégal des activités de banque. Ce dernier texte participe à la

volonté du CNEF de garantir une meilleure protection des consommateurs des services financiers. Dans le même souci, le Comité National Economique et Financier a élaboré un rapport sur les Taux Effectifs Globaux pratiqués par les EMF. Ce rapport donne une vue d'ensemble de la tarification des crédits octroyés par les EMF du Congo.

Par ailleurs, le CNEF a obtenu deux accords d'accompagnement technique et financier, dont le premier du PNUD pour soutenir le développement du secteur de la microfinance au Congo, et le second de la Banque Mondiale pour la digitalisation du registre des sûretés mobilières national.

Pour l'année 2022, le CNEF entend focaliser ses actions sur la vulgarisation et la sensibilisation des acteurs sur les textes réglementaires et les modes opératoires des différents applicatifs, notamment en matière de calcul des TEG.

**Le Ministre des Finances,
du Budget et du Portefeuille Public,
Président du Comité National Economique et Financier**

Rigobert Roger ANDELY

Résumé

En 2021, les activités du CNEF du Congo se sont déroulées dans un contexte marqué par un redressement modéré de l'activité économique mondiale, après la contraction enregistrée en 2020 sous l'effet principalement : *i*) de la forte hausse du cours des matières premières et des produits alimentaires, *ii*) du rétablissement des chaînes d'approvisionnement favorisé par les efforts de vaccination contre la Covid-19 ainsi que *iii*) de l'apparition d'un nouveau variant de la Covid-19 ayant entraîné le renforcement des mesures de restriction dans plusieurs pays.

Ainsi, les perspectives de l'économie mondiale publiées en avril 2022 par le FMI, ont estimé à 6,1% le taux de croissance du PIB mondial en 2021, après -3,1% en 2020. Au niveau sous régional, dans le sillage de la reprise économique au niveau mondial, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 1,5% en 2021, contre -1,7% une année plus tôt.

Sur le plan national, en raison essentiellement des contreperformances des activités du secteur pétrolier, en dépit d'une bonne tenue des cours sur le marché international et d'un rebond des activités du secteur hors pétrole, l'activité économique s'est contractée. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à -0,6% en 2021, contre -6,1% une année plus tôt.

Ce contexte, conjugué aux mesures de soutien prises par l'Etat, la BEAC et la COBAC dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, s'est traduit par une amélioration de la situation du système bancaire en 2021. En effet, les crédits bruts à l'économie ont progressé de 4,9% à 1 440,4 milliards alors que les créances en souffrance ont baissé de 16,7% à 248,4 milliards. De même, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 4,0% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 1 687,2 milliards. Aussi, le produit net bancaire a progressé de 20,7% pour s'établir à 170,1 milliards en 2021.

De même, le marché des valeurs du trésor est demeuré dynamique suivant les tendances observées depuis 2019. En effet, entre 2020 et 2021, les montants mobilisés par le Trésor public congolais sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC ont augmenté de 54,0% pour se situer à 899,1 milliards. Ceux-ci ont représenté 21,62% des montants totaux de l'ensemble de la zone CEMAC, après 17,86% en 2020.

La même tendance a également été observée au niveau du secteur de la microfinance. En effet, aussi bien les crédits que les dépôts se sont accrus, affichant une croissance de 18,2 % à 200,4 milliards et 9,1% à 129,9 milliards, respectivement. Parallèlement, le taux de créances en souffrance s'est inscrit en baisse pour représenter 8% des crédits à fin 2021, contre 14% à fin 2020. Ces évolutions se sont traduites par une amélioration du résultat net du secteur passant de 1,855 milliards en 2020 à 5,335 milliards un an plus tard, soit un bond de 187,6%.

Après une contraction enregistrée en 2020 en raison des mesures prises dans le cadre de la riposte à la crise sanitaire de Covid-19, les activités des compagnies d'assurance se sont redressées en 2021. En effet, l'amélioration des primes émises (+3,7%) et des produits

financiers nets (+93,1%) s'est accompagnée d'une baisse des commissions(-10,3%) et autres charges nettes (-14,7%), en dépit d'une augmentation des charges de sinistres (+44,9%). Ces performances sont confortées par l'amélioration du recouvrement des arriérés de primes qui ont baissé de 58,3% à 513 millions en 2021. En conséquence, le résultat net est ressorti excédentaire à 3,747 milliards après un déficit de 1,181 milliard en 2020, soit un bond de 217,3%.

L'analyse des indicateurs d'inclusion financière révèle une évolution contrastée marquée d'une part, par l'amélioration des indicateurs d'accès et, d'autre part, la dégradation des indicateurs d'utilisation. Concernant, les indicateurs d'accès, aussi bien le nombre de points de service bancaire pour 1000 km² que le nombre de points de service bancaire pour 10 000 adultes se sont accrus passant respectivement de 99 à 144 points de services et de 111 à 160. Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme observé dans l'activité de *mobile money*. A l'inverse, le taux de bancarisation strict a reculé, revenant de 16,3% en 2020 à 14,6% en 2021, en raison de l'exclusion des comptes dormants dans la base de calcul.

Dans ce contexte, les activités du CNEF ont porté principalement sur : *i*) la promulgation le 31 décembre 2021, des lois relatives à l'affacturage et au crédit-bail sous les numéros 54-2021 et 55-2021, respectivement, *ii*) les travaux d'extension du calcul des TEG aux EMF, *iii*) l'élaboration des projets de textes réglementaires relatifs à la médiation financière au Congo ; *iv*) l'élaboration d'un projet d'arrêté relatif à l'immatriculation dans le registre du CNEF des établissements de crédit, de microfinance et de paiement exerçant au Congo, *v*) la tenue des sessions ordinaires du Comité, *vi*) la réalisation de contrôles réglementaires, *vii*) la finalisation des échanges avec la Banque mondiale sur les modalités de mise en œuvre du projet de digitalisation du registre des sûretés mobilières et *viii*) la poursuite des échanges avec le PNUD en vue de la modernisation du secteur de la microfinance.

Faits marquants de l'année 2021

L'année 2021 a été caractérisée par plusieurs faits marquants dont deux méritent d'être soulignés dans ce rapport, à savoir : i) l'accord entre les équipes du Fonds Monétaire International (FMI) et le gouvernement congolais dont l'adoption par le conseil d'administration du FMI est prévu le 27 janvier 2022, ii) l'entrée en production du nouveau cadre réglementaire régissant le marché des valeurs du Trésor, particulièrement l'introduction des opérations de rachat et d'échange des titres.

❖ **L'accord entre les équipes du Fonds monétaire international et le gouvernement congolais**

Le programme entre le FMI et le Congo dont l'adoption par le Conseil d'Administration est prévue le 27 janvier 2022 est une Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui sera conclu pour une durée de 3 ans. Son objectif principal est d'aider le pays à maintenir une stabilité macroéconomique et impulser une relance des activités économiques. En contrepartie des décaissements attendus, le pays doit remplir certaines conditionnalités, notamment : i) le dépôt au Parlement de la nouvelle loi anti-corruption, ii) l'audit et la publication des informations relatives à la production et aux revenus pétroliers effectivement perçus par le gouvernement, iii) le renforcement de la gestion des finances publiques à travers l'audit des dépenses liées à la pandémie de Covid-19, ainsi que les réformes visant à améliorer le contrôle et la transparence des dépenses et des recettes publiques.

Dans un contexte où la BEAC et la COBAC envisagent l'arrêt progressif des mesures d'assouplissement monétaire et d'adaptation prudentielle, le secteur privé congolais sera particulièrement attentif aux mesures relatives au traitement de la dette intérieure et à la relance des dépenses publiques en capital. L'apurement total ou partiel de la dette intérieure devrait ainsi donner davantage de marge de manœuvre aux établissements de crédit et leur permettre de continuer à soutenir l'économie sans compromettre la pérennité de leur exploitation.

La signature de ce nouveau programme ouvre des perspectives optimistes quant à la normalisation des relations du Congo avec les autres institutions multilatérales.

A ce titre, la Banque Mondiale a donné son accord de principe pour participer au comblement du gap financier du programme avec le FMI à hauteur de 145 millions dollars US. C'est également le cas pour la BAD qui envisage de participer au comblement du gap à hauteur de 136 millions dollars US. De même, la signature de l'accord avec le FMI permettra au Congo d'être éligible aux différentes initiatives internationales notamment en matière d'aide Covid-19 et de restructuration de la dette.

❖ **L'entrée en production du nouveau cadre réglementaire régissant le marché des valeurs du Trésor, particulièrement l'introduction des opérations de rachat et d'échange des titres**

Le nouveau corpus réglementaire relatif aux valeurs du Trésor émises par les Etats membre de la CEMAC a été approuvé par le Comité Ministériel de l'UMAC lors de sa session du 20 décembre 2019. Les principales dispositions de ce corpus sont entrées en application au cours de l'année 2021 et concernent notamment :

- L'élargissement du statut de SVT aux sociétés de Bourse, en plus des établissements de crédit ;
- La révision des droits (exclusivité de la syndication domestique) et obligations des SVT (cession de 30% des titres acquis) ;
- La formalisation de la mécanique de réouverture des valeurs du Trésor (encore appelée abondement de lignes ou assimilation des titres) ;
- L'adoption des offres non concurrentielles comme possibilité supplémentaire de mobilisation des ressources ;
- L'introduction de la syndication domestique comme autre modalité d'émission des valeurs du Trésor Objectif : maximiser le volume et minimiser le coût ; et
- La possibilité accordée aux émetteurs de racheter et/ou d'échanger leurs titres, après consentement des détenteurs desdits titres permettant le reprofilage de la dette se traduisant par un allègement du service de la dette, une gestion maîtrisée du risque de refinancement, la possibilité de dégager de l'espace budgétaire nécessaire pour le financement des autres dépenses publiques.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APEMF	Association Professionnelle des Établissements de Microfinance
BCI	Banque Internationale Commerciale
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BPC	Banque Postale du Congo
BSCA	Banque Sino Congolaise pour l’Afrique
CAPPED	Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement
CDC	Crédit du Congo
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNEF	Comité National Economique et Financier
CERBER	Système de Collecte d’Exploitation et de Restitution et aux Banques des États réglementaires
CNC	Conseil National du Crédit
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés de l’Assurance
CIPRES	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
COBAC	Compagnie Financière Africaine
COFINA	Comité de Politique Monétaire
CPM	Court Terme
CT	Distributeur Automatique de Billets
DAB	Guichet Automatique de Billets
GAB	Etablissement de Microfinance
EMF	Indice des Prix des Services Financiers
IPSF	La Congolaise de Banque
LCB	Produit Net Bancaire
PNB	Société Générale Congo
SGC	Taux Effectif Global
TEG	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIAO	United Bank for Africa
UBA	

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Principales mesures de politique monétaire adoptées en 2021</i>	24
Tableau 2 : Principaux textes réglementaires et institutionnels entrés en vigueur en 2021	27
Tableau 3 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2021	28
Tableau 4 : Chiffres clés du secteur financier congolais	30
Tableau 5 : Récapitulatif de l'actionnariat et référence de l'agrément de chaque établissement de crédit	32
Tableau 6: Nombre d'agences bancaires	36
Tableau 7: Nombre de comptes de la clientèle	37
Tableau 8 : Répartition des personnes physiques et morales dans le total	37
Tableau 9 : Evolution de la structure des dépôts	38
Tableau 10 : Répartition des dépôts par type d'épargnant	40
Tableau 11 : Evolution des crédits par type de bénéficiaires	41
Tableau 12: Evolution des crédits accordés aux particuliers par nature	42
Tableau 13 : Evolution du volume crédits d'exploitation et des crédits d'investissements accordés aux entreprises	43
<i>Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à l'administration centrale par nature (en millions de FCFA)</i>	44
Tableau 15: TEG moyens globaux (2020-2021)	46
Tableau 16 : Evolution des créances en souffrance entre 2018 et 2021	49
Tableau 17 : Evolution des composantes du PNB (en millions de FCFA)	51
Tableau 18 : répartition des EMF par département	55
<i>Tableau 19 : Etablissements de Microfinance de 1^{ère} catégorie</i>	56
<i>Tableau 20: Evolution des effectifs des employés des EMF</i>	57
<i>Tableau 21: Evolution du total de bilan des EMF (En milliards)</i>	59
<i>Tableau 22 : Evolution des dépôts par type de clientèle (en millions de FCFA)</i>	61
<i>Tableau 23 : Evolution de dépôts par nature</i>	61
<i>Tableau 24 : Evolution des dépôts par nature et par type de clientèle (en millions de FCFA)</i>	61
Tableau 25: Evolution des effectifs par branche	66
Tableau 26: Répartition géographique des compagnies d'assurance	66
Tableau 27: indicateurs d'activité des compagnies d'assurance du Congo	66
Tableau 30 : Liste des émetteurs de monnaie électronique du Congo	85
Tableau 31 : Transactions de mobile money en volume et en valeur	88
Tableau 32: Coût des services mobile money	90

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Taux de progression du nombre d'employés par banque</i>	34
Figure 2 : Répartition du capital social des établissements de Crédit du Congo	35
Figure 3 : Répartition de l'actionnariat par catégorie	35
Figure 4 : Répartition de l'actionnariat par pays d'origine	36
Figure 5 : Evolution du total bilan des banques congolaises	38
Figure 6 : Structure des dépôts collectés par le système bancaire en 2021	39
Figure 7 : Répartition des dépôts par type de déposants	40
Figure 8 : Evolution de la part des crédits par type de bénéficiaires	42
Figure 9 : Part des crédits accordés aux particuliers par nature de crédit	43

Figure 10 : Part des crédits d'exploitation comparée aux crédits d'investissements aux entreprises	44
Figure 11 : Répartition par nature des crédits à l'administration centrale	45
Figure 12: Part des crédits par secteur d'activités selon la maturité	46
Figure 13: Poids du taux nominal dans le TEG des prêts amortissables	47
Figure 14: Pourcentage des Charges supportées par l'ensemble de la clientèle	48
Figure 15 : Structure des charges supportées par catégorie de clientèle	48
Figure 16 : Part des prêts non performants par bénéficiaire	50
Figure 17 : Prêts non performants par type et par bénéficiaire	50
Figure 18 : Evolution des indicateurs de rentabilité	51
Figure 19 : Part des composantes du PNB	52
Figure 20 : Evolution de la liquidité des banques	53
Figure 21 : Evolution du nombre de compte de particuliers	57
Figure 22 : Evolution du capital social des EMF du Congo	58
Figure 23 : Répartition des agences des EMF du Congo par localité	58
Figure 24 : Evolution du nombre d'agences des EMF	59
Figure 25: Part des dépôts par type de clientèle	60
Figure 26: Encours des dépôts	60
Figure 27 : Evolution des dépôts par nature	62
Figure 28 : Evolution des crédits par type d'épargnant	63
Figure 29 : Evolution du taux de créance en souffrance	63
Figure 30 : Evolution du résultat des EMF	64
Figure 31 : Activités des compagnies d'assurance du Congo	65
Figure 32 : Répartition du capital social des compagnies d'assurance en 2021	65
Figure 33: Evolution des primes émises en assurances non vie	67
Figure 34: Evolution des arriérées de primes en assurances non vie	68
Figure 35: Evolution des charges de sinistres en assurances non vie	68
Figure 36: Evolution des produits nets financiers	69
Figure 37: Evolution des branches de l'assurance non vie	70
Figure 38: répartition des placements en assurance non-vie	73
Figure 39: Evolution de primes émises	73
Figure 40: Evolution des charges de prestations et de provisions en assurance vie	74
Figure 41: Répartition des produits financiers nets	75
Figure 42 : évolution des commissions en assurance vie	75
Figure 43: évolution des autres charges nettes	76
Figure 44 : évolution du chiffre d'affaire de la branche assurance vie	76
Figure 45 : évolution du résultat net en assurance vie	77
Figure 46: Evolution des différentes branches d'assurance vie	77
Figure 47 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance individuelle (en millions de FCFA)	78
Figure 48: Part des composants de la branche assurance individuelle	78
Figure 49 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance collective	79
Figure 50 : Part des composants de la branche assurance collective	80
Figure 51 : Evolution des placements en assurance vie	80
Figure 52 : Evolution du nombre de comptes de monnaie mobile enregistrés	86
Figure 53 : Evolution du nombre de points de service mobile money	87
Figure 54 : Evolution du nombre de commerçants accepteurs	87
Figure 55 : Soldes des comptes actifs de monnaie mobile	88
Figure 56 : Répartition des transactions de mobile money par type de service	89
Figure 57 : Nombre d'agences bancaires par département	93

Figure 58 : Répartition géographique des DAB/GAB.....	94
Figure 59 : Taux de pénétration géographique	95
Figure 60 : Taux de pénétration démographique.....	95
Figure 61 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS) et du taux de bancarisation élargi (TBE) (en %)	97
Figure 62 : Evolution des taux de bancarisation et du taux d'utilisation des services financiers	97

I. PRESENTATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Les Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) ont été créés dans l'ensemble des six (06) pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) par le Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019. Ils ont succédé aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMNF) et aux Conseils Nationaux du Crédit (CNC) dont ils ont repris les attributions.

La réforme du CNEF a été inspirée par les mutations de ces dernières années qui ont conduit à l'adoption de la nouvelle architecture de la politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces mutations ont induit une redistribution des compétences et ont nécessité la mise en place de ce nouvel organe, en remplacement des CMFN et des CNC. La réforme instituant les CNEF a ainsi fait l'objet d'un processus de concertation avec les États membres et principaux acteurs économiques et financiers de la CEMAC.

1.1. Organisation et composition du CNEF

Placés sous la responsabilité des ministres en charge des finances de chaque État, les Comités Économiques et Financiers Nationaux des États de la CEMAC sont des organes consultatifs chargés de faire des recommandations aux gouvernements sur l'amélioration des modalités de promotion de l'épargne nationale et des moyens de paiements modernes, ainsi que celle des instruments efficaces de financement des économies de la sous-région. Les CNEF offrent ainsi une plateforme d'échanges entre l'ensemble des acteurs du système économique et financier national.

Le CNEF Congo est composé de 27 membres issus des principales administrations économiques et financières, des établissements de crédit et de microfinance, des organisations patronales ainsi que des organisations sous régionales intéressées par la problématique du financement de l'économie (*Cf. annexe n°1*). Le Comité se réunit trois fois par an en session ordinaire.

1.2. Missions du CNEF

Les CNEF ont pour principales compétences ¹:

- faciliter la coordination entre les politiques économiques nationales des États et la politique monétaire régionale de la BEAC ;
- élaborer et proposer aux Ministères en charge des Finances, à la BEAC, à la COBAC et à la COSUMAF des plans d'actions pour l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité et le développement des marchés de capitaux ;
- veiller particulièrement à l'éducation financière des populations, en coordination avec les autorités nationales, tout en s'assurant que les informations destinées aux consommateurs de services financiers sont accessibles, lisibles et compréhensibles ;

¹ Pour plus de détails, confère Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM portant création, organisation et fonctionnement des CNEF.

- assurer, conformément à la réglementation en vigueur, la médiation dans les litiges entre les institutions financières (établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de microfinance, sociétés d'assurances, sociétés de bourse et sociétés de gestion de portefeuille) d'une part et, entre ces institutions et leur clientèle respective d'autre part.

1.3. Activités du CNEF

Au cours de l'année 2021, les activités du Secrétariat Général du CNEF ont porté principalement sur : *i*) la promulgation des lois relatives à l'affacturage et au crédit-bail comme mode de financement alternatif de l'économie congolaise, *ii*) la mise en œuvre du programme d'extension du calcul des TEG aux EMF, *iii*) l'élaboration des textes relatifs à la médiation financière au Congo ; *iv*) l'immatriculation des établissements de crédit, de microfinance et de paiement, *v*) la tenue des sessions ordinaires du Comité, *vi*) la réalisation de contrôles réglementaires, et *vii*) les échanges avec diverses institutions internationales en vue de bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans divers domaines.

1.3.1. Introduction de l'affacturage et du crédit-bail

Les lois relatives à l'affacturage et au crédit-bail ont été promulguées par le Président de la République, le 31 décembre 2021. Fort de l'idée que l'adoption et la publication d'une loi n'entraînent pas automatiquement son utilisation, la promulgation de ces deux textes de loi devrait s'accompagner d'une campagne de sensibilisation des acteurs (banques, EMF, PME, système judiciaire...). A cet effet, un séminaire de vulgarisation et de sensibilisation sera organisé courant le premier semestre 2022.

Encadré 1 : Présentation de la loi n°54-2021 régissant l'activité d'affacturage en République du Congo

Au Congo, comme dans de nombreux pays d'Afrique, l'accès au financement bancaire demeure limité par l'insuffisance de garanties, le faible niveau de diversification des instruments de financement adaptés aux besoins des opérateurs économiques et l'asymétrie d'information entre les offreurs et les demandeurs de financement.

Pour remédier à cette situation et encourager les banques congolaises à changer leur schéma d'affaire vis-à-vis des PME et du secteur privé en général, le Congo a choisi de développer l'affacturage, défini comme une technique de financement qui permet à une entreprise de céder à un organisme spécialisé appelé affactureur, un établissement de crédit en général, ses créances représentées par des factures, moyennant paiement d'une rémunération.

La loi sur l'affacturage vise à intensifier les instruments de financement des entreprises et des PME/PMI en particulier, grâce à un produit adapté à leurs besoins. Elle permet également d'ouvrir des opportunités commerciales entre les grandes entreprises et les PME locales en quantité (nouveaux contrats) et en qualité (meilleure formalisation des relations d'affaires, notamment en termes de respect des délais de paiement interentreprises).

A cet égard, ladite loi comprend vingt et un (21) articles répartis autour des cinq (5) chapitres ci-après :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Chapitre 2 : De l'exécution et des effets du contrat d'affacturage

Chapitre 3 : De l'extinction du contrat d'affacturage
Chapitre 4 : Des modalités financières
Chapitre 5 : Dispositions diverses et finales

Encadré 2 : Présentation de la loi n°55-2021 du 31 décembre 2021 régissant l'activité du crédit-bail en République du Congo

Au Congo comme dans nombre de pays d'Afrique, l'accès au financement bancaire demeure limité par l'insuffisance de garanties, le faible niveau de diversification des instruments de financement adaptés aux besoins des opérateurs économiques et l'asymétrie d'information entre les offreurs et les demandeurs de financement.

Pour surmonter ces obstacles, le Congo, à l'instar des pays comme le Cameroun et tous les pays de l'UEMOA, a défini par une loi nationale une réglementation particulière du crédit-bail et de son régime d'application. Le crédit-bail est défini comme une opération qui permet à une personne appelée crédit bailleur d'acquérir des biens qu'elle loue à un locataire appelé crédit-preneur avec possibilité pour ce dernier d'acquérir la propriété du bien à la fin de la période de location. Le crédit-bail est donc une opération qui réunit trois types de contrats en un seul, à savoir : l'achat, la location et la promesse de vente.

Ainsi, cet instrument combine à la fois une technique de financement et un mécanisme de garantie. Il présente de nombreuses opportunités pour le financement des besoins de crédit des entreprises, singulièrement des PME/PMI. En effet, le crédit-bail permet : *i*) d'augmenter la capacité d'emprunter auprès de banques qui n'auraient pas accepté de prêter de façon classique, et *ii*) de surmonter les entraves liées aux exigences de garantie externe, d'apport en fonds propres, de procédures complexes de demande de crédit.

L'élaboration de cette loi a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque mondiale, du ministère des finances et du budget, du ministère de la justice et des droits humains, des représentants des organisations professionnelles du secteur privé, des établissements de crédit, de la microfinance, de l'audit, de la comptabilité et du droit.

Cette loi tient compte des spécificités de l'activité de crédit-bail, tout en répondant au souci légitime des crédit bailleurs d'obtenir une meilleure protection de leurs contrats et des biens qui en font l'objet.

A cet égard, ladite loi comprend quatre-vingt (80) articles répartis autour des sept (7) chapitres ci-après :

Chapitre 1 : Dispositions générales
Chapitre 2 : du contrat de crédit-bail
Chapitre 3 : Des droits et obligations des parties au contrat de crédit-bail
Chapitre 4 : Des règles spécifiques au crédit-bail immobilier
Chapitre 5 : Des effets du contrat de crédit-bail
Chapitres 6 : Des aspects comptables et fiscaux du contrat de crédit-bail
Chapitre 7 : Des dispositions transitoires et finales

1.3.2. Extension du calcul des TEG aux établissements de microfinance

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Taux Effectif Global, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banques du 10 août 2020, le Gouverneur de la BEAC a publié l'Instruction n°004 du 04 novembre 2021 qui fixe les modalités de détermination, de déclaration et de publication des Taux effectifs Globaux,

des conditions de banque et des prix des services financiers. Cette instruction fixe au 22 septembre 2021 la date pour tous les établissements assujettis de s’y conformer. Les TEG des banques du Congo sont régulièrement publiés depuis 2017. La publication de ce nouveau cadre réglementaire, ainsi que les risques de sanctions en cas de non-conformité, ont amené le Secrétariat Général du CNEF à engager le processus d’extension du calcul et de publication des TEG aux établissements de microfinance. L’encadré suivant retrace les actions réalisées dans le cadre de ce processus.

Encadré 3 : Matrice des actions réalisées en 2021

Actions	Période
Organisation du séminaire de sensibilisation sur le nouveau cadre réglementaire <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN) ; - Banques ; - EMF ; - Association des consommateurs 	août-21
Identification des EMF agréés au Congo Constitution de l’échantillon des EMF de la phase pilote Identification des points focaux dans chaque EMF	Septembre-21
Phase pilote <ul style="list-style-type: none"> - Formation des points focaux - Partage du fichier des déclarations - Correction des erreurs sur les données test - Validation des données test 	décembre-2021

En 2022, le Secrétariat Général du CNEF procèdera à la restitution des travaux et la publication des TEG des EMF.

1.3.3. Elaboration des textes sur la médiation financière au Congo

A la suite du séminaire organisé le 25 novembre 2020 par le Secrétariat Général du CNEF sur le thème « *mise en œuvre de la médiation financière au Congo : état des lieux et perspectives* », un groupe de travail pluridisciplinaire² a élaboré les projets de textes devant régir l’activité de médiation financière au Congo. Le futur dispositif comprend : un décret portant organisation de la médiation financière au Congo, un arrêté sur la procédure de désignation des médiateurs et une charte d’adhésion à la médiation. Ces projets de textes, après prise en compte des avis de la COBAC et de la CIMA, ont été transmis au Gouvernement pour signature et promulgation.

1.3.4. Immatriculation des établissements assujettis

Conformément à l’article 13 du règlement n° n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019, portant création des CNEF qui stipule que « les CNEF attribuent un numéro d’inscription aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés », le

² Ce groupe de travail a été composé des représentants du CNEF, de l’APEC, de l’APEMF, du Centre de Médiation et d’Arbitrage du Congo (CEMACO), de la COBAC et du Ministère de la Justice.

Secrétariat Général du CNEF a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire. Les travaux de ce groupe ont abouti à l'élaboration d'un projet d'arrêté du Ministre en charge des Finances fixant les procédures d'immatriculation des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés au Congo. Ce projet a été transmis au Gouvernement pour signature et promulgation.

1.3.5. Sessions du Comité

Au cours de l'année 2021, le CNEF s'est réuni à trois reprises : les 17 février, 14 juillet et 14 décembre.

➤ Session du 17 février 2021

Le 17 février 2021, le Secrétariat Général du CNEF a organisé la réunion inaugurale de l'année sous la présidence de Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget. Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de l'évolution récente de l'environnement économique international, sous régional et national au quatrième trimestre 2020 ainsi que ses perspectives pour l'année 2021. Ensuite, il a analysé l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise, avant d'approuver l'exécution budgétaire, de l'exercice 2020.

➤ Session du 14 juillet 2021

Lors de cette assise, le Comité a pris acte de l'état d'avancement des projets menés par le Secrétariat Général du CNEF dans le cadre de l'approfondissement du secteur financier. Il s'est réjoui du niveau d'avancement du processus d'adoption des textes sur l'affacturage et le crédit-bail. Enfin, le Comité a apporté son soutien au programme du Gouvernement sur l'intensification de la vaccination en vue de contrer les effets des nouveaux variant de la Covid-19.

➤ Session du 14 décembre 2021

Au cours de cette session, le Comité a donné son avis conforme pour la signature par le Gouvernement des projets d'arrêté fixant les modalités et procédures relatives à l'immatriculation des établissements de crédits, de microfinance et de paiement agréés au Congo. Par ailleurs, le Comité a félicité le Gouvernement congolais concernant l'accord technique intervenu le 08 novembre 2021 avec le FMI, en vue d'aboutir à la conclusion d'un programme de trois (3) ans appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), pour un montant de 324 millions DTS, soit environ 254 milliards de FCFA. Enfin, le Comité a adopté son programme d'activités et son budget pour l'exercice 2022.

1.3.6. Contrôles réglementaires du CNEF

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Général du CNEF procède annuellement aux contrôles relatifs à l'affichage des conditions de banques dans les agences et à l'inscription des Taux Effectifs Globaux (TEG) dans les contrats de prêt.

Les contrôles effectués en 2021 ont mis en exergue les constats suivants :

- ***Affichage des conditions de banque***

L'ensemble des établissements de crédit respectent l'obligation d'affichage des conditions de banques et du communiqué de presse relatif aux TEG et taux d'usure en vigueur. Certaines banques utilisent le format d'affichage électronique avec des informations en bande passante

- ***Obligation d'inscription des TEG dans les contrats de prêt***

Dans l'ensemble, les TEG sont inscrits dans les conventions de prêts amortissables. Toutefois, ces TEG ne prennent pas toujours en compte tous les éléments requis (frais d'assurance, frais annexes, frais d'enregistrement des conventions et des hypothèques, etc.). Par ailleurs, pour les autres types de prêts, les TEG ne sont pas inscrits dans les conventions.

- ***Renforcement des capacités des points focaux***

Ces contrôles réglementaires ont été suivis des séances de renforcement des capacités des points focaux sur les déclarations des banques. A cette occasion, il a été rappelé aux participants l'intérêt et la manière de remplir l'ensemble des champs du questionnaire du TEG dans le but de minimiser le biais dans l'analyse du coût et de l'orientation sectorielle des crédits à l'économie.

1.3.7. Relations avec les institutions internationales

Au cours de l'année 2021, le CNEF a initié des partenariats avec le PNUD et la Banque Mondiale à travers le PADEC (Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité). L'objectif principal de ces initiatives est d'obtenir l'accompagnement technique et financier de ces organismes dans la mise en œuvre des réformes sur le développement du système financier congolais.

1.3.7.1. PADEC

Les sollicitations du CNEF envers la Banque Mondiale à travers le PADEC portent sur le projet de modernisation du registre des sûretés mobilières.

Des échanges entre les équipes du PADEC et du CNEF ont permis de valider les termes de référence du projet conformément aux procédures en vigueur à la Banque Mondiale.

La prochaine étape consiste à lancer un appel d'offres afin de recruter un consultant expert chargé de conduire ce projet, prévu pour une durée maximale de 3 ans.

1.3.7.2. Visite de travail à l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) du Sénégal

Une équipe du Secrétariat Général du CNEF a effectué une visite de travail auprès de de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Sénégal courant octobre 2021. Cette mission s'est inscrite dans le prolongement de la collaboration entre cette institution et le CNEF, engagée lors de l'organisation, en novembre 2020, du séminaire sur la mise en

œuvre de la médiation financière au Congo. Cette mission d'échanges d'expériences était articulée autour des objectifs spécifiques ci-après :

- recueillir des informations sur l'ancrage institutionnel, l'organisation, le fonctionnement, les attributions et les réalisations de l'Observatoire ;
- s'imprégner de l'expérience de l'OQSF en matière de promotion de l'éducation financière et de médiation ;
- appréhender les atouts, les contraintes et les défis majeurs ainsi que les perspectives de l'Observatoire ;
- recueillir des informations sur les relations de l'Observatoire avec les autres acteurs de l'écosystème financier ;
- s'enquérir des modalités de fonctionnement du dispositif de protection du consommateur des services financiers.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL

La situation macroéconomique du Congo en 2021 a été impactée par la contraction de la production nationale de pétrole, malgré la bonne tenue des cours sur le marché international et une reprise de la croissance sur le secteur hors-pétrole, sous l'effet de l'allègement des mesures de riposte contre la Covid-19. Ainsi, à fin 2021, la situation de l'économie congolaise s'est présentée comme suit :

2.1. Secteur réel

Au terme de l'année 2021, en glissement annuel, le cadre macroéconomique du Congo a été marqué par une récession de l'activité économique en termes réels (-1,5%) pour la troisième année consécutive, en raison essentiellement des contreperformances du secteur pétrolier (-10,6%, après -8,9% en 2020). Cette situation s'explique par : (i) le déclin naturel de la production sur les champs vieillissants couplé à l'insuffisance de l'investissement d'entretien des puits, depuis le début de la pandémie de Covid-19 ; (ii) les difficultés d'importations du matériel technique ; et (iii) les discussions entre les opérateurs du secteur pétrolier et l'Etat sur les conventions d'établissement et le cadre réglementaire qui régit leurs activités.

En revanche, il a été noté un rebond des activités dans le secteur hors pétrole (+5,5%), observé dans la quasi-totalité des sous-branches, à savoir : (i) l'agriculture qui a été soutenue par la stratégie de *local content* des grandes entreprises brassicoles et sucrières qui remplacent progressivement les intrants importés par la production locale, (ii) les mines qui ont exporté les premières cargaisons de lingot de zinc, (iii) les services (télécommunications, le transport, le commerce, services financiers, etc.) qui ont bénéficié des levées progressives des restrictions sanitaires, (iv) les dépenses courantes primaires (+6,5%) et (v) l'apurement partiel des arriérés de la dette intérieure.

Sur le front des prix, il a été relevé une montée des pressions inflationnistes à 2,0% en moyenne annuelle contre 1,1% un an auparavant, en lien avec (i) les pénuries de carburant, d'électricité et d'eau ; (ii) les difficultés d'approvisionnement du marché local du fait du non apurement des dossiers d'importations dans le cadre de la réglementation de changes durant le premier semestre ; (iii) la mise en service de nouveaux postes de pesage routiers ; (iv) la hausse des prix internationaux des produits alimentaires ; et (v) la hausse du coût du fret maritime. Toutefois, cette hausse des pressions inflationnistes est restée contenue sous le seuil communautaire de 3%.

2.2. Secteur extérieur

La *balance commerciale* a dégagé un solde excédentaire de 2 325,5 milliards en 2021 (29,8% du PIB), en hausse de 86,2% par rapport à 2020. Cette forte augmentation s'explique par le bond des exportations pétrolières (+44,8%) en raison de la flambée des cours du pétrole sur le marché mondial (+67,3%), nonobstant le repli de la production (-10,6%) et la dépréciation du dollars US par rapport à l'Euro.

En conséquence, le solde du compte courant s'est significativement amélioré pour ressortir à 1 167,6 milliards (15,0% du PIB) en 2021, contre -26,3 milliards (0,4% du PIB) en 2020, sous l'effet de l'amélioration de la balance commerciale.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières est ressorti négatif à -1 629,2 milliards (20,9% du PIB), contre 377,5 milliards en 2020 (5,9% du PIB). Cette évolution résulte principalement des entrées nettes de capitaux sous forme d'investissement direct étranger réalisé dans le secteur pétrolier.

En définitive, en 2021, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 193,1 milliards (2,5% du PIB), causé par l'amortissement de la dette extérieure (399 milliards).

2.3. Secteur public

Au terme de l'année 2021, en glissement annuel, l'exécution budgétaire de l'Etat a été marquée par une amélioration du solde budgétaire, base engagements, hors dons, devenu excédentaire de 1,0% du PIB, contre -2,6% du PIB en 2020.

Cette performance est en rapport avec la hausse des recettes pétrolières (+58,7% à 1 033 milliards), causée par la remontée des cours du baril de pétrole sur le marché international ainsi que par la maîtrise de la dépense publique en dépit de la progression des dépenses courantes (+12%, à 1 285,8 milliards). Les recettes non pétrolières se sont également améliorées (+2,1%, à 592,9 milliards) grâce à la modernisation progressive du dispositif de collecte.

2.4. Politique monétaire

En 2021, la politique monétaire de la BEAC a été caractérisée par les décisions ci-dessous :

Tableau 1: Principales mesures de politique monétaire adoptées en 2021

Objet	Date
Processus d'alignement du calendrier des opérations de pension-livree verticale et de constitution des réserves obligatoires sur celui des principales opérations hebdomadaires de la BEAC	30 Sept 2020
Lancement des opérations d'injection de liquidité de longue maturité (12 mois maximum)	28 juin 2021
Suppression de la mesure sur les réaménagements des conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC adoptés lors de la session du CPM du 24 juin 2020	28 juin 2021
Réactivation des opérations de reprise de liquidité (maturité un mois) en raison de la persistance des excédents structurels de liquidité de certaines banques	28 juin 2021
Révision à la hausse des principaux taux de la BEAC notamment le Taux d'Intérêt sur Appel d'Offres (TIAO) de 25 points, à 3,50% et le taux de la facilité de prêt marginal de 25 points à 5,25%	25 novembre 2021
Baisse du volume des injections de liquidité sur l'opération principale de 500 milliards à 250 milliards	28 juin 2021

Source : BEAC

2.5. Secteur monétaire

En glissement annuel, en 2021, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée par :

- une régression des avoirs extérieurs nets du système bancaire de 35,5% à 360,3 milliards, constatée aussi bien à la banque centrale (-37,9%, à 273,2 milliards) que dans les banques primaires (-26,8% à 87,1 milliards), sous l'effet principalement de : (i) la couverture des importations des agents économiques et (ii) l'amortissement de la dette extérieure ;
- une augmentation de 10,2% du crédit intérieur à 2 184,9 milliards, portée par la hausse conjuguée des créances nettes sur l'Etat (+9,8%) et des crédits à l'économie (+10,5%), dans le sillage de la reprise progressive des activités économiques, et des levées de fonds effectuées par l'Etat sur le marché des valeurs du Trésor ;
- une contraction des autres postes nets de la situation monétaire de 31,4% à 262,9 milliards, causée par la comptabilisation de la part du Congo, relative à l'enveloppe des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) allouée par le FMI à tous ses Etats membres, pour surmonter la crise.

En conséquence, la masse monétaire (M2) a progressé de 5,7%, pour s'établir à 2 282,2 milliards sur la même période, sous l'effet des performances enregistrées sur sa contrepartie intérieure.

III. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

3.1. Etablissements assujettis à la COBAC

Sur le plan réglementaire, l'année 2021 a principalement été marquée par le maintien des mesures d'assouplissement monétaire et prudentielles ainsi que l'entrée en vigueur de certaines dispositions du Règlement sur la Protection des consommateurs des services bancaires.

Tableau 2 : Principaux textes réglementaires et institutionnels entrés en vigueur en 2021

Nouveaux textes	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Classification thématique
1. Règlements CEMAC			
Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au taux effectif global et à la répression de l'usure et de la publication des conditions de banque dans la CEMAC	10 août 2020	1 ^{er} janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC	03 juillet 2020	01 janvier 2023	Relations avec la clientèle
2. Règlements COBAC			
Règlement COBAC R-2020/06 relatif au traitement des réclamations des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement COBAC R-2020/05 relatif aux obligations spécifiques des établissements assujettis pour la protection des consommateurs dans le cadre de la fourniture des services de paiement	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement COBAC R-2020/04 relatif au service bancaire minimum garanti	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
3. Lettres circulaires COBAC			
Lettre circulaire LC/COB/12/DREGRI/DRNM/TPO relative à la formalisation des mandats des dirigeants des établissements assujettis	11 février 2021	11 février 2021	Organisation et gouvernance

Source: COBAC

3.2. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA)

L'environnement réglementaire des compagnies d'assurance du Congo en 2021 a été marqué par la prise des décisions³ ci-après :

Tableau 3 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2021

Objet	Date de signature
Décisions du Conseil des Ministres des Assurances	
Décision n°001-21 Relative à la suspension de la mise en œuvre de la décision n°0026-19 du 02 novembre 2019 portant retrait de la totalité des agréments de la SOMAVIE	2 mars 2021
Décision n°002-21 Portant prorogation du mandat de Monsieur NCHARE Isofa SG sortant de la CIMA	2 mars 2021
Décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances	
Décision n° 0094 portant mandat du SG de la CIMA	18 décembre 2021
Décision N°0080 infligeant une amende à la Société Assurances Générales du Congo (AGC) VIE	13 Octobre 2021
Décision N°0075 infligeant une amende à la Société Assurances Générales du Congo (AGC)	13 Octobre 2021
Décision N°0038 Portant passage de Monsieur Georges Ibrahima, Commissaire Contrôleur en Chef des Assurances à Contrôleur Général des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA	31 Juillet 2021
Décision N°0037 Portant renouvellement du mandat de Monsieur Adam Issa, Commissaire Contrôleur Général des Assurances, Chef de brigade au Secrétariat Général de la CIMA	31 Juillet 2021

Source : CIMA

3.3. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES)

Aucune information n'est disponible concernant les dispositions réglementaires prises en 2021, au titre de l'activité des Caisses de retraite et de prévoyance sociale.

³ Ces décisions sont téléchargeables sur le site internet de la CIMA.

IV. ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU CONGO⁴

⁴ Dans le cadre du présent rapport, les analyses ont été réalisées sur la base des données des banques, d'un échantillon de six (06) établissements de microfinance et de huit (08) compagnies d'assurance du Congo.

4.1. Situation du secteur financier congolais

Le système financier congolais est composé de dix (10) banques commerciales, vingt-quatre (24) établissements de microfinance (EMF), huit (08) compagnies d'assurance et deux (02) caisses de retraite. Il comprend également la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC). Toutefois, les données agrégées du système financier congolais, présentées dans le tableau ci-après, ne comportent pas celles de la BDEAC et des caisses de retraite.

Tableau 4 : Chiffres clés du secteur financier congolais

	CAPITAUX PROPRES				TOTAL BILAN				DÉPÔTS				CREDITS			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
BANQUE	176	173	193	193	1 882	1 919	2 220	2 429	1 232	1 308	1 622	1 687	1 242	1 196	1 373	1 440
EMF	53	57	59	71	184	208	294	330	155	165	183	200	82	92	110	130
ASSURANCE	29	29	29	29	81	92	108	118	49	59	59	61	22	26	24	27
TOTAL	258	259	281	293	2 147	2 219	2 622	2 877	1 436	1 532	1 864	1 948	1 346	1 314	1 507	1 597
BANQUE/TOTAL	68,2%	66,8%	68,7%	65,9%	87,7%	86,5%	84,7%	84,4%	85,8%	85,4%	87,0%	86,6%	92,3%	91,0%	91,1%	90,2%
EMF/TOTAL	20,5%	22,0%	21,0%	24,2%	8,6%	9,4%	11,2%	11,5%	10,8%	10,8%	9,8%	10,3%	6,1%	7,0%	7,3%	8,1%
ASSURANCE/TOTAL	11,2%	11,2%	10,3%	9,9%	3,8%	4,1%	4,1%	4,1%	3,4%	3,9%	3,2%	3,1%	1,6%	2,0%	1,6%	1,7%
PIB NOMINAL	8 060	8 226	6 288	7 798	8 060	8 226	6 288	7 798	8 060	8 226	6 288	7 798	8 060	8 226	6 288	7 798
TOTAL/PIB	3,2%	3,1%	4,5%	3,8%	26,6%	27,0%	41,7%	36,9%	17,8%	18,6%	29,6%	25,0%	16,7%	16,0%	24,0%	20,5%

Source : CNEF

4.1.1. Evolution des capitaux propres

Le montant total des capitaux propres du secteur financier congolais s'est établi à 293 milliards FCFA en 2021, en progression de 4,3% par rapport à son niveau d'il y a un an. Toutefois, la part des capitaux propres par rapport au PIB est ressortie à 3,8%, après 4,5% en 2020 et 3,1% en 2019, en raison de la progression du PIB nominal (+24,0%).

Par catégorie d'établissement, le secteur bancaire concentre 65,9% du total des capitaux propres, contre 24,2% pour le secteur de la microfinance et 9,9% pour les compagnies d'assurances.

4.1.2. Evolution du total Bilan

Le total agrégé du bilan du système financier s'est élevé à 2 877 milliards à fin décembre 2021, contre 2 622 milliards à fin décembre 2020, soit une progression de 9,7%. Il représente ainsi 36,9% du PIB, contre 41,7% une année plus tôt. L'analyse des informations collectées montre une forte domination des banques dont le total agrégé du bilan représente 84,4% de l'ensemble du secteur.

4.1.3. Evolution des dépôts

Le total des dépôts de l'ensemble des établissements du système financier s'est élevé à 1 948 milliards à fin décembre 2021, contre 1 864 milliards à fin décembre 2020, soit une

progression de 4,5%. Il représente 25,0% du PIB, contre 29,6% une année plus tôt, soit une baisse de 4,6 points. L'analyse des informations collectées montre une forte domination des banques dont la part dans les dépôts représente 86,6% de l'ensemble du secteur en 2021. Bien que les dépôts collectés par le secteur de microfinance évoluent favorablement (+35 milliards de F CFA en deux ans), il est observé que la part des EMF ne se situe qu'à 10,3%.

Pour le secteur des assurances, dont l'analyse est faite sur les cotisations des assurés, leur part dans le total des dépôts du secteur est très faible en se situant à 3,1% du total.

4.1.4. Evolution des crédits

Le total des crédits octroyés par l'ensemble des établissements du système financier congolais s'est élevé à 1 597 milliards à fin décembre 2021, contre 1 507 milliards à fin décembre 2020, soit une progression de 6,0%. Il représente 20,5% du PIB, contre 24,0% une année plus tôt.

A l'instar des dépôts, les crédits octroyés par les banques sont prépondérants, représentant 90,2% de l'ensemble des crédits du système financier en 2021. Les crédits octroyés par le secteur de la microfinance représentent 8,1% et les primes émises par les sociétés d'assurance 1,7% du total.

4.2. Secteur bancaire congolais

4.2.1. Situation des banques

Au 31 décembre 2021, le secteur bancaire congolais a évolué dans un contexte marqué par la levée progressive des mesures de lutte contre la Covid-19 ainsi que le maintien par la BEAC et la COBAC des mesures d'assouplissement monétaire et d'adaptation prudentielle.

Ainsi, la situation de ce secteur se présente comme suit :

Tableau 5 : Récapitulatif de l'actionnariat et référence de l'agrément de chaque établissement de crédit

Banques	SIGLE	Référence de l'agrément	Capital social	Actionnaires
Banque Congolaise de l'Habitat	BCH	982/MEFBCAB du 09/05/2008	17 276 000 000	Etat Congolais 81,13% Banque de l'Habitat de Tunisie (BHT) 7,07% Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) 1,16% Port Autonome de Pointe Noire 2,32% Société MAUREL Et PROM 2,89% Société BATIR SARL 2,54% Etat Tunisien 2,89%
Banque Commerciale Internationale	BCI	7993/MEFBCAB du 29/09/2006	12 870 000 000	BANQUE CENTRALE POPULAIRE (Maroc) 100,00%
BGFIBANK CONGO	BGFIBANK CONGO	D2000/03 du 21/03/2000	30 000 000 000	BGFI HOLDING CORPORATION SA 60,00% SCIPA S.A 25,00% DELTA SYNERGIE 10,00% YAO Corporation 5,00%
Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique	BSCA	13785/MEFPPI-CAB du 28/05/2015	53 343 000 000	AGRICULTURAL BANK OF CHINA (ABC) 50,00% SOCIETE DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES PRIVES CONGOLAISES 21,50% SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO(SNPC) 15,00% ETAT CONGOLAIS 12,00% SOCIETE ZHENGWEI TECHNIQUE CONGO 1,50%
Crédit du Congo	CDC	727 du 11/03/2002	10 477 000 000	ATTIJARIWafa 91,00% ETAT CONGOLAIS 9,00%
ECOBANK CONGO	ECOBANK CONGO	5433/MEFB du 28/08/2007	10 000 000 000	ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI) 85,60% Assurances Générale du Congo 4,4% PARTICULIERS 10,00%
La Congolaise de Banque	LCB BANK	2936/MEFB-CAB du 01/04/2004	10 000 000 000	BELTRANDO BERNARD 21,00% BMCE-BANK 37,00%

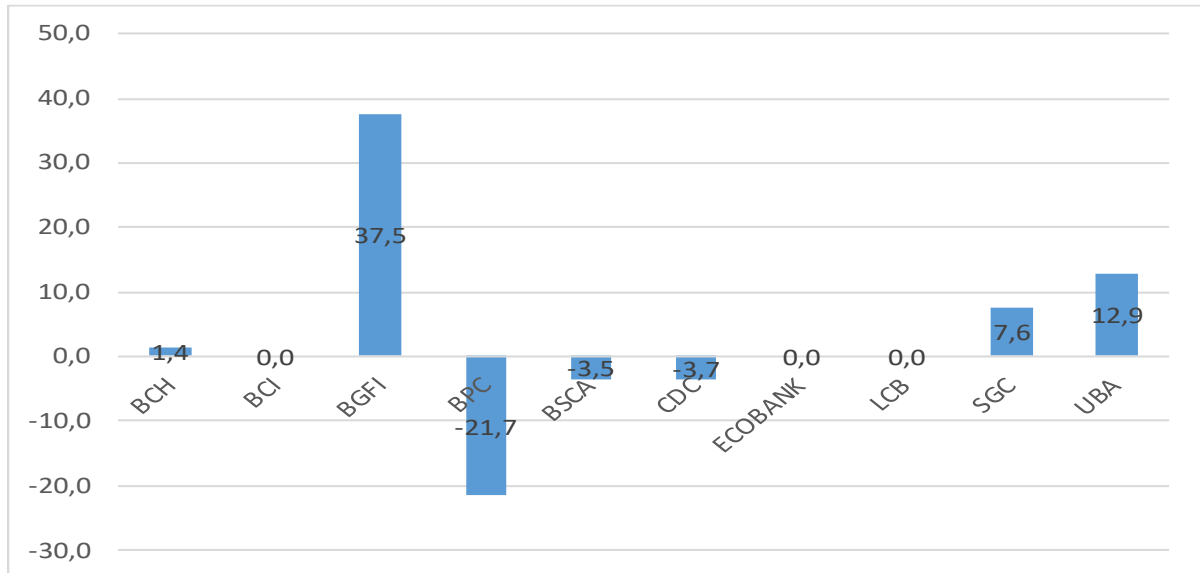
Banques	SIGLE	Référence de l'agrément	Capital social	Actionnaires
				ETAT CONGOLAIS 11,00% IBATA RAYMOND 4,00% PENDINO HUBERT 23,00% SOUTHERN CROSS FIANCE SA 4,00%
Société Générale Congo	SGC	15953/ MFBPP CAB du 14/12/2011	11 860 000 000	SOCIETE GENERALE 93,47% ETAT CONGOLAIS 6,53%
United Bank Africa-Congo	UBA	8854/MFBPP-CAB du 14/06/2011	12 500 000 000	UBA CAMEROUN SA 20,00% UBA PLC 80,00%
Banque Postale du Congo	BPC	14090/MEFPPPI-CAB du 23/10/2012	25 000 000 000	ETAT CONGOLAIS 80,00% SOCIETE DES POSTES ET DE L'EPARGNE DU CONGO 20,00%
	TOTAL		193 324 272	

Source : CNEF

4.2.1.1. Evolution du nombre d'employés

Selon les déclarations CERBER⁵, le nombre d'employés des banques congolaises est demeuré relativement stable à 2 047 après 2 042 un an auparavant. La baisse des effectifs de la BPC a été compensée par la progression des effectifs de la BGFI Bank Congo, UBA et SGC.

Figure 1 : Taux de progression du nombre d'employés par banque



Source : CNEF

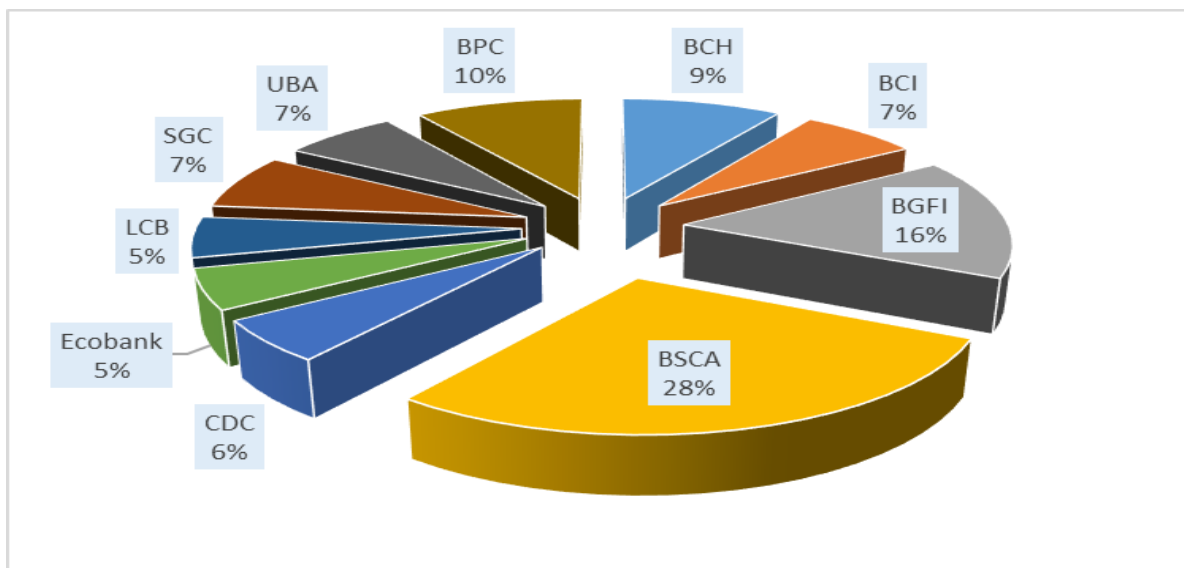
4.2.1.2. Capital des banques

Le capital cumulé des banques congolaises s'est établi à 193,33 milliards à fin décembre 2021. Par rapport à 2020, ce niveau est resté stable, en raison de l'absence d'opération d'augmentation du capital par les banques de la place.

Quatre (4) banques concentrent à elles seules environ 64,9% du total du capital, à savoir la BSCA Bank, BGFI, BPC et BCH.

⁵ Le CERBER est le système de collecte et d'exploitation des données bancaires par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Figure 2 : Répartition du capital social des établissements de Crédit du Congo

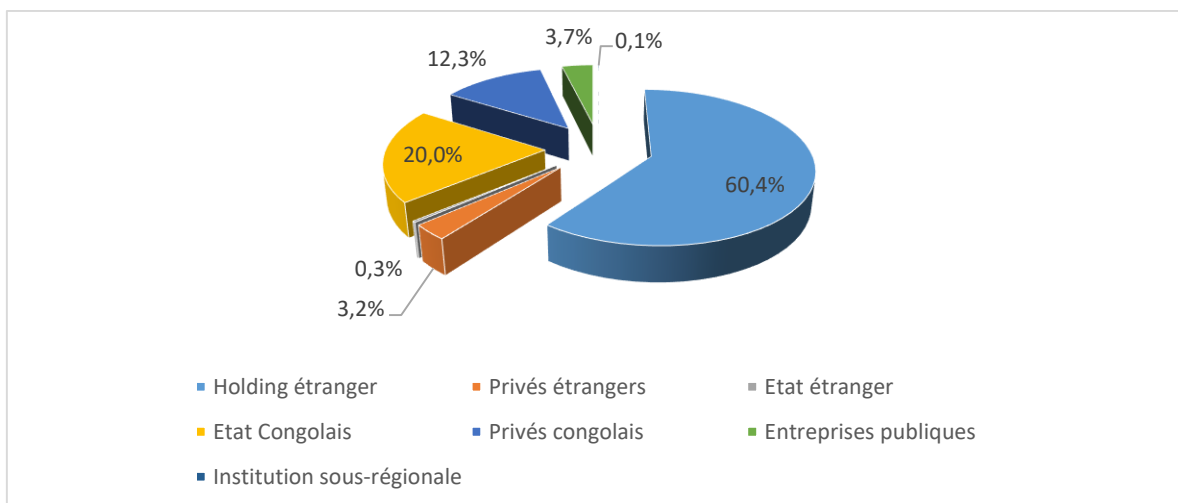


Source : CNEF

Au 31 décembre 2021, 60,4% de l'actionnariat des banques congolaises sont détenus par un holding ou un établissement de crédit étranger. On note que l'Etat congolais détient 20,0% du capital social cumulé au sein de six établissements de crédit.

La structure du capital social restant se présente comme suit : *i*) privés congolais (12,3%), *ii*) entreprises publiques (3,7%), *iii*) privés étrangers (3,2%), *iv*) Etat tunisien (0,3%) et *v*) BDEAC (0,1%).

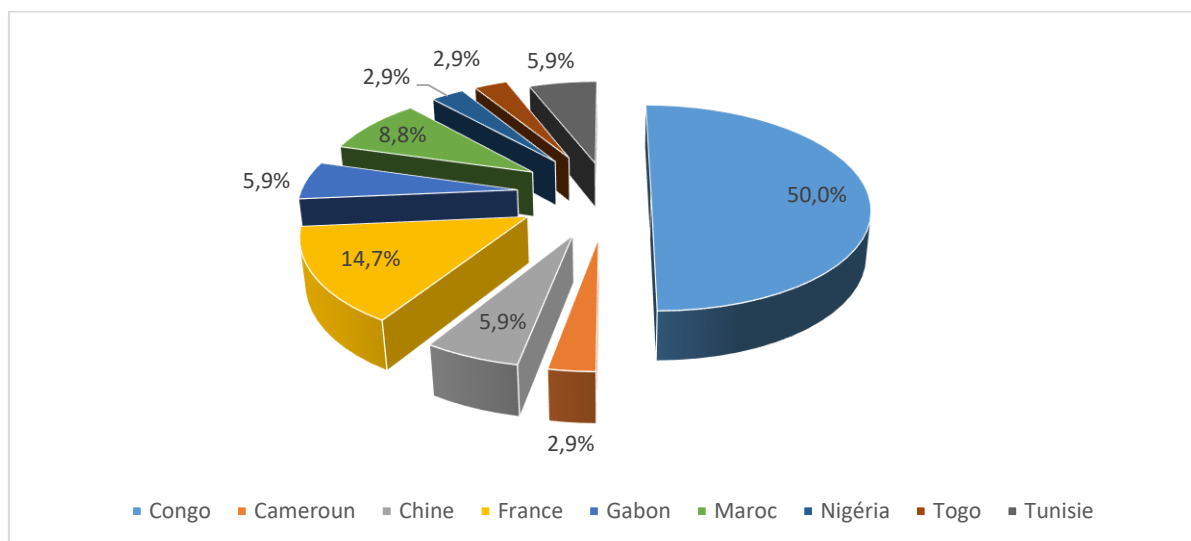
Figure 3 : Répartition de l'actionnariat par catégorie



Source : CNEF

Concernant la répartition des capitaux par pays d'origine, le Congo détient 50,0% des capitaux, suivi de la France (14,7%), du Maroc (8,8%), de la Chine, du Gabon et de la Tunisie, chacun 5,9%. De même, le Cameroun, le Nigéria, et le Togo détiennent chacun 2,9% des capitaux.

Figure 4 : Répartition de l'actionnariat par pays d'origine



Source : CNEF

4.2.1.3. Evolution du réseau bancaire (agences, bureaux et points de vente)

Le nombre d'agences bancaires au Congo a augmenté de 0,8%, au cours de la période en revue, passant de 127 en 2020 à 128 en 2021. Cette hausse s'explique principalement par la stratégie d'inclusion financière portée particulièrement par trois banques.

En effet, au cours de la période sous revue, la Banque Sino Congolaise pour l'Afrique (BSCA), ECOBANK et UBA ont respectivement implanté deux (02) nouvelles agences à Brazzaville et Pointe-Noire, tandis que la Banque Commerciale Internationale (BCI) et la LCB bank ont procédé à la fermeture de deux agences à Brazzaville. La Banque Postale du Congo et le Crédit du Congo (CDC) ont chacune fermé une agence à Brazzaville.

Tableau 6: Nombre d'agences bancaires

	2019	2020	2021	Variation en valeurs	Variation (%)	Part (%)
BCH	9	9	9	0	0,0	7,0
BPC	26	30	29	-1	-3,3	22,7
BCI	14	14	12	-2	-14,3	9,4
BGFI	14	14	15	1	7,1	11,7
BSCA	3	3	5	2	66,7	3,9
CDC	17	15	14	-1	-6,7	10,9
ECOBANK	9	9	11	2	22,2	8,6
LCB	19	21	19	-2	-9,5	14,8
SGC	5	5	5	0	0,0	3,9
UBA	7	7	9	2	28,6	7,0
Total	123	127	128	1	0,8	100,0

Source : CNEF

4.2.1.4. Nombre de comptes de la clientèle

A fin décembre 2021, le nombre de personnes physiques et morales titulaires d'un compte est revenu à 473 086, contre 528 202 en 2020, soit une baisse de 10,4%. Cette tendance s'explique par le repli en valeur relative du total des comptes tant des personnes physiques (-51 177) que des personnes morales (-3 939), en raison des procédures de fermeture des comptes non movimentés. Ces comptes sont constitués de 118 275 comptes débiteurs, représentant 25,0% du total des comptes et de 354 811 comptes créditeurs représentant 75,0% du total.

La régression des comptes des personnes physiques a principalement été impulsée par le repli simultané des comptes débiteurs (-31,1%) et dans une moindre mesure par ceux des comptes créditeurs (-1,2%).

Tableau 7: Nombre de comptes de la clientèle

	2019	2020	2021	Variation en %
Nombre de comptes débiteurs personnes morales	16 029	14 965	13 780	-7,9
Nombre de comptes créditeurs personnes morales	21 320	20 586	17 832	-13,4
Total comptes personnes morales	37 349	35 551	31 612	-11,1
Nombre de comptes débiteurs personnes physiques	133 355	151 650	104 495	-31,1
Nombre de comptes créditeurs personnes physiques	327 096	341 001	336 979	-1,2
Total comptes personnes physiques	460 451	492 651	441 474	-10,4
Nombre total de comptes débiteurs	149 384	166 614	118 275	-29,0
Nombre total de comptes créditeurs	348 416	361 588	354 811	-1,9
Nombre total de comptes	497 800	528 202	473 086	-10,4

Source : CNEF

Tableau 8 : Répartition des personnes physiques et morales dans le total

	2019	2020	2021
Part des comptes personnes morales dans le total	7,5	6,7	6,7
Part des comptes personnes physiques dans le total	92,5	93,3	93,3
Part des comptes débiteurs dans le total	30,0	31,5	25,0
Part des comptes créditeurs dans le total	70,0	68,5	75,0

Source : CNEF

4.2.2. Evolution de l'activité des banques congolaises

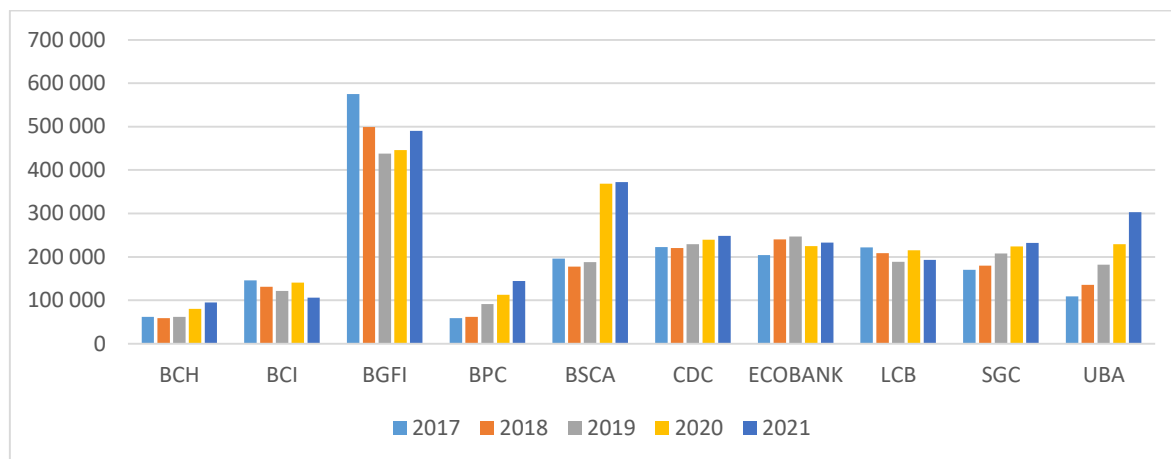
4.2.2.1. Total agrégé du bilan des banques

Au 31 décembre 2021, le total bilan agrégé des banques congolaises est ressorti à 2 429,5 milliards contre 2 220,8 milliards une année plus tôt, soit une hausse de 9,4% en variation annuelle. Cette évolution s'explique par la hausse simultanée des dépôts collectés auprès de la clientèle et des crédits qui leur sont accordés.

Le ratio total bilan des banques sur PIB est revenu à 31,1% contre 35,3% en 2020, principalement en raison de la progression du PIB nominal qui est passé de 6 288 milliards de FCFA à 7 288 milliards de FCFA, entre 2020 et 2021.

Par ailleurs, 58,2% des actifs sont détenus par quatre banques, à savoir : BGFIBank (20,2%), BSCA (15,3%), UBA (12,5%) et Crédit du Congo (10,2%).

Figure 5 : Evolution du total bilan des banques congolaises



Source : CNEF

4.2.2.2. Mobilisation de l'épargne

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 24,0% entre 2019 et 2020 et de 4,0% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 1 687,2 milliards à fin décembre 2021. L'ensemble des dépôts collectés fait ressortir une concentration de 74,5% du total des dépôts pour six banques, soit au total un montant cumulé de 1 272,6 milliards.

❖ Structure des dépôts

L'analyse de la structure des dépôts montre que les banques congolaises collectent trois grandes catégories de dépôts, à savoir : *i*) les dépôts à vue, *ii*) les dépôts à terme et *iii*) les autres dépôts constitués essentiellement des dépôts de garantie, des comptes épargne et les produits d'épargne longue en faveur des particuliers constitués du Plan Epargne Logement (PEL) et du Plan Epargne Retraite (PER).

Tableau 9 : Evolution de la structure des dépôts

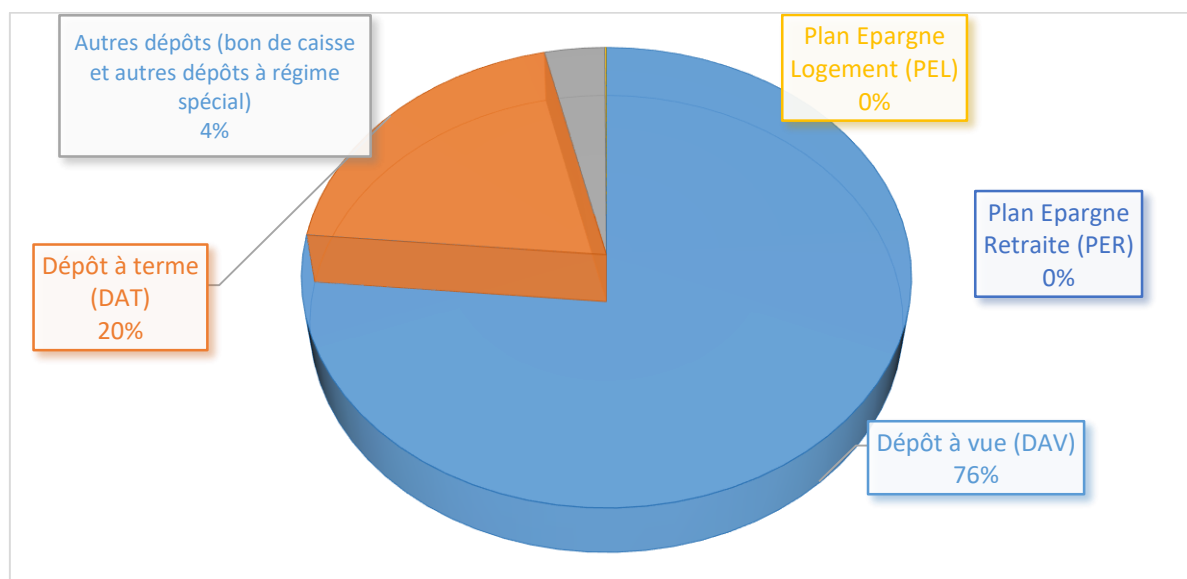
	2019		2020		2021	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Dépôt à vue (DAV)	879 110	67,2	1 174 613	66	1 288 975	76,4
Dépôt à terme (DAT)	313 756	24	367 719	32,3	337 160	20
Autres dépôts (bon de caisse et autres dépôts à régime spécial)	113 257	8,7	77 176	1,5	58 593	3,5
Plan Epargne Logement (PEL)	1648	0,1	2 038	0,1	1 956	0,1
Plan Epargne Retraite (PER)	774	0,1	1 037	0,1	525	0
Total	1 308 545	100	1 622 583	100	1 687 209	100

Source : CNEF

Les dépôts à vue constituent la catégorie la plus importante, avec 76,4% du total en 2021, après 66,0% en 2020. Ils sont suivis des dépôts à terme qui ont représenté 20,0% en 2021, après 32,3% en 2020. Les autres placements, constitués des bon de caisse, des dépôts à régime spécial, des PEL et PER ne représentent que 3,6% de l'ensemble des dépôts collectés en 2021, contre 1,7% une année plus tôt (Cf. tableau 10).

L'encours des PEL est revenu à 1,9 milliard en 2021, contre 2,0 milliards en 2020, et celui des PER de 0,525 milliard en 2021, contre 1,04 milliard en 2020, soit des baisses respectives de 4,0 % et 49,4 %. Toutefois, leurs parts relatives dans le volume total des dépôts collectés demeurent faibles pour chacun de ces produits. Ces placements ont été collectés uniquement par deux banques de la place, à savoir la BCH pour le PEL et la BGFIBank Congo pour le PER.

Figure 6 : Structure des dépôts collectés par le système bancaire en 2021



Source : CNEF

❖ Evolution des dépôts par catégorie de déposants

La hausse des dépôts entre 2020 et 2021 résulte de l'accroissement simultané des dépôts des PME (47,3%), des collectivités locales (33,9%), de l'administration centrale (11,3%), des particuliers (7,8%) et des entreprises privées (5,7%), en dépit du recul des dépôts des compagnies d'assurance (-31,2%), des administrations privées (-27,1%), des entreprises publiques (-24,5%), des Non-Résidents (-17,2%) et des organismes publics (-1,7%).

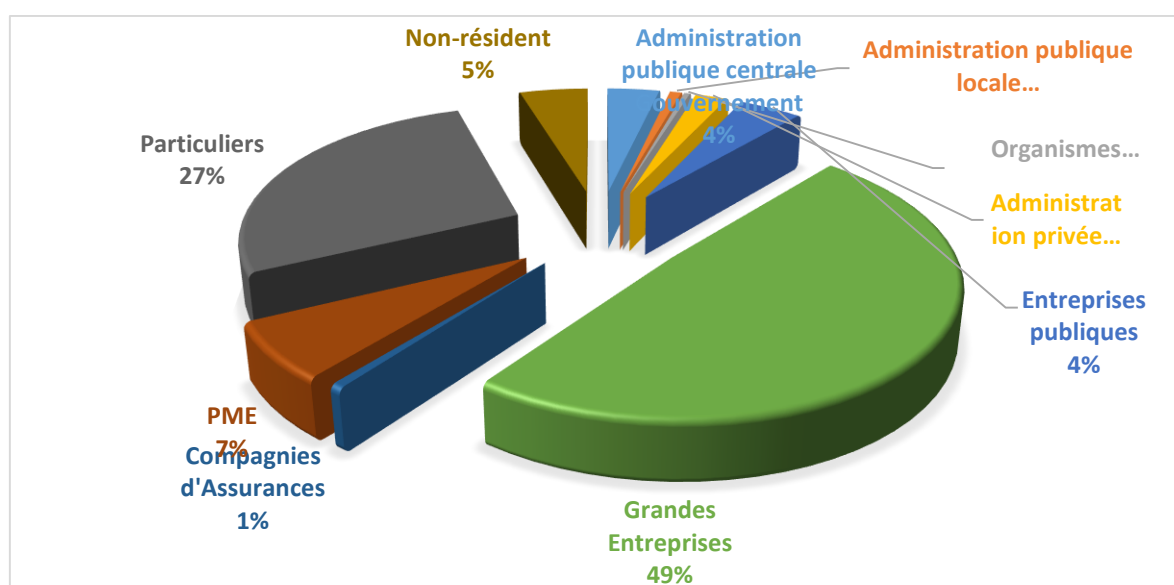
Tableau 10 : Répartition des dépôts par type d'épargnant

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation (%)
Administration publique centrale Gouvernement	56 916	36 590	46 065	54 554	60 694	11,3
Administrations publiques locales	4 090	1 897	2 623	9 529	12 763	33,9
Organismes publics	2 588	775	6 046	7 585	7 454	-1,7
Administrations privées	26 553	35 264	39 473	50 188	36 569	-27,1
Entreprises publiques	132 647	147 223	117 957	96 668	72 965	-24,5
Grandes Entreprises	577 901	545 742	514 648	782 110	826 893	5,7
Compagnies d'Assurance	16 430	14 532	11 564	15 098	10 393	-31,2
PME	73 852	81 435	111 980	80 989	116 356	43,7
Particuliers	371 826	298 274	374 039	430 868	464 452	7,8
Non-résident	71 787	71 089	84 150	94 994	78 670	-17,2
Total	1 334 590	1 232 821	1 308 545	1 622 583	1 687 209	4,0

Source : CNEF

L'analyse des dépôts par type de déposants montre que les grandes entreprises et les particuliers concentrent 76,5% des dépôts collectés par le système bancaire congolais, avec respectivement 49,0% et 27,5% du total. Ces deux types de déposants sont suivis par les PME (6,9%), les Non-résidents (4,7%), les entreprises publiques (4,3%), et l'Administration publique centrale (3,6%).

Figure 7 : Répartition des dépôts par type de déposants



Source : CNEF

4.2.2.3. Financements

4.2.2.3.1. Crédits à l'économie

Les crédits distribués par les banques du Congo ont connu une progression de 4,9%, passant de 1 373,3 milliards à 1 440,5 milliards entre 2020 et 2021. Ils sont concentrés sur six banques à hauteur de 95,7% pour un encours global de 1 195,1 milliards.

L'accroissement du portefeuille de crédits a été impulsé principalement par la progression des financements : *i*) aux particuliers (+22,9%), *ii*) aux entreprises publiques (+20,8%), *iii*) aux grandes entreprises (+8,0%) et *iv*) aux administrations privées (+7,6%). Par contre, on enregistre une baisse des crédits accordés à l'Etat de 31,4% à 120,0 milliards et aux compagnies d'assurance 19,7%.

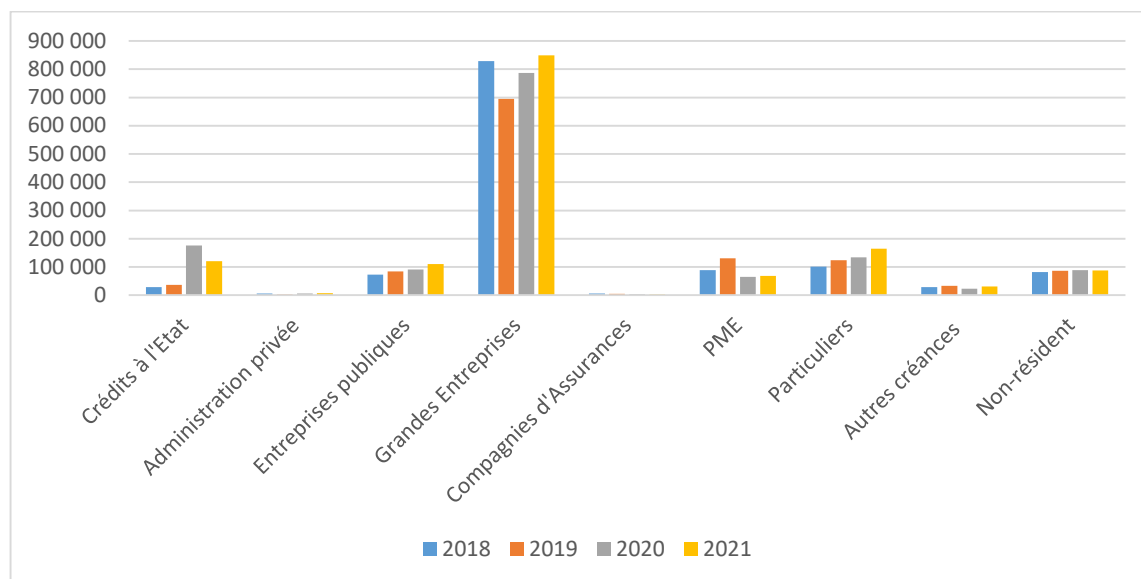
Tableau 11 : Evolution des crédits par type de bénéficiaires

	2019		2020		2021	
	Montant	Variation 2018-2019 (%)	Montant	Variation 2019-2020 (%)	Montant	Variation 2020-2021 (%)
Crédits à l'Etat	36 330	28,0	175 644	383,5	120 543	-31,4
Administration privée	2 806	-55,5	6 119	118,1	6 587	7,6
Entreprises publiques	84 715	16,0	91 289	7,8	110 247	20,8
Grandes Entreprises	694 644	-16,1	786 331	13,2	849 173	8,0
Compagnies d'Assurances	4 428	-21,2	3 565	-19,5	2 862	-19,7
PME	130 373	46,9	64 906	-50,2	68 473	5,5
Particuliers	124 252	23,0	133 678	7,6	164 321	22,9
Autres créances	32 923	14,5	23 476	-28,7	31 040	32,2
Non-résident	86 158	4,8	88 322	2,5	87 202	-1,3
Total	1 196 629	-3,7	1 373 330	14,8	1 440 448	4,9

Source : CNEF

En 2021, la répartition des crédits par type de bénéficiaires montre une concentration des crédits distribués en faveur des grandes entreprises (59,0%). La part des crédits accordés aux particuliers et à l'Etat représente respectivement 11,4% et 8,4%. La proportion des crédits distribués aux PME demeure faible (4,8%), en lien avec la perception du risque de contrepartie par les banques.

Figure 8 : Evolution de la part des crédits par type de bénéficiaires



Source : CNEF

4.2.2.3.1.1. Nature des crédits distribués aux particuliers

Le volume total des crédits accordés à la clientèle des particuliers s'est établi à 164,3 milliards en 2021, en hausse de 22,9% par rapport à l'année 2020.

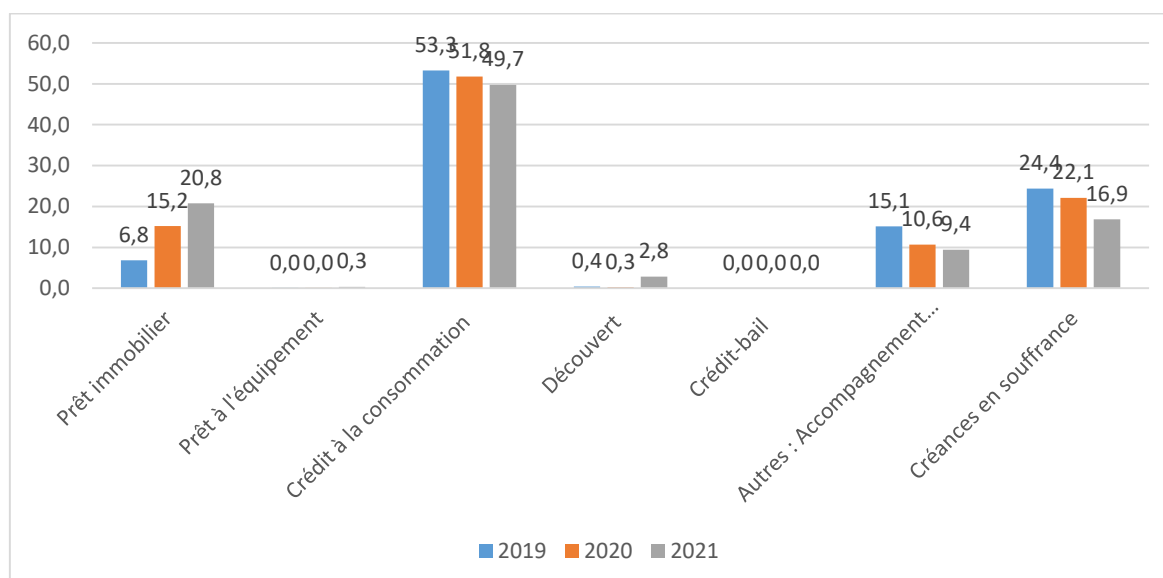
Tableau 12: Evolution des crédits accordés aux particuliers par nature

	2019		2020		2021	
	Montant	Part dans le total en %	Montant	Part dans le total en %	Montant	Part dans le total en %
Prêt immobilier	8 452	6,8	20 331	15,2	34 159	20,8
Prêt à l'équipement	21	0,0	18	0,0	529	0,3
Crédit à la consommation	66 188	53,3	69 222	51,8	81 713	49,7
Découvert	511	0,4	352	0,3	4 676	2,8
Autres : Accompagnement et Restructuration	18 824	15,1	14 228	10,6	15 506	9,4
Créances en souffrance	30 256	24,4	29 527	22,1	27 738	16,9
Total	124 252	100,0	133 678	100,0	164 321	100,0

Source : CNEF

Entre 2019 et 2021, l'analyse de la nature des prêts accordés aux particuliers montre que les crédits à la consommation représentent plus de la moitié du total des crédits en faveur des particuliers. Ils sont suivis des prêts immobiliers qui ont gagné 14,0 points de pourcentage sur cette période. En effet, les prêts immobiliers représentent 20,8% du total à fin décembre 2021. La part des crédits restructurés en faveur des particuliers est revenue à 9,4% en 2021, contre 10,6% en 2020.

Figure 9 : Part des crédits accordés aux particuliers par nature de crédit



Source : CNEF

4.2.2.3.1.2. Nature des crédits distribués aux entreprises

Au 31 décembre 2021, le volume total des crédits accordés aux entreprises s'est établi à 1 195,1 milliards, en hausse de 10,7% comparé à son niveau de 2020. Ces financements se décomposent en crédits d'exploitation⁶ et en crédits d'investissement et d'équipement⁷.

Tableau 13 : Evolution du volume crédits d'exploitation et des crédits d'investissements accordés aux entreprises

	2019	2020	2021
Crédits d'exploitation	514 325	382 270	452 346
Crédits d'investissement et équipement	524 087	697 499	742 730
Total	1 038 412	1 079 769	1 195 076

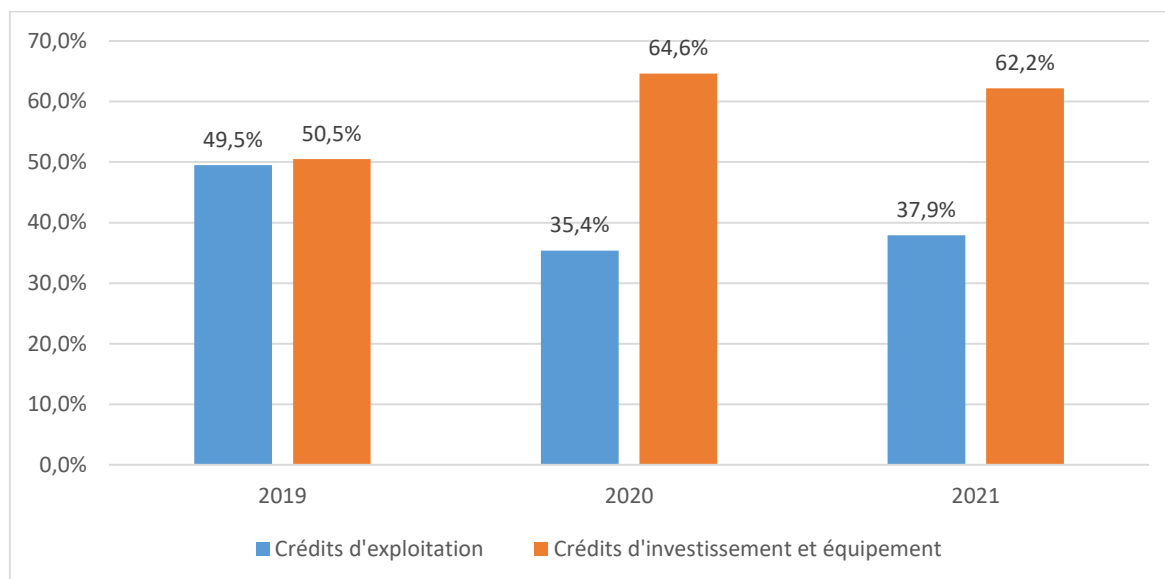
Source : CNEF

Au 31 décembre 2021, la proportion des crédits d'investissement et équipement représente 62,1% du total des crédits accordés aux entreprises du secteur privé et public. On note ainsi la prépondérance des crédits d'investissement sur les crédits d'exploitation.

⁶ Crédits d'exploitation = somme des crédits (crédits de trésorerie, autre que découvert + découvert + avance sur factures + caution + affacturage) accordés aux grandes entreprises, aux PME et aux entreprises publiques.

⁷ Crédit d'investissement et d'équipement = somme des crédits (crédit-bail + crédit à moyen et long terme) accordés aux grandes entreprises, aux PME et aux entreprises publiques.

Figure 10 : Part des crédits d'exploitation comparée aux crédits d'investissements aux entreprises



Source : CNEF

4.2.2.3.1.3. Nature des crédits distribués à l'administration centrale

Au 31 décembre 2021, le volume total des crédits accordés à l'administration centrale s'est élevé à 940,4 milliards, en progression de 27,4% par rapport à la même période de l'année 2020. Cette évolution est particulièrement imputable à la forte augmentation des Bons du Trésor (+109,9% à 339,5 milliards, contre 161,7 milliards à fin 2020) et des Obligations du Trésor (+32,7% à 559,6 milliards, contre 421,8 milliards en 2020), alors que les « autres crédits » ont baissé de 95,1% à 6,7 milliards.

Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à l'administration centrale par nature (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
Crédits de trésorerie, autre que découverts	21 548	19 350	32 671	-10,2	68,8
Découverts	1 118	455	2 000	-59,3	339,6
Bons du Trésor	58 632	161 715	339 509	175,8	109,9
Obligations du Trésor	96 303	421 750	559 555	337,9	32,7
Autres	23 315	134 723	6 666	477,8	-95,1
Total	200 916	737 993	940 401	267,3	27,4

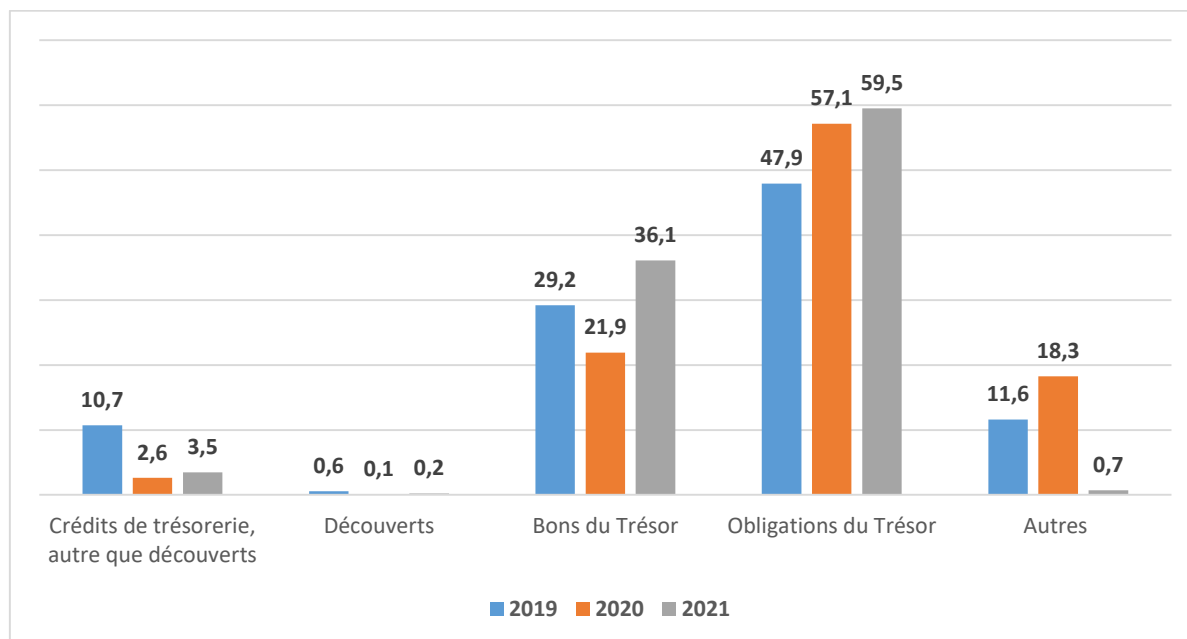
Source : CNEF

En 2021, le volume des financements des banques congolaises en faveur de l'administration centrale par souscription des valeurs du trésor s'est établi à 899,1 milliards, contre 583,5 milliards en 2020, en augmentation de 54,1%. On note que la

proportion des instruments de longue maturité, à savoir les obligations du Trésor, a représenté 62,2% en 2021, contre 72,3% en 2020.

De plus, à fin décembre 2021, la part des financements par le marché des titres publics dans le total des concours accordés à l'administration centrale s'est établie à 95,6%, contre 79,1% une année plus tôt. Cette hausse de 16,5 points de pourcentage est principalement imputable au dynamisme du marché des valeurs du trésor et de l'appétence pour les titres publics, offrant des taux plus rémunérateurs.

Figure 11 : Répartition par nature des crédits à l'administration centrale



Source : CNEF

4.2.2.3.1.4. Nature des crédits par secteur d'activités

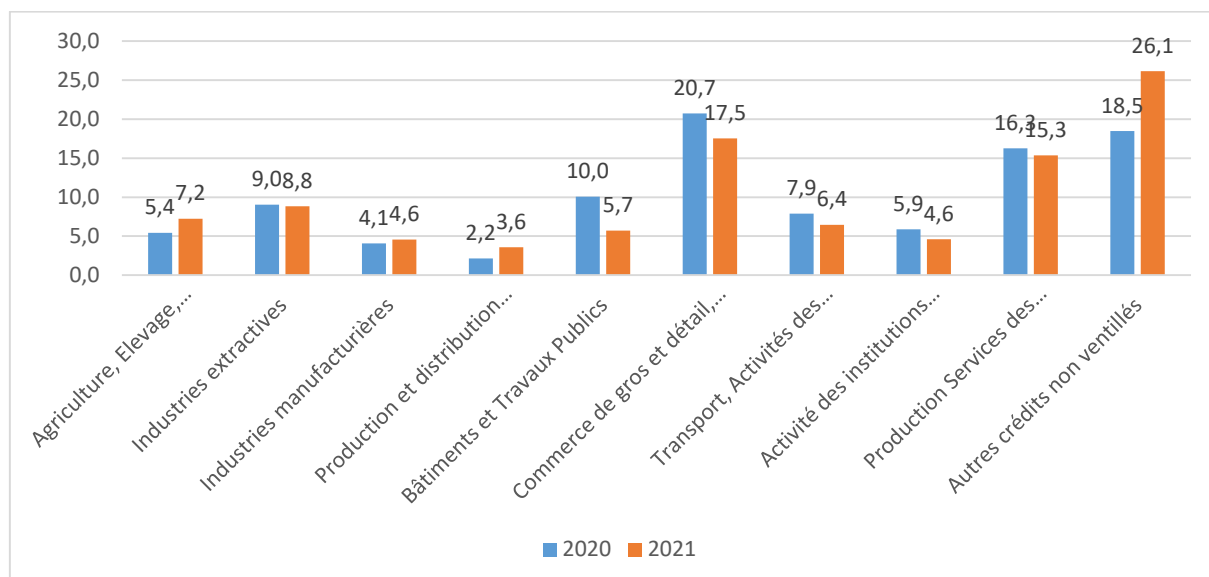
A fin 2021, la répartition des engagements par secteur d'activité de l'économie congolaise se présente comme suit :

L'encours des crédits à court terme s'est situé à 655,6 milliards à fin décembre 2021, contre 664,5 milliards un an plus tôt, en repli de 1,3%. Ces crédits ont été orientés principalement sur trois secteurs : « Commerce de gros et détail – Restauration et Hôtel » (15,6%), « Bâtiments et travaux publics » (9,5%) et « Production Services des collectivités sociaux et Personnels » (9,2%).

Les concours à moyen terme se sont établis à 700,5 milliards, contre 677,7 milliards une année auparavant, en progression de 3,4%. La ventilation de ces crédits montre que les principaux secteurs bénéficiaires ont été les suivants : « Production Services des collectivités sociaux et Personnels » (22,6%), « Commerce de gros et détail – Restauration et Hôtel » (21,1%) et « Agriculture, Elevage, Chasse, Sylviculture et Pêche ». (11,2%).

Enfin, l'encours des crédits à long terme est demeuré faible, mais en forte augmentation par rapport à son niveau d'il y a un an. En effet, il s'est établi à 84,4 milliards contre 31,2 milliards, une année plus tôt (170,5%). Les secteurs bénéficiaires de ces crédits sont : « Industries manufacturières », (47,5%), « Transport, Activités des auxiliaires de transport & Télécommunications » (3,9%) et « Commerce de gros et détail-Restauration et Hôtel » (3,2%).

Figure 12: Part des crédits par secteur d'activités selon la maturité



Source : CNEF

4.2.2.3.2. Tarification des prêts consentis à la clientèle

❖ Vue d'ensemble des taux débiteurs

Le tableau ci-après présente la synthèse des taux débiteurs appliqués par les banques congolaises au cours des quatre derniers semestres.

Tableau 15: TEG⁸ moyens globaux (2020-2021)

Type de bénéficiaires	1 ^{er} semestre 2020		2 ^{ème} semestre 2020		1 ^{er} semestre 2021		2 ^{ème} semestre 2021	
	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens
particuliers	10,49%	13,37%	7,74%	16,22%	10,43%	14,49%	9,70%	15,40%
PME	8,37%	9,61%	8,73%	9,60%	8,79%	10,36%	6,84%	9,00%
Grandes entreprises	7,28%	8,14%	7,94%	8,37%	7,59%	8,66%	8,31%	13,01%
Autres pers. Morales	6,85%	7,01%	5,94%	5,94%	6,04%	6,08%	8,73%	9,49%
Administration Pub.	4,86%	17,56%	5,68%	5,79%	6,84%	16,41%	6,14%	13,90%

Source : CNEF

⁸Le TEG d'un prêt représente le coût global réel supporté par l'emprunteur, y compris l'ensemble des charges liées à l'assurance, aux frais annexes et aux autres frais et commissions associés à la mise en place du prêt.

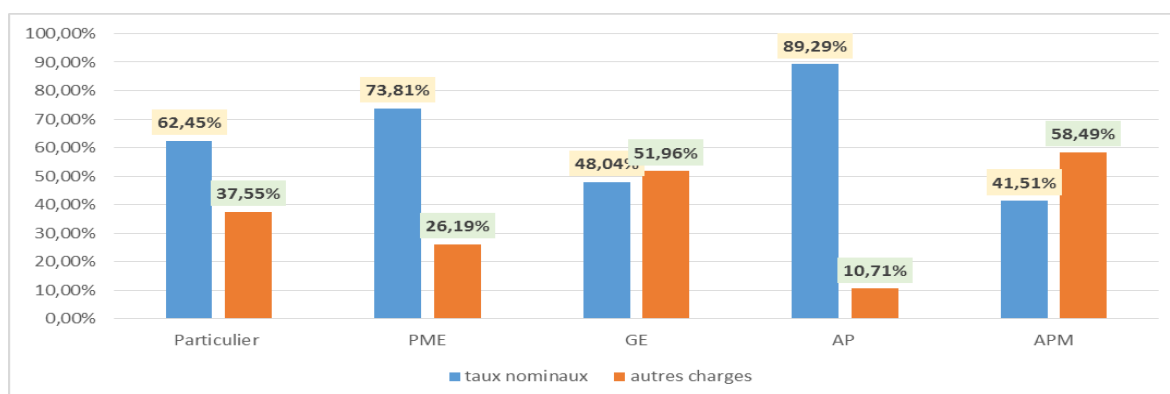
A fin décembre 2021, l'ensemble des TEG moyens a enregistré une hausse excepté pour les PME et pour les autres personnes morales, essentiellement constituées des institutions financières et compagnies d'assurance.

Les PME demeurent la catégorie de la clientèle ayant bénéficié des TEG moyens les plus faibles à 9,00%, en baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport au semestre précédent. En dépit de leur hausse de 3,4 points, les TEG appliqués aux autres personnes morales ressortent à 9,49%. Les grandes entreprises qui bénéficiaient des TEG préférentiels au cours du précédent semestre affichent un TEG moyen de 13,0%, en hausse de 4,3 points. Bien qu'en repli de 2,5 points entre le premier et le second semestre 2021, les administrations publiques ont supporté le TEG moyen (13,90%). Enfin, les particuliers constituent la catégorie de clientèle qui a supporté les TEG les plus élevés au cours du semestre sous revue, avec un TEG moyen à 15,40%.

❖ Part de chaque composante dans le TEG

Le taux nominal, quel que soit le type de bénéficiaire, pèse en moyenne 63,0% dans les TEG et les autres charges représentent en moyenne 37,0%. Les particuliers, les grandes entreprises et les autres personnes morales ont supporté des charges d'un niveau supérieur à la moyenne, avec respectivement 37,55%, 51,9% et 58,5% au second semestre 2021

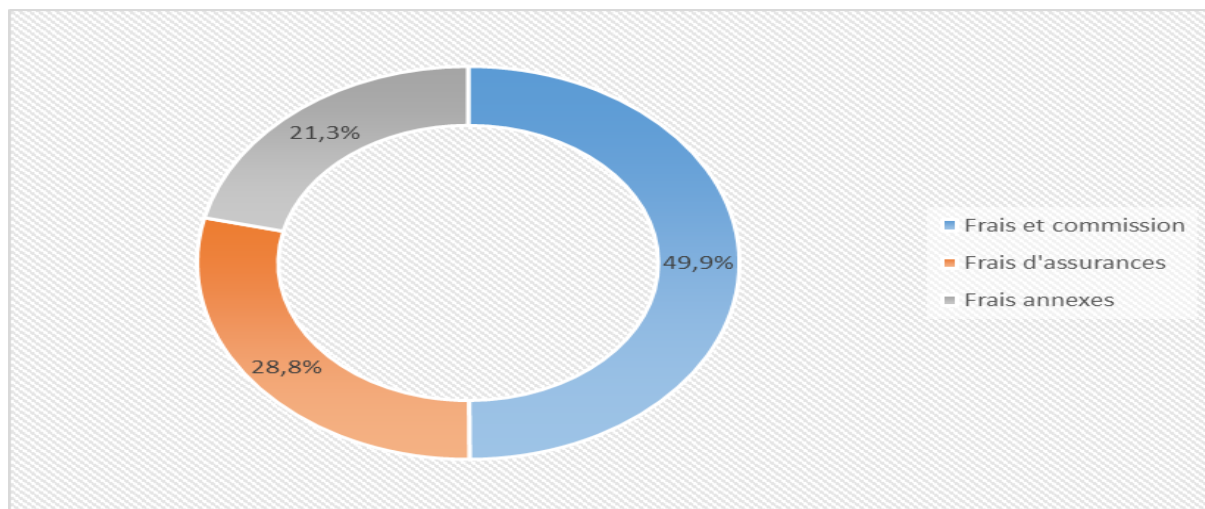
Figure 13: Poids du taux nominal dans le TEG des prêts amortissables



Source : CNEF

L'analyse de la structure de ces frais montre que le coût des frais et commissions représente 49,9% des charges supportées par l'ensemble des clients, suivis des frais d'assurance, avec 28,8% et les frais annexes 21,3 %.

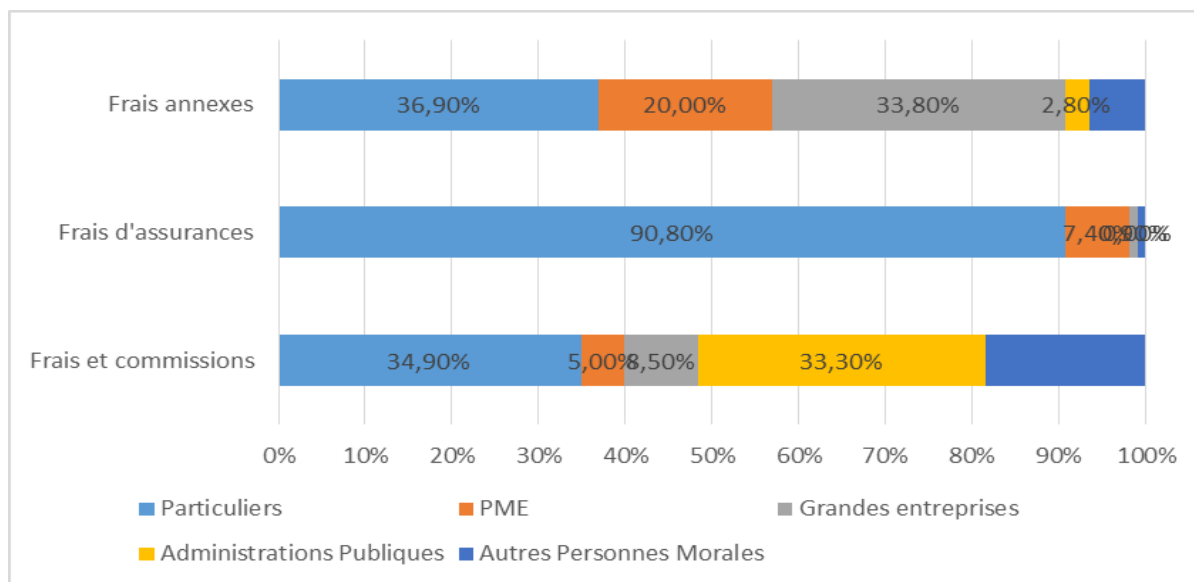
Figure 14: Pourcentage des Charges supportées par l'ensemble de la clientèle



Source : CNEF

Par ailleurs, il convient de relever que, quel que soit le type de charge, les particuliers ont supporté en moyenne 51,4% des charges globales, suivis des administrations publiques (17,2%), des Grandes entreprises (11,7%), des autres personnes morales (10,8%) et des PME (8,9%).

Figure 15 : Structure des charges supportées par catégorie de clientèle



Source : CNEF

4.2.2.3.3. Situation des prêts non performants⁹

La part des prêts non performants dans le total des crédits bruts demeure élevée, en dépit d'une sensible amélioration. Il est revenu à 17,2% en 2021, contre 21,7% une année plus tôt. Il reste toutefois au-dessus de la norme communément admise de 10%.

A fin 2021, l'encours total des prêts non performants a atteint 248,4 milliards, en repli de 16,7% par rapport à son niveau de 2020. Cet assainissement partiel des portefeuilles des banques résulte des effets conjugués des actions de recouvrement des créances auprès de certains débiteurs et de l'opération du Club de Brazzaville.

Ainsi, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est amélioré, passant de 53,0% en décembre 2020, à 64,2% une année plus tard.

Tableau 16 : Evolution des créances en souffrance entre 2018 et 2021

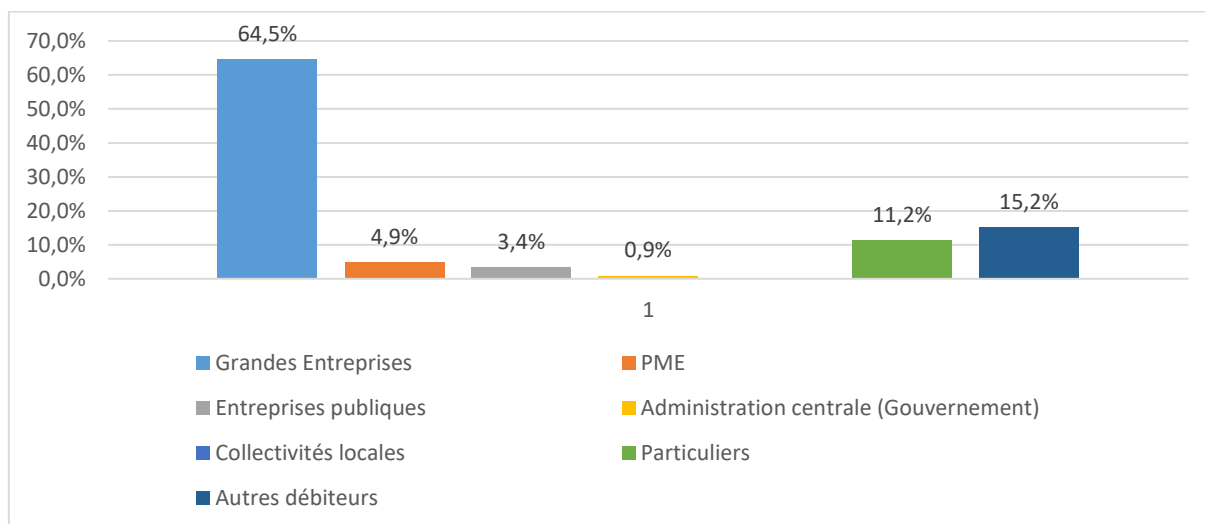
	2019	2020	2021	Variation 2019-2020 en %	Variation 2020-2021 en %
Grandes Entreprises	188 673	191 116	160 217	1,3	-16,2
PME	36 298	18 826	12 120	-48,1	-35,6
Entreprises publiques	204	4 921	8 444	2312,3	71,6
Administration centrale (Gouvernement)	15 356	300	2 136	-98	612
Collectivités locales	0	189	0	100,0	-100,0
Particuliers	30 256	29 527	27 738	-2,4	-6,1
Autres débiteurs	66 054	53 305	37 779	-19,3	-29,1
Total	336 841	298 184	248 434	-11,5	-16,7

Source : CNEF

En 2021, par catégorie de bénéficiaires la proportion des prêts non performants est de 64,5% pour les grandes entreprises, 15,2% pour les autres débiteurs, 11,2% pour les particuliers, 4,9% pour les PME, 3,4% pour les entreprises publiques et de 0,9% pour l'administration centrale.

⁹ Dans la CEMAC, les prêts non performants sont désignés par « créances en souffrance » aux termes de l'article 6 du Règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit. Les créances en souffrance sont constituées des impayés⁹, des crédits douteux⁹ et des crédits immobilisés.

Figure 16 : Part des prêts non performants par bénéficiaire

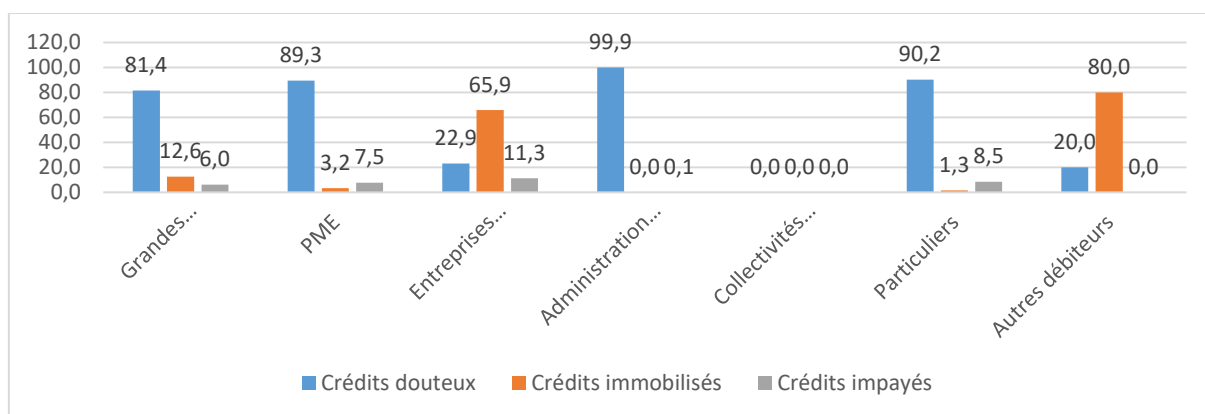


Source : CNEF

L'analyse des différents prêts non performants par type de bénéficiaires appelle les commentaires suivants :

- Pour **les grandes entreprises**, l'essentiel des prêts non performants est constitué des créances douteuses (81,4%) suivies des créances immobilisées (12,6%) et des créances impayées (6,0%) ;
- Pour **les PME**, les prêts non performants sont majoritairement composés des créances douteuses (89,3%), des créances impayées (7,5%) et des créances immobilisées (3,2%) ;
- Les **entreprises publiques** enregistrent davantage de prêts non performants sur les créances immobilisées (65,9%), suivies des créances douteuses (22,9%) et des créances impayées (11,2%) ;
- Les prêts non performants de **l'administration centrale** sont constitués à 99,9% des créances immobilisées ;
- Les prêts non performants des **particuliers** sont essentiellement constitués des créances douteuses (90,2%).

Figure 17 : Prêts non performants par type et par bénéficiaire

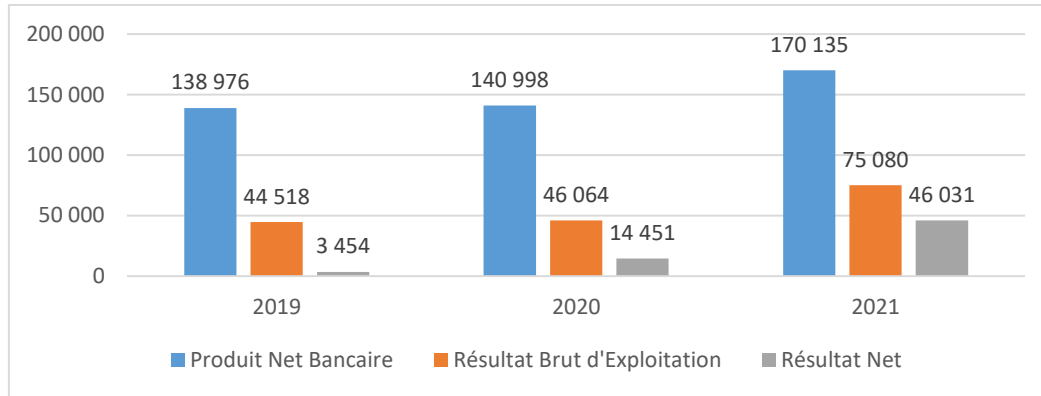


Source : CNEF

4.2.2.4. Indicateurs de rentabilité

A fin décembre 2021, les indicateurs de rentabilité des banques congolaises se présentent comme suit :

Figure 18 : Evolution des indicateurs de rentabilité



Source : CNEF

❖ Le Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB a connu une progression de 20,7%, pour s'établir à 170,1 milliards en 2021. Cette évolution s'explique par les hausses des marges des opérations avec la clientèle (+32,4%), des opérations de crédit-bail (16,8%), des opérations diverses (+12,4%) et des opérations financières (+12,4%). Quant aux opérations de trésorerie, leur marge est déficitaire en raison d'un recours important aux opérations de refinancement de la Banque centrale.

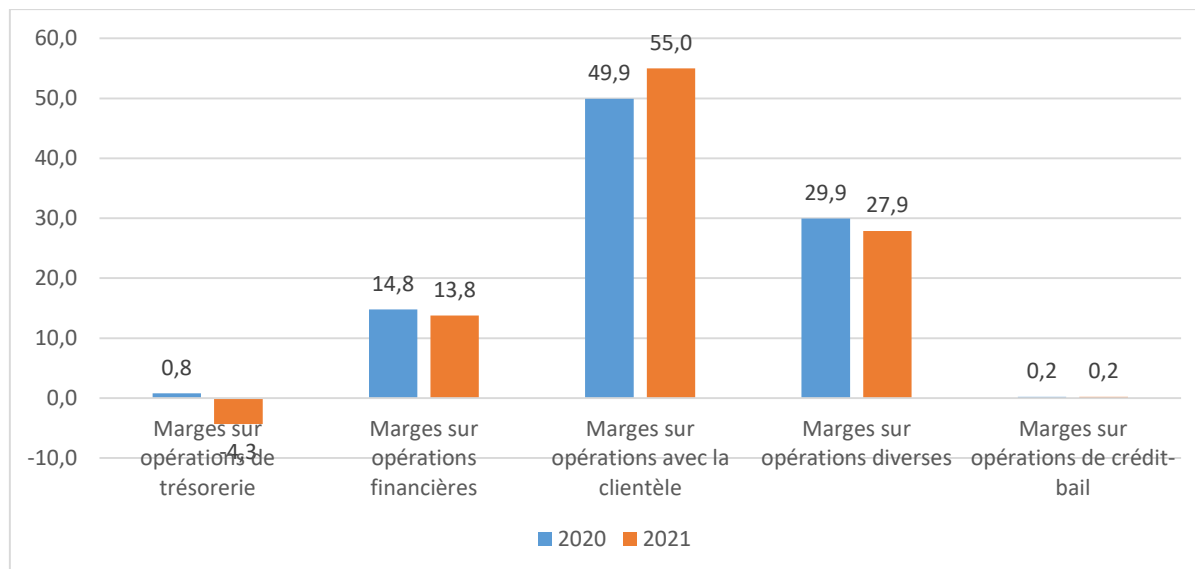
Tableau 17 : Evolution des composantes du PNB (en millions de FCFA)

	2020	2021	Variation en %
Marges sur opérations de trésorerie	1 098	-7 354	-769,8
Marges sur opérations financières	20 824	23 412	12,4
Marges sur opérations avec la clientèle	70 396	93 568	32,9
Marges sur opérations diverses	42 219	47 463	12,4
Marges sur opérations de crédit-bail	313	366	16,9
Produit net bancaire	140 998	170 135	20,7

Source : CNEF

Le PNB est principalement constitué des marges sur les opérations avec la clientèle (55,0%) et les opérations diverses (27,9%). La marge sur les opérations financières représente 13,8% du PNB. Elle est en augmentation de 12,4% en lien avec le dynamisme du marché des titres publics de la CEMAC.

Figure 19 : Part des composantes du PNB



Source : CNEF

Le résultat brut d'exploitation a crû de 63,0% par rapport à la même période de l'année précédente, à 75,1 milliards en lien avec la progression du PNB (+20,7%) et la maîtrise des frais généraux (-5,3%).

Le résultat net est ressorti excédentaire à 46,0 milliards à fin décembre 2021, après 14,4 milliards une année plus tôt, sous l'effet conjugué du résultat brut d'exploitation et de la baisse du coût du risque (-52,1%).

4.2.2.5. Indicateurs de performance

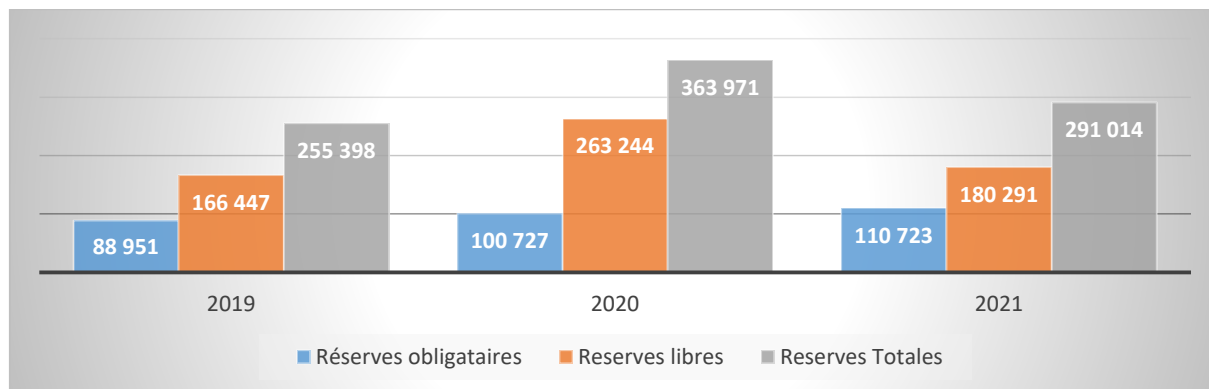
En glissement annuel, à fin décembre 2021, les principaux indicateurs de performance des banques, à savoir le coefficient de rentabilité, le coefficient de rendement et le coefficient d'exploitation, ont évolué comme suit :

- le coefficient de rentabilité des capitaux investis est passé de 5,1% en 2020 à 15,6% en 2021, soit une progression de 10,5 points, en lien avec la progression du résultat net des banques ;
- le coefficient de rendement des actifs a légèrement progressé de 1,2 point à 1,9%, par rapport à fin décembre 2020, en lien avec l'amélioration de la situation du système bancaire ;
- le coefficient d'exploitation a reculé de 12,1 points, pour s'établir à 44,0% à fin décembre 2021, contre 56,2% un an plus tôt, traduisant une bonne maîtrise des charges d'exploitation, au regard de la norme internationale de 60%.

4.2.2.6. Evolution de la liquidité des banques

La liquidité du secteur bancaire congolais, mesurée par le niveau des réserves totales (obligatoires et libres) s'est dégradée, enregistrant un repli de 20,0% à 291,0 milliards, contre 363,9 milliards à fin décembre 2020. Cette baisse s'explique principalement par la régression de 31,5% des réserves libres, nonobstant une hausse de 9,9% des réserves obligatoires.

Figure 20 : Evolution de la liquidité des banques



Source : CNEF

4.3. Marché des titres publics

Dans la CEMAC, le marché des valeurs du Trésor est régi par un dispositif réglementaire et conventionnel qui s'articule autour des six (06) textes ci-après :

- Règlement n°03/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2019 relatif aux valeurs du Trésor émises par les Etats membres de la CEMAC ;
- Convention relative à l'organisation des émissions des valeurs du Trésor ;
- Convention relative à la participation des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) aux émissions des valeurs du Trésor ;
- Règlement Général de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- Convention d'adhésion à la CRCT ;
- Cahier des charges des SVT.

4.3.1. Activité des banques congolaises sur le marché primaire des valeurs du Trésor

4.3.1.1. Evolution des émissions

En 2021, le Trésor congolais a lancé quatre-vingt-douze (92) émissions qui ont permis de lever 899,1 milliards, en hausse de 135,9% en nombre (39 émissions en 2020) et de 35,1% en valeur (583,5 milliards en 2020). Toutefois, les ressources mobilisées au

cours de cette période ont dépassé les prévisions indiquées dans le calendrier des émissions du Trésor public transmis à la BEAC (614,0 milliards).

S'agissant de la répartition des émissions par type d'instruments, on note une migration vers les maturités plus longues. En effet, entre 2020 et 2021, le nombre d'émissions des OTA est passé de 23 à 52 et celui des BTA, de 16 à 40. Les montants mobilisés se sont élevés à 559,6 milliards pour les OTA et 339,5 milliards pour les BTA.

Sur le marché de la CEMAC, les Trésors publics du Gabon et du Congo sont demeurés les plus actifs en 2021, avec des émissions représentant respectivement 25,3% et 21,6% du total des ressources levées, suivis du Cameroun (20,1%), du Tchad (16,4%), de la Guinée Equatoriale (15,0%) et de la RCA (1,6%).

4.3.1.2. Couverture des émissions¹⁰

En 2021, les taux moyens de couverture des montants mis en adjudication se sont inscrits à la baisse. En effet, le taux moyen de couverture des BTA est revenu de 135,00% à 85,33%, soit une baisse de 49,67 points, tandis que celui des OTA a reculé de 12,43 points à 74,63%. Cette évolution traduit l'exacerbation de la concurrence entre Trésors publics nationaux.

On note que les émissions lancées par le Trésor public du Congo affichent une forte dispersion des taux moyens de souscription. Concernant les BTA, le taux plancher s'est situé à 7,98% pour un plafond de 194,74%. Pour les OTA, le taux plancher s'est établi à 6,40% pour un taux de couverture plafonné à 261,64%. Cette situation peut traduire les difficultés dans l'animation du réseau des SVT par le Trésor.

4.3.1.3. Participation des SVT aux adjudications

Au 31 décembre 2021, le réseau des SVT du Congo est constitué de vingt-trois (23) établissements de crédit. Cependant, la participation des SVT aux séances d'adjudication est demeurée faible, avec une moyenne de 04 SVT par séance, dont 02 locaux.

4.3.1.4. Coûts des montants levés par le Trésor public

En 2021, le coût moyen des ressources levées par le Congo sur le marché des valeurs du Trésor a connu une évolution mitigée. En effet, il s'est élevé à 6,34%, contre 5,89% une année plus tôt sur le segment des BTA, et à 9,20%, contre 10,20% une année plus tôt sur le compartiment des OTA.

¹⁰ Le taux de couverture des émissions désigne le rapport entre le montant des souscriptions exprimées par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et le montant annoncé par le Trésor.

4.4. Secteur de la microfinance

4.4.1. Situation des Etablissement de Microfinance (EMF)

D'après les données reçues de la Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN), en 2021 le secteur de la microfinance au Congo est composé de vingt-trois établissements, dont vingt-deux (22) indépendants et un (01) en réseau. Il est à noter que l'établissement en réseau est constitué de trente-neuf (39) caisses fédérées par un organe faîtière.

La répartition par département montre une forte concentration de la présence des EMF dans les départements de Brazzaville (36,1%), Pointe-Noire (26,2%) et Cuvette (9,8%), représentant 72,1% du total.

Tableau 18 : répartition des EMF par département

Localités	Nombre d'agences EMF Indépendant	Nombre de caisses fédérées	Total par ville	Part dans le total
Brazzaville	10	12	22	36,1%
Pointe-Noire	8	8	16	26,2%
Cuvette	1	5	6	9,8%
Plateaux	1	2	3	4,9%
Pool	1	2	3	4,9%
Niari	1	1	2	3,3%
Bouenza	0	3	3	4,9%
Sangha	0	3	3	4,9%
likouala	0	1	1	1,6%
Cuvette ouest	0	1	1	1,6%
Lékoumou	0	1	1	1,6%
Total	22	39	61	100,0%

Source : CNEF

Encadré 4 : Situation réglementaire du secteur de la microfinance et perspectives

- ❖ Les établissements de microfinance de première catégorie sont constitués de ceux qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci.
- ❖ Sont classés en deuxième catégorie, les établissements qui collectent de l'épargne et accordent des crédits aux tiers.
- ❖ Les établissements de microfinance de troisième catégorie sont ceux exerçant uniquement une activité de crédit.
- ❖ Le nouveau cadre réglementaire applicable aux EMF a apporté plusieurs mutations, notamment en matière d'organisation de l'activité, des formes juridiques associées à chaque catégorie d'établissement. Les établissements de microfinance sont constitués sous la forme de société coopérative avec conseil d'administration, exerçant leur activité au sein d'un réseau affilié à un organe faitier pour les EMF de 1^{ère} catégorie et ils sont constitués sous la forme d'une société anonyme avec conseil d'administration pour les EMF de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie. De même, pour chaque catégorie figure des exigences en termes de chiffre d'affaires. Les établissements en activité à la date d'entrée en vigueur de cette réglementation disposaient d'un délai transitoire de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour se conformer aux dispositions de la nouvelle réglementation qui encadre de secteur.
- ❖ Deux ans après l'expiration du délai de mise en conformité, on note que tous les établissements de deuxième catégorie se sont conformés aux exigences en terme de l'organisation de l'activité (Conseil d'administration, DG, DGA Contrôle interne), de forme juridique (SA) et en termes de capital social minimum. Excepté les MUCODEC, la quasi-totalité des EMF de la 1^{ère} catégorie peine à s'affilier à un réseau au tour d'un organe faitier et ne se conforme pas à l'exigence du niveau du capital social minimum.
- ❖ Dans le but d'apporter quelques réponses aux problèmes qui minent ce secteur, le Comité National Economique et Financier a signé un accord de financement avec le PNUD en vue de réaliser un projet d'appui au secteur de la microfinance et à l'inclusion financière. Ce projet vise deux objectifs majeurs à savoir : *i*) assurer sa pleine conformité à la réglementation en vigueur et *ii*) promouvoir l'inclusion financière via l'activité des EMF.

Par catégorie, on compte douze (12) établissements de microfinance de première catégorie et onze (11) de deuxième catégorie.

Les tableaux ci-dessous classent les EMF du Congo par Statut et par catégorie.

Tableau 19 : Etablissements de Microfinance de 1^{ère} catégorie

N°	Désignation	sigle	statut juridique	Catégorie
1	Caisse Feminine d'Epargne et de crédit mutuel	CFCM	Mutuelle	1
2	Caisse de participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement	CAPPED	Association	1
3	HOPE Congo SA	HOPE Congo	SA	2
4	Express Union Congo	EUC	SA	2
5	Caisse Congolaise d'Epargne et de Crédit	CCEC	Mutuelle	1
6	Caisses d'Appui aux Initiatives Economiques des Claires	CAIEC	Mutuelle	1
7	Caisse Féminine Planète Rurale	CFPR	Mutuelle	1
8	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Chrétiens Unis	MECRECU	Mutuelle	1
9	Caisse pour le Commerce et le Développement	CCD	SA	2
10	Compagnie Financière Africaine Congo	COFINA Congo	SA	2
11	Congolaise de Microfinance	COMIFI	SA	2
12	Groupe Charden Farell	GCF	SA	2
13	Crédit MUPROCOM	CMPC	SA	2
14	Fonds de Développement Agropastoral et Microentreprises	FODAM	Mutuelle	1
15	Omega Finance Investissement		SA	2
16	Société d'Epargne et de Crédit du Congo	SODECO	SA	2
17	Caisse d'épargne et des crédits des femmes du Kouilou	CECFK	Mutuelle	1
18	NATIFCRED	NC	SA	2
19	Caisse Communautaire des Femmes d'OYO	CCFO	Mutuelle	1
20	Caisse d'Appui du Développement Communautaire/Mindouli	CADC	Mutuelle	1
21	Mutuelle Opération Crédit Plus /Dolisie	MOCP	Mutuelle	1
22	Mutuelle d'épargne et de crédit Likelemba/Gamboma	MECL	Mutuelle	1
23	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit	MUCODEC	Société Coopérative	1

Source : Direction Générale des Institutions Financières Nationales

4.4.1.1. Effectif du personnel du secteur de la microfinance

Au 31 décembre 2021, le nombre d'employés évoluant dans les quatre (04) EMF les plus représentatifs, s'est élevé à 771 employés, contre 754 en 2020. Cette légère

hausse a été tirée notamment par la hausse de 41,0% des effectifs de COFINA et la hausse de 48,8% des intérimaires de la MUCODEC.

Tableau 20: Evolution des effectifs des employés des EMF

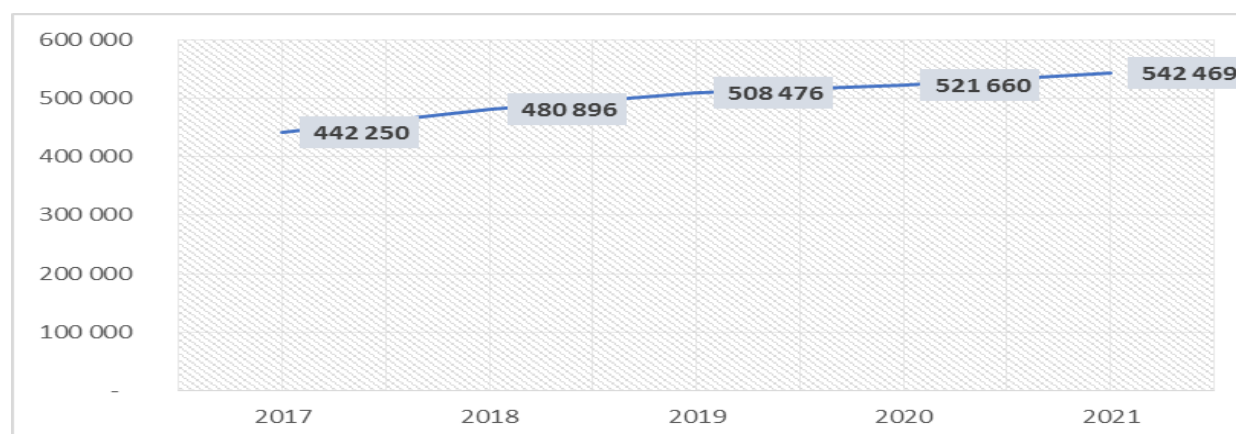
	2020	2021	Variation en %
Effectif du personnel	754	771	2,3
Dont intérimaires	73	105	48,8

Source : CNEF

4.4.1.2. Nombre de comptes de la clientèle

Le nombre de comptes de la clientèle dans les établissements de microfinance a enregistré une hausse de 4,0%, passant de 521 660 à 542 469 comptes un an plus tard. Le lancement des produits digitaux par certains EMF et l'intensification des actions de démarchage de nouveaux clients sont les principaux facteurs explicatifs de la hausse du nombre de comptes dans un contexte de crise sanitaire. A fin 2021, les MUCODEC hébergent près de 70,0% de comptes du secteur, suivis de la CAPPED 20,0%, de HOPE Congo 6,0% et des autres EMF 4,0%.

Figure 21 : Evolution du nombre de compte de particuliers

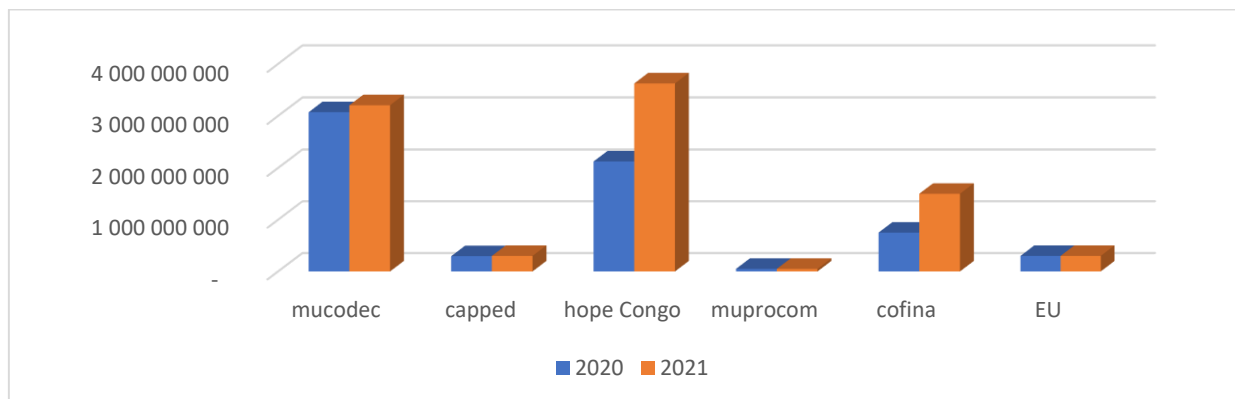


Source : CNEF

4.4.1.3. Capital des EMF

A fin décembre 2021, le capital agrégé de six EMF représentatifs du secteur s'est établi à 8,97 milliards, contre 6,6 milliards en 2020, soit une hausse de 36,23%. Cette hausse s'explique par la mise en conformité de certains EMF aux dispositions du règlement n°01/2017/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance qui porte le capital minimum des EMF deuxième catégorie à 300 millions de FCFA. Ainsi, les augmentations de capital ont été observées auprès des MUCODEC (+4,33%) ; Hope Congo (70,62%), et Cofina (100%).

Figure 22 : Evolution du capital social des EMF du Congo



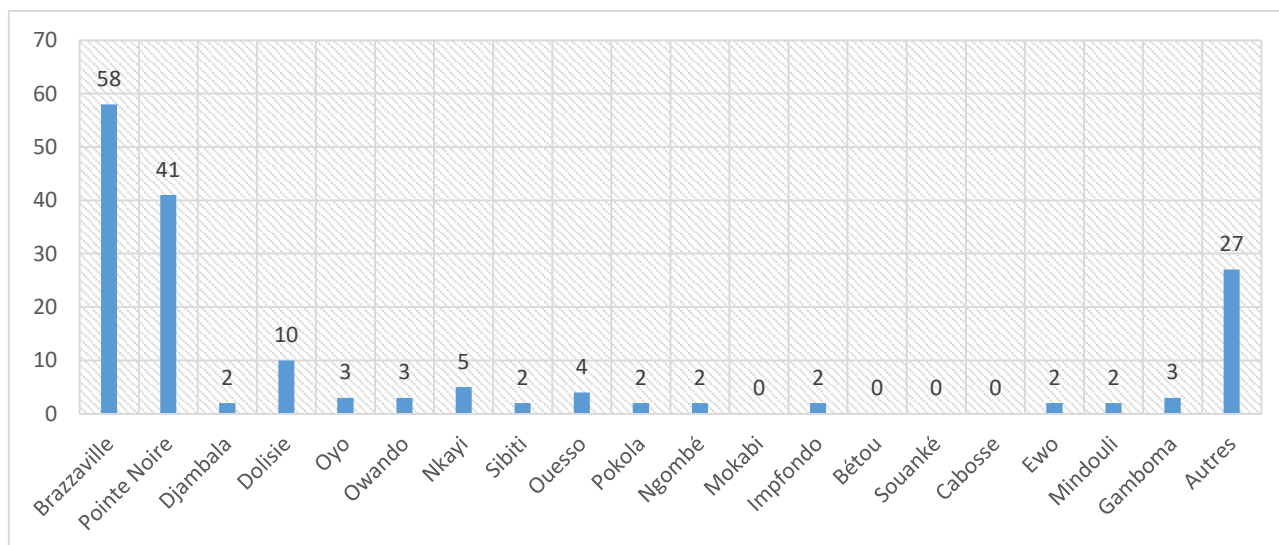
Source : EMF/CNEF

4.4.1.4. Cartographie

4.4.1.4.1. Guichets (agences, bureaux et points de vente)

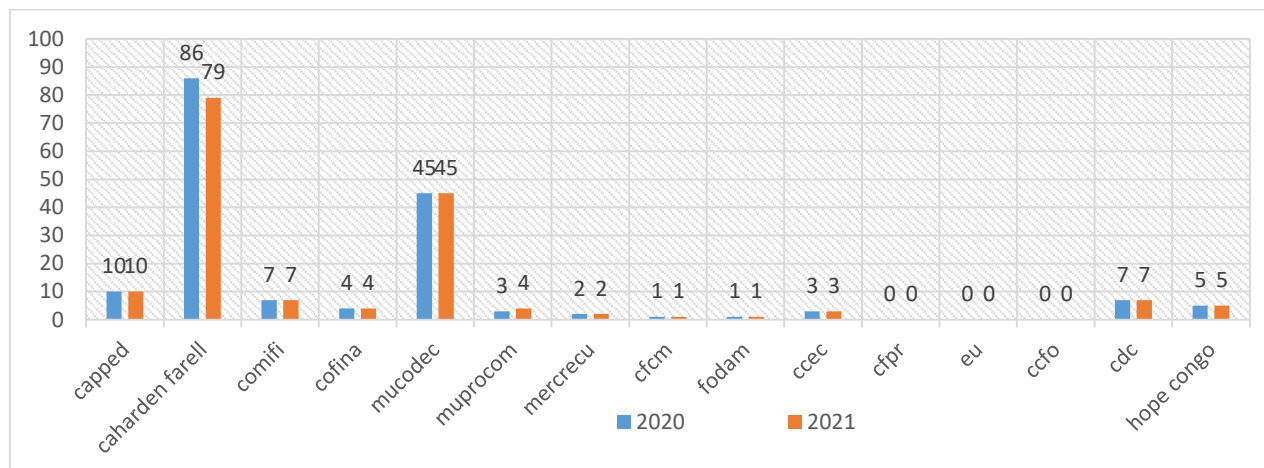
En 2021, le nombre d’agences des EMF a reculé de 3,4% à 168 agences sur l’ensemble du territoire national, en raison principalement des effets de la pandémie de Covid-19 et de la concurrence des fournisseurs de monnaie mobile. Par ailleurs, on note que la répartition des agences par localité reste inégale, avec une concentration de 34,5% à Brazzaville et 24,5% à Pointe-Noire. Toutefois, comparés aux banques, les EMF congolais ont un réseau d’agences plus dense et une représentation plus importante dans l’arrière-pays.

Figure 23 : Répartition des agences des EMF du Congo par localité



Source : EMF/CNEF

Figure 24 : Evolution du nombre d'agences des EMF



Source : CNEF

4.4.1.4.2. Distributeurs Automatiques de banque (DAB)

Au Congo, le parc des Distributeurs Automatiques de Billets des EMF est exclusivement détenu par les MUCODEC. Entre 2020 et 2021, celui-ci a augmenté de 5,3% passant de 75 DAB à 79. L'implantation des DAB demeure concentrée à Brazzaville (60,8%) et à Pointe Noire (27,8%). La localité de Ngombé dans la Sangha occupe le troisième rang avec 5,1% de DAB implantés, en lien avec la présence d'une importante usine forestière (IFO).

4.4.2. Evolution de l'activité des EMF congolaises

4.4.2.1. Total agrégé du bilan des EMF

Le total bilan des EMF a enregistré une hausse de 12,53%, s'établissant à 330,3 milliards en 2021, contre 293,6 milliards un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la hausse simultanée des dépôts (+9,14%) et des crédits (+18,2%) sous l'effet de l'intensification des politiques de diversification de l'offre des produits et services financiers par certains acteurs du secteur.

Tableau 21: Evolution du total de bilan des EMF (En milliards)

	2020	2021	Variation
Total de bilan	293,5	330,3	+12,53%

Source : CNEF

4.4.2.2. Mobilisation de l'épargne

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 9,14% pour s'établir à 200,4 milliards à fin décembre 2021, contre 183,6 milliards une année plus tôt. Ces dépôts sont essentiellement collectés auprès des particuliers dont la part relative dans le total est de 92,7% et auprès des PME, avec une part relative de 7,3%. On note que les

dépôts des particuliers ont augmenté de 6,42% et ceux des PME de 61,5% au cours de la période sous revue.

Figure 26: Encours des dépôts

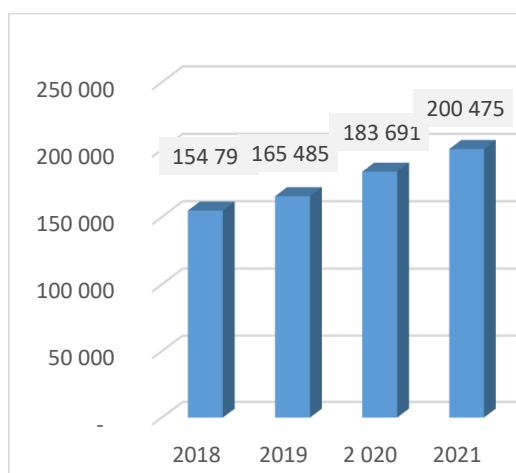
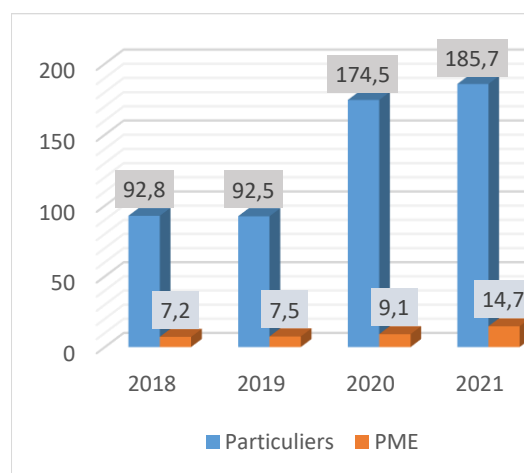


Figure 25: Part des dépôts par type de clientèle



Source : CNEF

Le réseau des MUCODEC demeure le leader dans la collecte des dépôts des EMF au Congo. En effet, quoiqu'en repli de 2,5 points, sa part dans les dépôts collectés par le secteur s'est établie à 87,3% en 2021, contre 89,8% en 2020. Ils sont exclusivement constitués des dépôts à vue collectés auprès de la clientèle des particuliers. On note que quatre établissements, parmi les dix de l'échantillon, collectent des dépôts auprès de la clientèle des PME. Il s'agit de la CAPPED qui concentre (3,77%) COFINA (6,76%), MUPROCOM (0,97%) et COMIFI (0,27%).

4.4.2.2.1. Analyse des dépôts par type de clientèle (hors données MUCODEC¹¹)

En 2021, les dépôts collectés ont augmenté de 26,4%, à 25,5 milliards, contre 20,2 milliards un an auparavant. Ils sont constitués à 57,8% des dépôts des PME et de 42,2% des dépôts des particuliers, contre respectivement 45,3% et 54,7% en 2020.

Au cours de cette période, les dépôts des PME se sont élevés à 14 734 millions, contre 9 132 millions en 2020, en forte augmentation de 61,3%. Cette évolution est en lien avec la reprise de l'activité économique dans un cadre de levée des mesures sanitaires.

S'agissant des particuliers, leurs dépôts se sont établis à 10 745 millions en 2021, contre 11 024 millions en 2020, soit une baisse de 2,5%. Cette baisse est consécutive à l'assouplissement des restrictions sanitaires ayant stimulé la consommation des ménages, après la constitution d'une épargne forcée en 2020.

¹¹ L'analyse de l'évolution des dépôts du secteur de la microfinance n'intègre pas les données des MUCODEC afin d'éviter que celle-ci soit biaisée par le poids prépondérant de cette structure.

Tableau 22 : Evolution des dépôts par type de clientèle (en millions de FCFA)

	2018	2019	2020	2021
Particuliers	3 860	4 553	11 024	10 745
PME	11 147	12 474	9 132	14 734
Total	15 007	17 027	20 156	25 479

Source : CNEF/EMF

4.4.2.2. Analyse des dépôts par nature (hors données MUCODEC)

L'analyse de la structure des dépôts collectés révèle une prépondérance des dépôts à vue par rapport aux dépôts à terme. En effet, la part des dépôts à vue est ressortie à 68,6% en 2021, contre 58,8% un an plus tôt, en progression de 9,8 points en lien avec la reprise des activités de démarchage des nouveaux prospects par la plupart des EMF, profitant de l'allègement des mesures de riposte contre la pandémie.

De même, en liaison avec la promotion des nouveaux produits de placement (le Plan Epargne Logement et Plan Epargne Retraite), lancés par certains EMF, les dépôts à terme affichent une hausse de 8,2% entre 2020 et 2021.

Tableau 23 : Evolution de dépôts par nature

	2018	2019	2020	2021
DAV	10 040	11 806	12 772	17 485
DAT	4 967	5 221	7 384	7 994
Total	15 007	17 027	20 156	25 479

Source : CNEF/EMF

En 2021, les dépôts collectés auprès des PME se sont établis à 14 733 millions, représentant 57,83% du total, contre 45,31% en 2020, soit une amélioration de 12,52 points. Cependant, ceux collectés auprès des particuliers se sont situés à 10 745 millions, représentant 42,17%, contre 54,69% un an plus tôt.

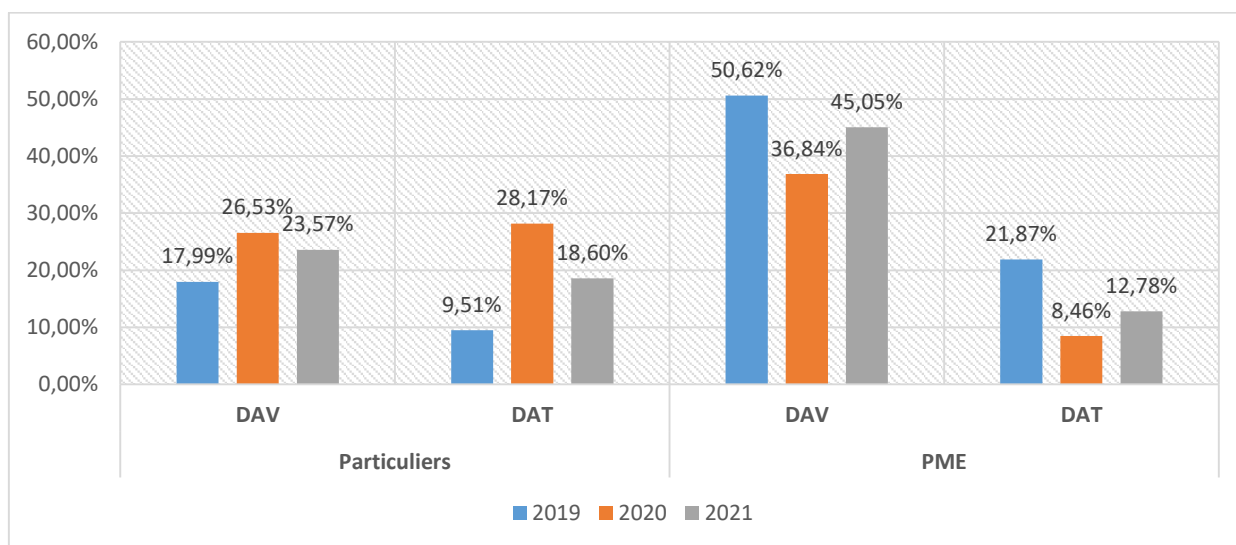
Les dépôts des PME sont dominés par les dépôts à vue, avec 77,90%, contre 22,10% pour les dépôts à terme. Pour les particuliers, la structure des dépôts par nature est plus ou moins équilibrée avec 55,90% pour les dépôts à vue et 44,10% pour les dépôts à terme, contre respectivement 48,49% et 51,51% une année plus tôt. La structure équilibrée des dépôts à vue et à terme pour les particuliers est liée à la spécificité de la clientèle des EMF, à la fois sociétaire et titulaire d'un compte épargne (Cf. tableau 25).

Tableau 24 : Evolution des dépôts par nature et par type de clientèle (en millions de FCFA)

		2018	2019	2020	2021
Particuliers	DAV	3 369	3 095	5 347	6 006
	DAT	673	1 637	5 678	4 739
Sous-total 1		4 042	4 732	11 025	10 745
PME	DAV	6 671	8 710	7 426	11 478
	DAT	4 476	3 764	1 706	3 255
Sous-total 2		11 147	12 474	9 132	14 733
Total		15 190	17 207	20 156	25 479

Source : CNEF/EMF

Figure 27 : Evolution des dépôts par nature



Source : CNEF/EMF

4.4.2.3. Crédits

4.4.2.3.1. Encours des crédits par type de clientèle

Le volume des crédits accordés à la clientèle est ressorti à 129 875 millions en 2021, en augmentation de 18,20% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par le renforcement de la politique commerciale à l'endroit des PME et la poursuite d'accompagnement de la clientèle des particuliers.

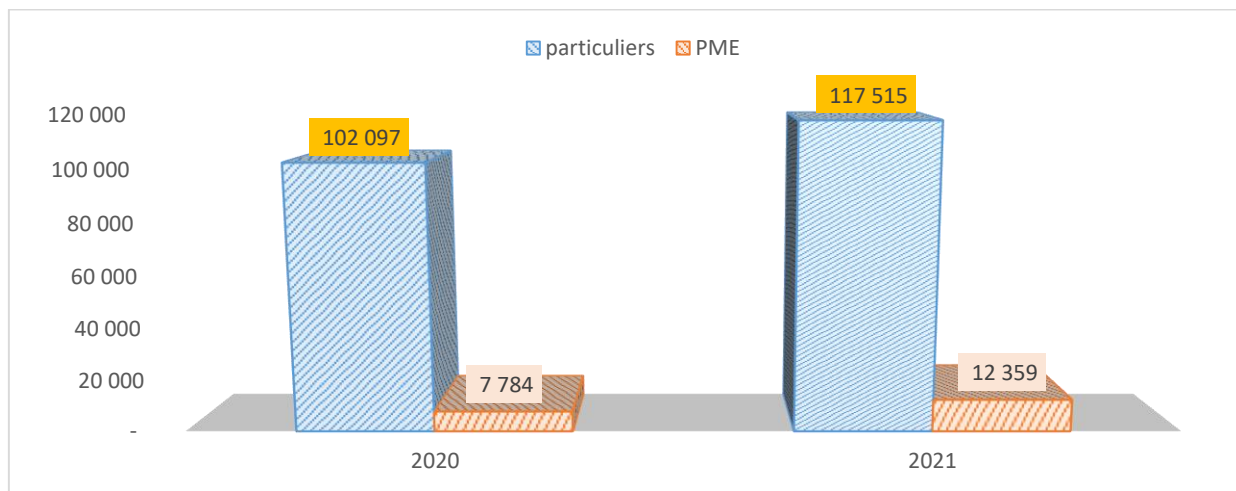
Les crédits accordés aux particuliers représentent 90,5% du total. Ils sont en progression de 15,1%, à 117 515 millions.

Avec une part de 9,5%, les crédits aux PME sont également en augmentation de 58,8%, passant de 7 784 millions à 12 359 millions.

Les MUCODEC, avec une part revenant de 88,04% en 2020 à 86,35% en 2021, demeurent le principal pourvoyeur de crédits du secteur.

L'analyse des données hors MUCODEC laisse entrevoir une progression de l'offre de crédit de 34,81% à 17 724 millions en 2021, contre 13 147 millions un an auparavant

Figure 28 : Evolution des crédits par type d'épargnant



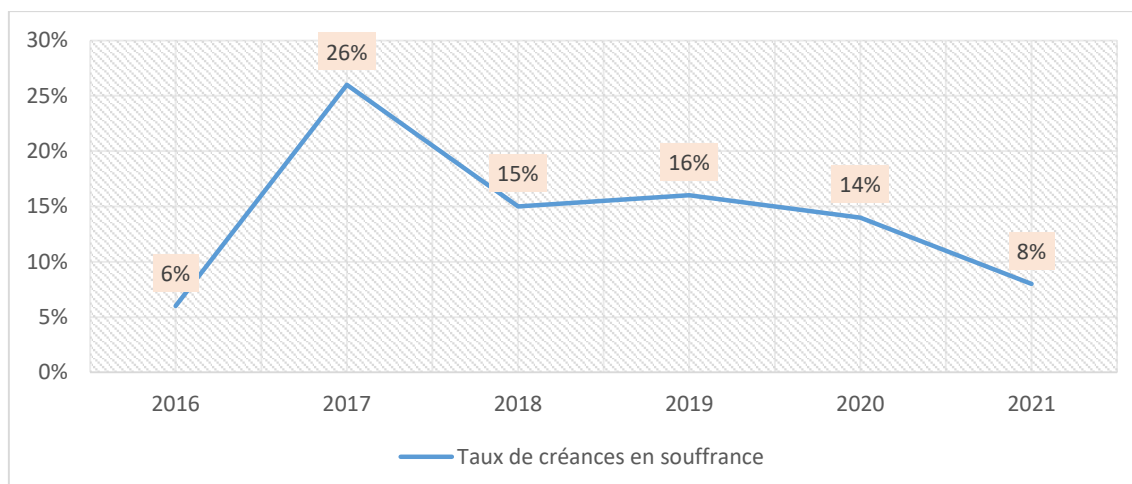
Source : EMF/CNEF

4.4.2.3.2. Créances en souffrance

La tendance baissière de l'encours des créances en souffrance amorcée depuis 2019 s'est poursuivie en 2021. En effet, leur encours est ressorti à 10 304 millions de FCFA en 2021, contre 15 825 millions de FCFA une année plus tôt, en baisse de 34,9%. Ces créances en souffrance sont enregistrées à 54,5% sur la clientèle des particuliers et à 45,2% sur celle des PME.

En rapportant ce volume sur le portefeuille global du crédit, le taux de créance en souffrance en 2021 s'est élevé à 8% en 2021, contre 14% une année auparavant. Le renforcement des actions de recouvrement ainsi que la levée progressive des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 en sont les principaux facteurs explicatifs.

Figure 29 : Evolution du taux de créance en souffrance

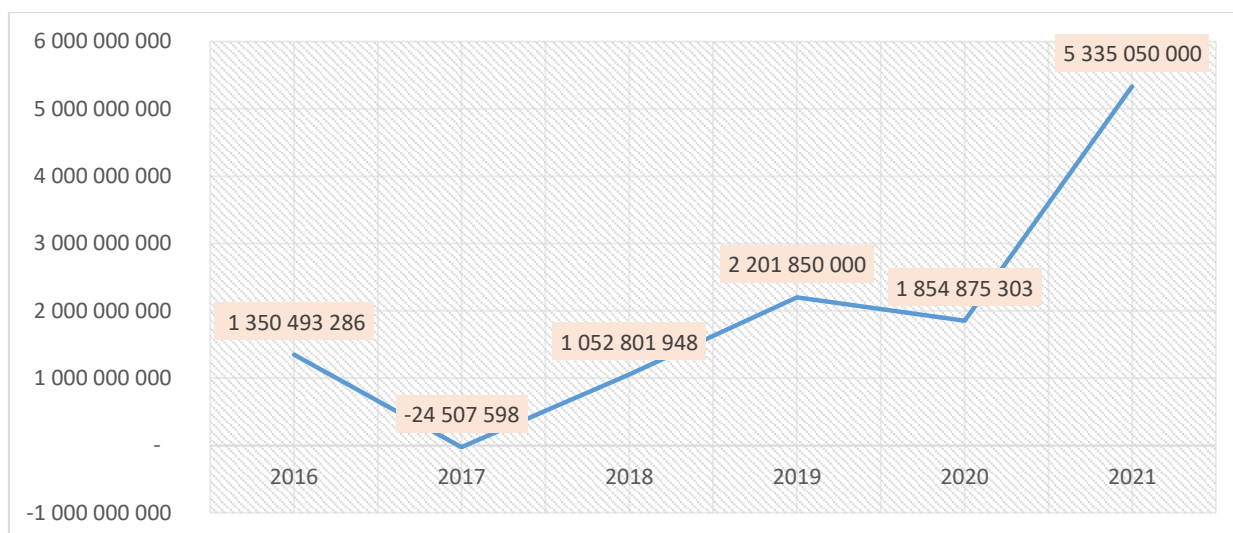


Source : EMF/CNEF

4.4.2.4. Indicateurs de rentabilité

En 2021, le secteur des EMF a réalisé de bonnes performances, en termes de résultat net comparé à l'année 2020. En effet, le résultat net du secteur des EMF est passé de 1,855 milliards en 2020 à 5,335 milliards un an plus tard, porté presque exclusivement par les MUCODEC, dont la part représente 95,2% du total (5,081 milliards). Cette évolution s'explique principalement par : i) le renforcement de la politique commerciale, ii) le lancement de nouveaux services digitaux, iii) l'augmentation de l'offre de crédit, et iv) le renforcement du dispositif de gestion des risques.

Figure 30 : Evolution du résultat des EMF



Source : EMF/CNEF

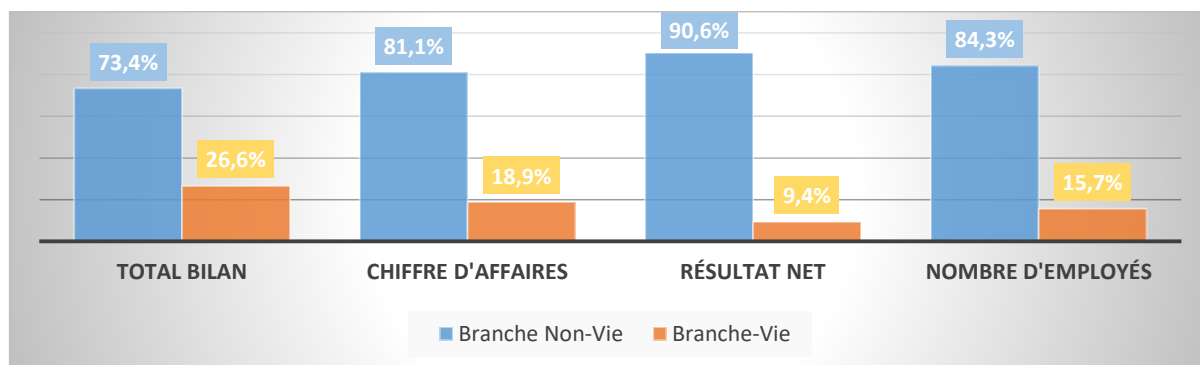
4.5. Secteur des assurances¹²

4.5.1. Vue d'ensemble du secteur des assurances au Congo

Le marché d'assurances au Congo est constitué des branches vie et non-vie. A fin décembre 2021, on compte huit (08) compagnies d'assurance dont six (06) compagnies non-vie et deux (02) compagnies d'assurance vie. Les activités des sociétés d'assurance sont dominées par la branche non-vie qui représente 73,4% du total de bilan, 81,1% du chiffre d'affaires et 90,6% du résultat net. Cette prédominance de la branche non-vie s'explique principalement par le caractère obligatoire de certains produits d'assurance, comme l'assurance automobile, l'assurance-crédit, l'assurance des risques humains et matériels dans le secteur du pétrole (*fronting* pétrolier).

¹² Le secteur congolais des assurances est régi par le Traité de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et ses annexes, ainsi que par le décret n°2010-561 du 03 août 2010, portant attributions et organisation de la Direction Générale des Institutions Financières Nationales.

Figure 31 : Activités des compagnies d'assurance du Congo

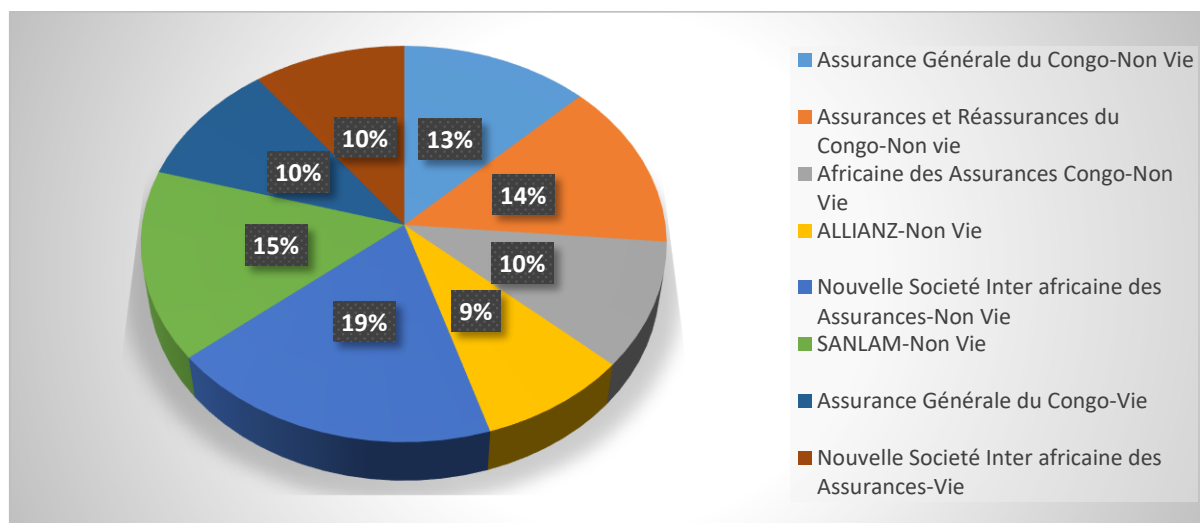


Source : CNEF

4.5.1.1. Capital social des compagnies d'assurance du Congo

A fin décembre 2021, le capital social des compagnies d'assurance s'est établi à 29,2 milliards, dont 6,0 milliards pour la *branche vie* (20,5% du total) et 23,2 milliards pour la *branche non-vie* (79,5% du total). Globalement, la répartition du capital social est relativement équilibrée entre les différentes sociétés. Le Groupe NSIA, avec 29%, est leader en termes de capital social. Il est suivi respectivement du groupe AGC (23%), SAHAM (15%), ARC (14%), AAC (10%) et ALLIANZ (9%). Les capitaux étrangers représentent 62,5% du total.

Figure 32 : Répartition du capital social des compagnies d'assurance en 2021



Source : CNEF

4.5.1.2. Effectif du secteur

A fin 2021, le nombre d'employés des compagnies d'assurance s'est inscrit en baisse de 2,62% à 334, après 343 en 2020, sous l'effet du non remplacement des départs à la retraite, en dépit de la relative reprise des activités économiques. La branche non-vie concentre 86,2% des effectifs du secteur.

Tableau 25: Evolution des effectifs par branche

	2019	2020	2021	Parts relatives
NON-VIE	269	302	288	86,23%
VIE	41	41	46	13,77%
TOTAL	310	343	334	100%

Source : CNEF

4.5.1.3. Nombre d'agences

A fin 2021, le nombre d'agences des compagnies d'assurance s'est établi à 25, contre 24 une année plus tôt. A l'instar des secteurs bancaire et de la microfinance, les compagnies d'assurance sont principalement implantées à Brazzaville (44%) et Pointe-Noire (40%).

Tableau 26: Répartition géographique des compagnies d'assurance

	2019	2020	2021	Parts relatives
Brazzaville	9	9	11	44,0%
Pointe Noire	9	10	10	40,0%
Dolisie	1	1	1	4,0%
Nkayi	2	2	1	4,0%
Ouessou	1	1	1	4,0%
Oyo	1	1	1	4,0%
Total	23	24	25	100,0%

Source : CNEF

4.5.2. Principaux indicateurs des compagnies d'assurance

Après une contraction enregistrée en 2020 en raison des mesures prises dans le cadre de la riposte à la crise sanitaire de Covid-19, les activités des compagnies d'assurance se sont redressées en 2021. En effet, l'amélioration des primes émises (+3,7%) et des produits financiers nets (+93,1%) s'est accompagnée d'une baisse des commissions (-10,3%) et autres charges nettes (-14,7%), en dépit d'une augmentation des charges de sinistres (+44,9%). Ces performances sont confortées par l'amélioration du recouvrement des arriérés de primes qui ont baissé de 58,3% à 513 millions en 2021. En conséquence, le résultat net est ressorti excédentaire à 3,747 milliards après un déficit de 1,181 milliard en 2020, soit un bond de 217,3%.

Tableau 27: indicateurs d'activité des compagnies d'assurance du Congo

	2019	2020	2021	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
<i>Primes émises</i>	58 573	58 695	60 879	0,2%	3,7%
<i>Arriérés de primes</i>	1 829	1 231	513	-32,7%	-58,3%
<i>Charges de sinistres</i>	11 859	10 149	14 706	-14,4%	44,9%
<i>Produits financiers nets</i>	6 181	1 344	2 594	-78,3%	93,1%
<i>Commissions</i>	5 085	5 175	4 644	1,8%	-10,3%
<i>Autres charges nettes</i>	14 572	14 542	12 408	-0,2%	-14,7%
<i>Chiffre d'affaires</i>	76 827	62 413	61 466	-18,8%	-1,5%
<i>Résultat net</i>	- 1 469	- 1 181	3 747	-19,6%	217,3%

Source : CNEF

4.5.3. Situation de la branche non-vie

En 2021, l'analyse de la situation de la *branche non-vie* se focalise sur l'évolution de l'exploitation générale et de l'exploitation par catégorie.

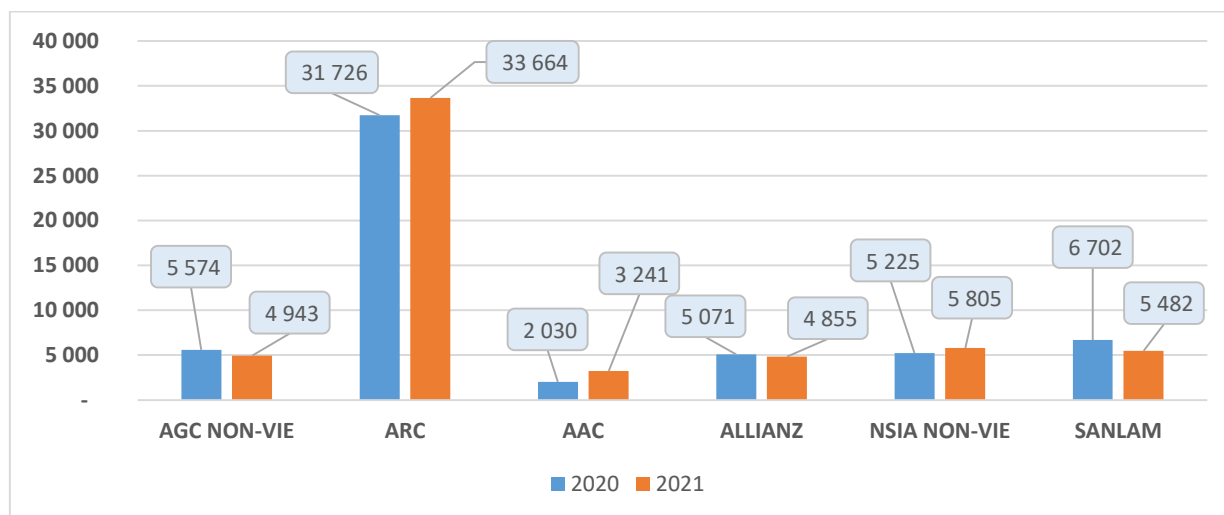
4.5.3.1. Exploitation générale des assurances non-vie

Les opérations d'assurances non-vie sont analysées à travers les : *i)* primes émises, *ii)* arriérées de primes, *iii)* charges de sinistre, *iv)* produits financiers nets, *v)* commissions, *vi)* autres charges nettes, *vii)* chiffre d'affaires et *viii)* résultat net.

4.5.3.1.1. Primes émises en assurance non-vie

Les émissions de primes en assurance non-vie se sont élevées à 57,99 milliards en 2021, contre 56,33 milliards en 2020, en hausse de 3,0%. Cette évolution est principalement tirée par la progression des primes collectées par l'opérateur public ARC (+ 1,9 milliards), AAC (+1,2 milliard) et NSIA NON-VIE (0,6 milliard), en dépit des contreperformances enregistrées par AGC NON-VIE, ALLIANZ et SANLAM.

Figure 33: Evolution des primes émises en assurances non vie

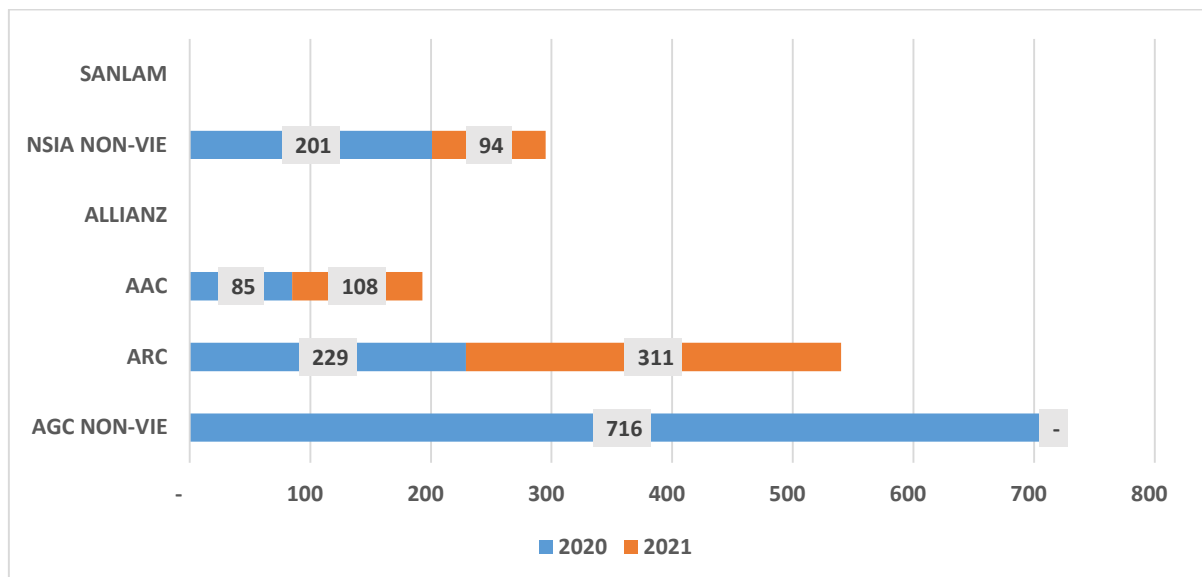


Source : CNEF

4.5.3.1.2. Arriérées de primes en assurance non-vie

Le niveau des arriérées de primes en assurance non-vie s'est établi à 513 millions en 2021, contre 1,231 milliard en 2020, soit une baisse de 58,3%. Cette baisse s'explique principalement par des nouvelles politiques de recouvrement des primes auprès des courtiers agréés et des agents généraux.

Figure 34: Evolution des arriérées de primes en assurances non vie

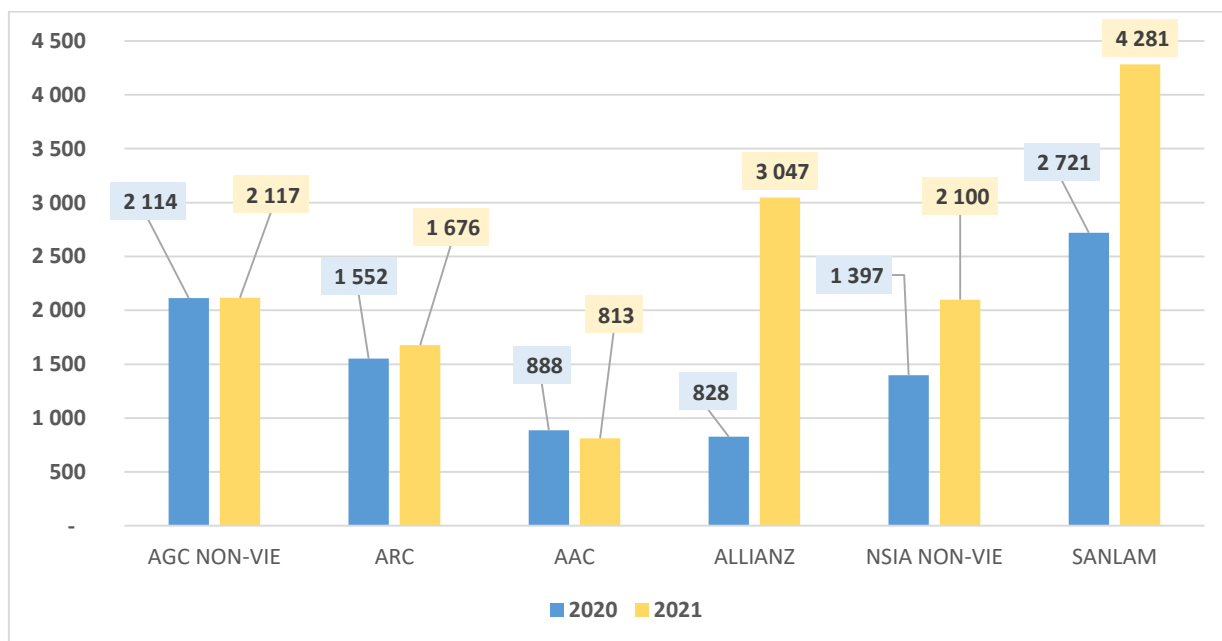


Source : CNEF

4.5.3.1.3. Charges de sinistres en assurance non-vie

Les charges de sinistres ont atteint 14,034 milliards en 2021, contre 9,50 milliards en 2020, en hausse de 47,7%. Elles ont fortement progressé au niveau de la société SANLAM Assurances de 57,3% à 4,281 milliards, après avoir représenté 2,721 milliards en 2020, en lien avec la reprise progressive de l'activité économique.

Figure 35: Evolution des charges de sinistres en assurances non vie

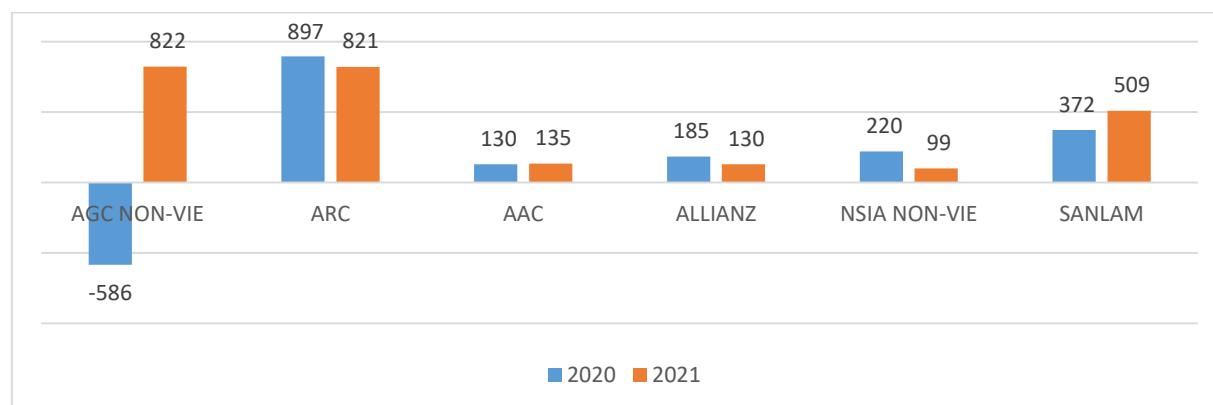


Source : CNEF

4.5.3.1.4. Produits financiers nets en assurance non-vie

Les placements en assurance non-vie ont généré des produits financiers nets de 2,516 milliards en 2021, contre 1,218 milliards en 2020, soit un bond de 106,5%. Cette évolution s'explique notamment par les bonnes performances enregistrées par AGC (+40,3% à 822 millions) en lien avec les dividendes reçus d'AGC-Vie et du RESEAU GLOBUS¹³.

Figure 36: Evolution des produits nets financiers



Source : CNEF

4.5.3.1.5. Commissions en assurance non-vie

Le montant des commissions payées est revenu de 4,940 milliards en 2020 à 4,421 milliards en 2021, en baisse de 10,5% en glissement annuel.

4.5.3.1.6. Autres charges nettes en assurance non-vie

A fin 2021, le montant des autres charges nettes en assurance non-vie est revenu de 13,609 milliards en 2020 à 11,527 milliards en 2021, soit une baisse de 15,3%, en lien notamment avec la baisse des frais généraux, particulièrement du fait de la baisse des effectifs.

4.5.3.1.7. Chiffre d'affaires en assurances non vie

A fin décembre 2021, le chiffre d'affaires de la branche non vie s'est établi à 58,5 milliards en baisse de 2,44% par rapport à son niveau de 2020. Cette évolution s'explique principalement par les contreperformances d'une compagnie qui a enregistré simultanément une baisse de ses primes émises (-18,2%) et une hausse de ses charges (+36,44%).

¹³ Le RESEAU GLOBUS est un guichet qui offre des services globalisés d'assurances sur tout le continent africain.

4.5.3.1.8. Résultat Net en assurance non vie

A fin 2021, les sociétés d'assurances non-vie ont réalisé un résultat net d'exploitation de 3,49 milliards de FCFA, contre 1,42 milliards une année plus tôt, soit un bond de 146,09%. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des produits financiers de 106,5% à 2,51 milliards et la baisse des autres charges nettes (-15,3%).

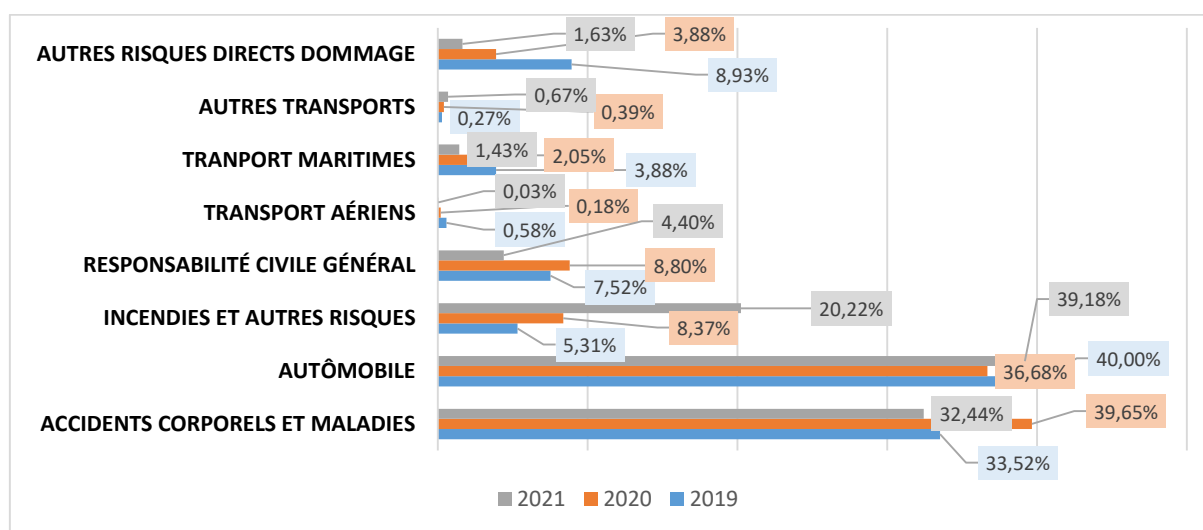
4.5.3.2. Branches d'activités en assurance non-vie

Les assurances non-vie se répartissent en huit (08) principales branches, à savoir : *i)* Accidents corporels et maladies, *ii)* Automobiles, *iii)* Incendies et autres risques, *iv)* Responsabilité civile générale, *v)* Transports aériens, *vi)* Transports maritimes, *vii)* Autres transports, et *viii)* Autres risques directs dommage.

4.5.3.3.1. Evolution des différentes branches

En 2021, la branche Automobile est prédominante avec 39,2% des émissions, contre 36,7% en 2020. Elle est suivie par les branches « Incendies corporels et maladie », « Incendies et autres risques » et « responsabilité civile générale » avec respectivement 32,4%, 20,2% et 4,4%.

Figure 37: Evolution des branches de l'assurance non vie



Source : CNEF

Tableau 27 : Evolution de la structure du portefeuille non vie

CATEGORIES	2019		2020		Evolut ion 2020/2 019	2021		Evolut ion 2021/2 020
	Mont ant	% en portefe uille	Mont ant	% en portefe uille		Mont ant	% en portefe uille	
ACCIDENTS CORPORELS ET MALADIES	4 931	33,52%	5 318	39,65%	7,84 %	4 591	32,44%	- 13,67 %
AUTOMOBILE	5 885	40,00%	4 919	36,68%	- 16,42 %	5 545	39,18%	12,73 %
INCENDIES ET AUTRES RISQUES	781	5,31%	1 122	8,37%	43,66 %	2 862	20,22%	155,0 8%
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRAL	1 106	7,52%	1 180	8,80%	6,72 %	623	4,40%	- 47,21 %
TRANSPORT AÉRIENS	85	0,58%	24	0,18%	- 71,43 %	4	0,03%	- 83,50 %
TRANSPORT MARITIMES	571	3,88%	275	2,05%	- 51,96 %	202	1,43%	- 26,42 %
AUTRES TRANSPORTS	39	0,27%	52	0,39%	34,36 %	95	0,67%	81,09 %
AUTRES RISQUES DIRECTS DOMMAGE	1 314	8,93%	521	3,88%	- 60,37 %	230	1,63%	- 55,82 %
TOTAL	14 712	100,00 %	13 410	100,00 %	- 8,85 %	14 152	100,00 %	5,53 %

Source : Direction Nationale des Assurances

4.5.3.3.1.1. Branche Accidents corporels et maladies

Le chiffre d'affaires de la branche « *Accidents corporels et maladie* » s'est établi à 6,242 milliards en 2021, contre 8,118 milliard à fin 2020, soit une baisse de 23,11% en glissement annuel. Cette situation s'explique par le non renouvellement de certains contrats d'assurance non-vie par certains assurés du fait de la crise.

4.5.3.3.1.2. Branche Automobiles

Le chiffre d'affaires de la branche « *Automobile* » est ressorti à 9,345 milliards en 2021, contre 10,205 milliard à fin 2020, soit une baisse de 8,4% en glissement annuel. Cette contraction est imputable au recul des émissions des polices d'assurance, essentiellement dû à la baisse d'activité liée au non renouvellement par la clientèle de certains contrats d'assurances.

4.5.3.3.1.3. Branche Incendies et autres risques

Le chiffre d'affaires de la branche « *Incendies et autres risques* » a atteint 15,967 milliards en 2021, contre 13,698 milliard à fin 2020, soit une hausse de 16,6% en glissement annuel. Cette situation résulte d'un recours plus accru aux polices

d'assurance suite aux incendies consécutifs observés auprès de certaines sociétés de la place, notamment dans l'exploitation forestière et les cimenteries.

4.5.3.3.1.4. Branche Responsabilité civile générale

Le chiffre d'affaires de la branche « **Branche Responsabilité civile générale** » est ressorti à 17,976 milliards au 31 décembre 2021 en baisse de 1,4% en glissement annuel. Cette baisse est principalement liée par la réduction du budget en assurance non-vie de compagnies pétrolières.

4.5.3.3.1.5. Branche Transport aérien

A fin 2021, le chiffre d'affaires de la branche « **Transport aérien** » est ressorti à 0,02 milliards, contre 0,10 milliards une année plus tôt. Cette baisse (-81,4%) est liée à la baisse du trafic du fait des mesures contre la Covid-19.

4.5.3.3.1.6. Branche Transport Maritime

Le chiffre d'affaires de la branche « Transport Maritime » est ressorti à 1,031 milliards en 2021, contre 1,219 milliards en 2020, soit une baisse de 15,4% en glissement annuel. Cette baisse est liée à la régression de la production des émissions au sein de cette branche (-26,4%), en lien avec la pandémie de la Covid-19.

4.5.3.3.1.7. Branche Autres Transports

En 2021, le chiffre d'affaires de la branche « Autres Transports » est ressorti à 1,346 milliards, en baisse de 46,0% par rapport à 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19.

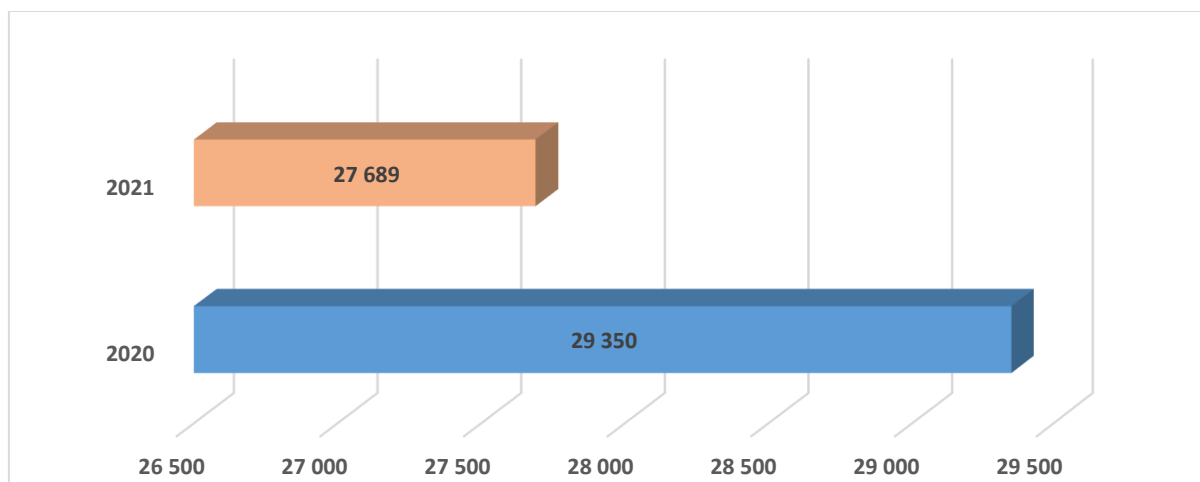
4.5.3.3.1.8. Branche Autres Risques Directs Dommage

Entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires de la branche « Autres Risques Directs et Dommage » est passée de 0,650 milliards à 1,321 milliards un an plus tard, soit une hausse de 103,1%.

4.5.3.3.2. Evolution des placements des compagnies d'assurance non-vie

En 2021, les placements réalisés par l'ensemble des compagnies en assurance non-vie sont revenus à 27,689 milliards contre 29,350 milliards un an auparavant, soit une baisse de 5,7%. Cette baisse s'explique par la contraction des activités du secteur et le déclassement des prises de participation de certaines compagnies dans le capital social de La Financière et de la COFIPA.

Figure 38: répartition des placements en assurance non-vie



Source : CNEF

4.5.4. Situation de la branche vie

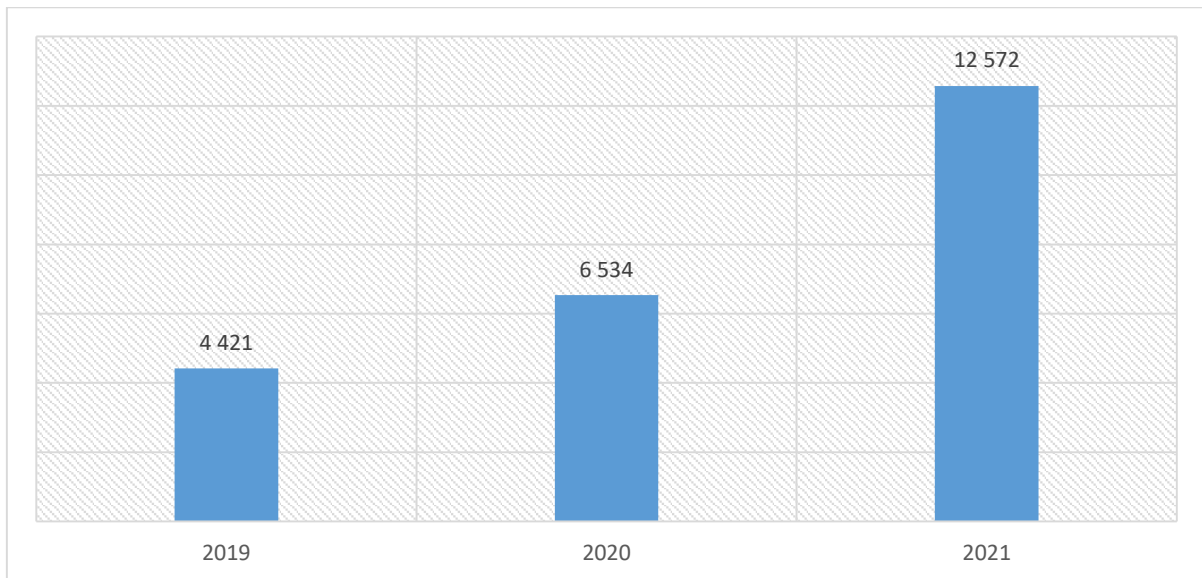
4.5.4.1. Exploitation générale en assurance vie

Les opérations d'assurances vie sont analysées à travers les : *i*) primes émises, *ii*) charges de prestations et de provisions, *iii*) produits financiers nets, *iv*) commissions, *v*) autres charges nettes, *vi*) chiffre d'affaires et *vii*) résultat net.

4.5.4.1.1. Primes émises en assurances vie

En 2021, les émissions de primes en assurance vie ont progressé de 6,534 milliards à 12,572, soit une hausse de 92,4%. Cette évolution s'explique principalement par la souscription d'un nouveau contrat d'assurance complémentaire (CAREC) de 6,00 milliards par la compagnie TOTAL Energies.

Figure 39: Evolution de primes émises

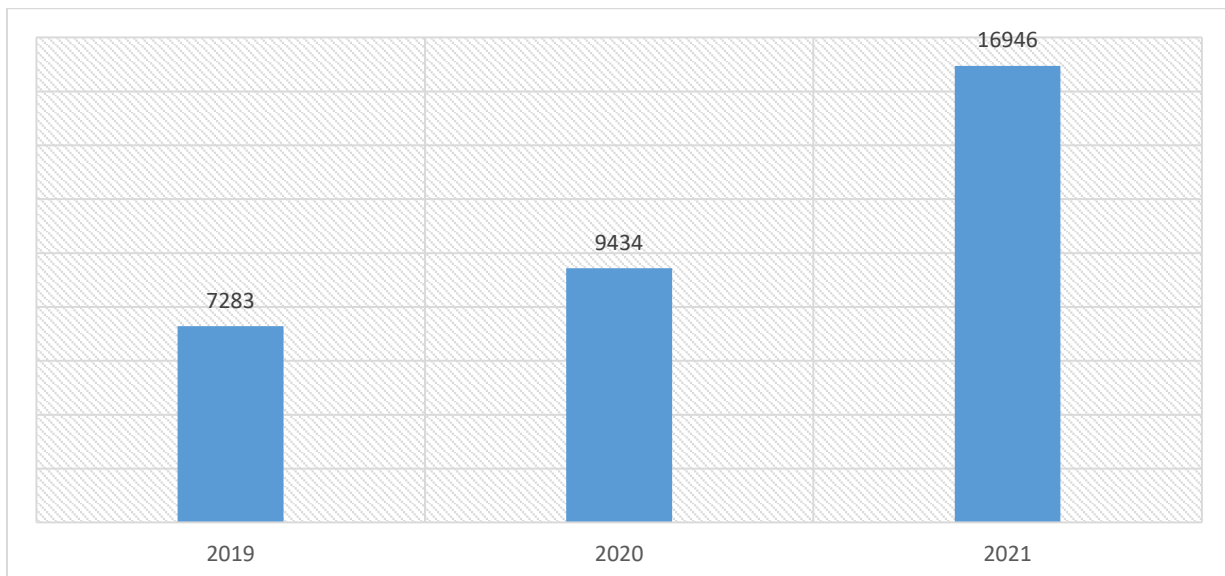


Source : CNEF

4.5.4.1.2. Charges de prestations et de provisions

Les charges de prestations en assurances vie se sont établies à 16,946 milliards en 2021, contre 9,434 milliards en 2020, soit une progression de 79,63% en glissement annuel. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des contrats d'assurance complémentaire consécutive à la souscription par Total Energies des assurances en faveur son personnel.

Figure 40: Evolution des charges de prestations et de provisions en assurance vie

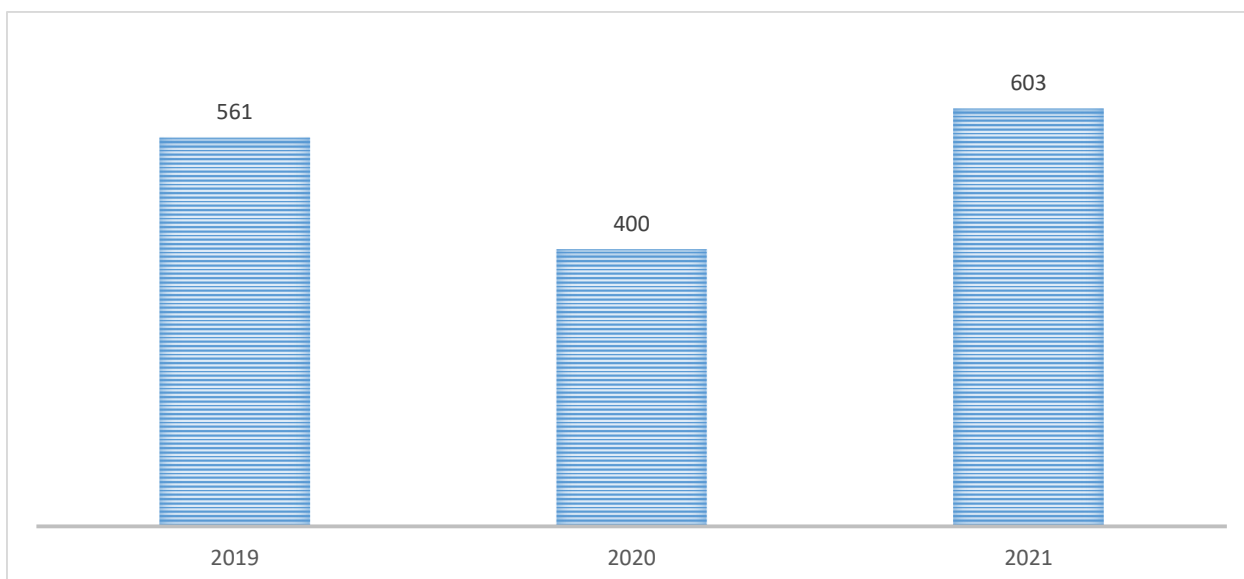


Source : CNEF

4.5.4.1.3. Produits financiers nets en assurance vie

Les placements en assurances vie ont généré des produits financiers nets de 603 millions en 2021, contre 400 millions en 2020. Cette évolution est en lien avec la hausse du volume des contrats d'assurance vie complémentaires.

Figure 41: Répartition des produits financiers nets

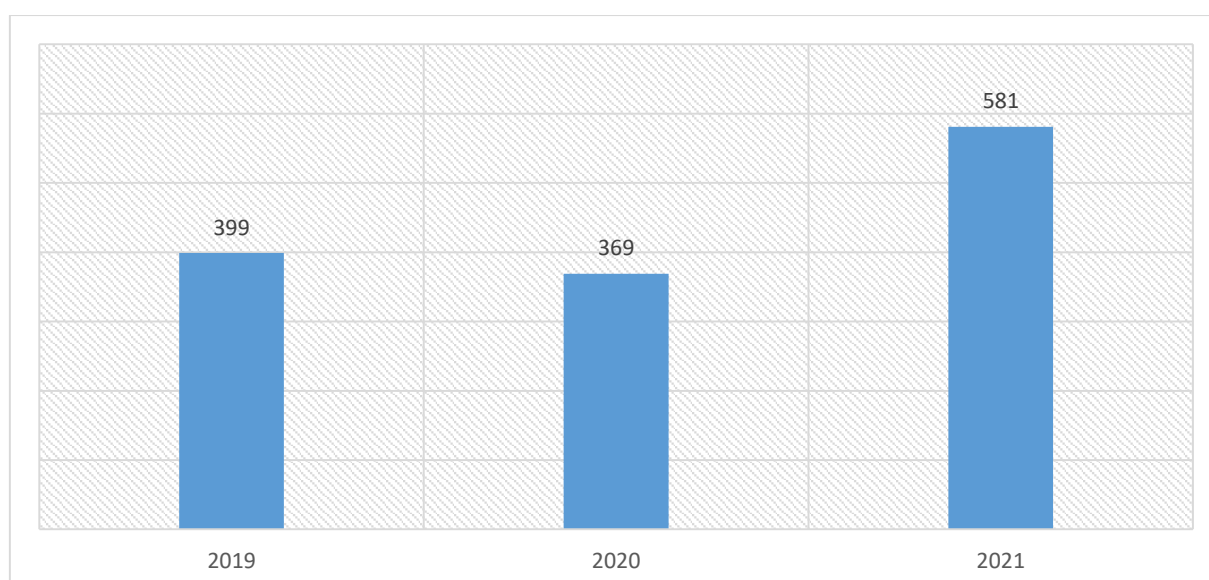


Source : CNEF

4.5.4.1.4. Commissions en assurance vie

Le montant de commissions s'est établi à 581 millions en 2021, contre 369 millions en 2020, soit une progression de 57,45%, en lien avec la signature des conventions de partenariat avec certaines banques de la place.

Figure 42 : évolution des commissions en assurance vie

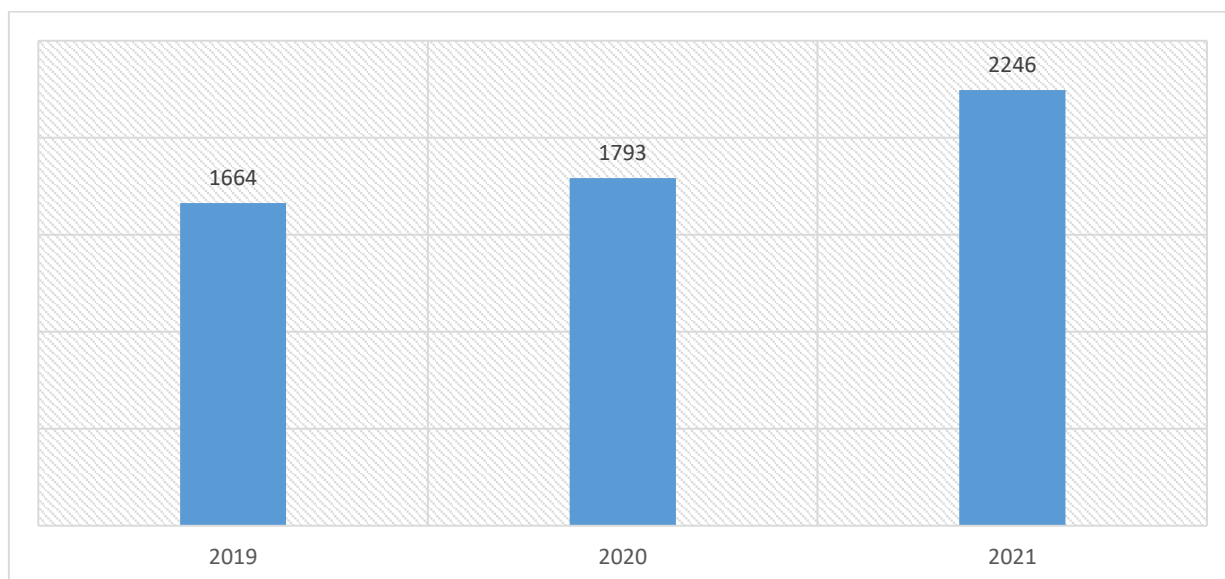


Source : CNEF

4.5.4.1.5. Autres charges nettes

En 2021, les autres charges nettes, constituées de frais généraux et dotations aux amortissements, se sont élevées à 2,246 milliards, contre 1,793 milliards en 2020, en lien principalement avec l'augmentation des effectifs de la branche (+12,2%).

Figure 43 : évolution des autres charges nettes

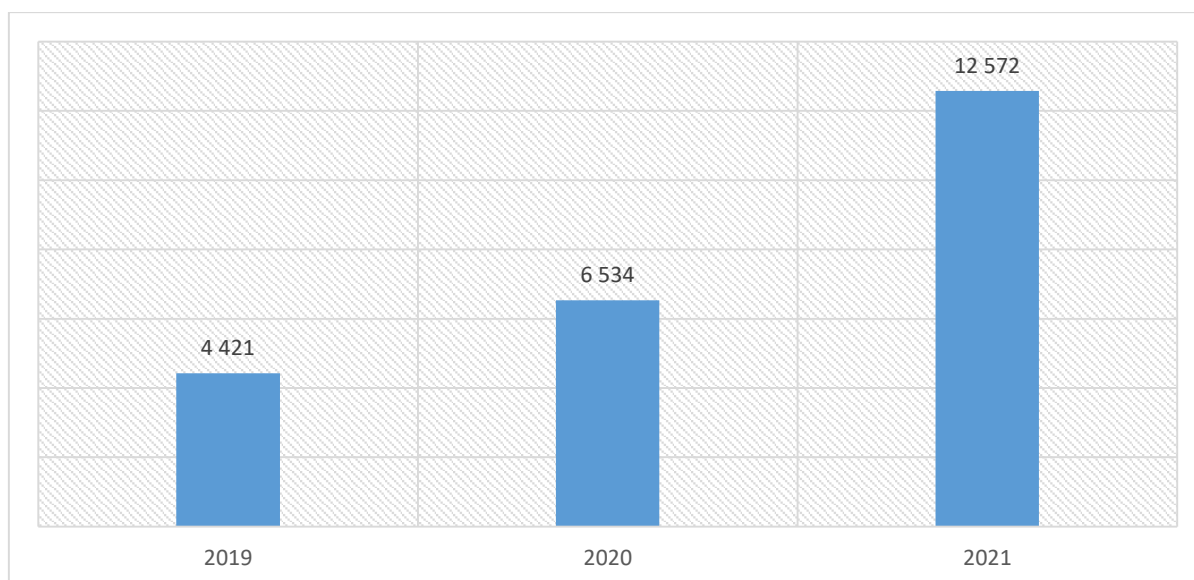


Source : CNEF

4.5.4.1.6. Chiffre d'affaires en assurances vie

A fin décembre 2021, le chiffre d'affaires de la branche vie s'est établi à 12,5 milliards, soit un bond de 92,4% par rapport à son niveau de 2020. Cette évolution s'explique principalement par la progression des nouveaux contrats d'assurance vie et aux partenariats entre les compagnies d'assurance et certaines banques.

Figure 44 : évolution du chiffre d'affaire de la branche assurance vie

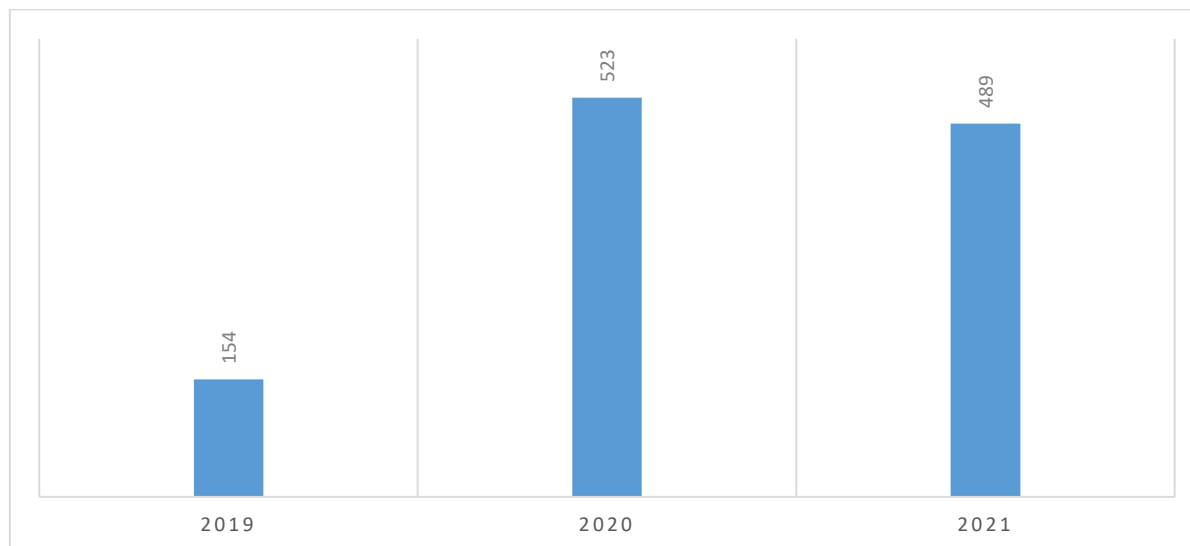


Source : CNEF

4.5.4.1.7. Le résultat net en assurance vie

A fin 2021, les sociétés d'assurance vie ont réalisé un résultat net d'exploitation de 489 millions de FCFA, contre 523 millions une année plus tôt, soit une baisse de 6,50%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse simultanée des charges de prestations et de provisions (+79,6%) et des autres charges nettes (+25,3%).

Figure 45 : évolution du résultat net en assurance vie

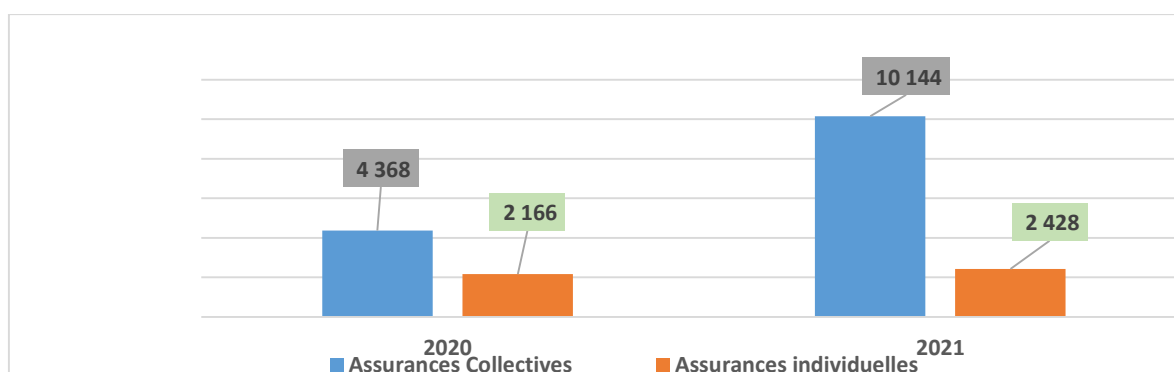


Source : CNEF

4.5.4.2. Branches d'activités d'assurance vie

L'assurance vie est constituée de deux branches, à savoir : « assurance individuelle » et « assurance collective ». En 2021, le chiffre d'affaires de l'assurance vie est ressorti à 12,57 milliard, dont 2,42 pour la branche individuelle, soit 19,31% du total et 10,14 milliards pour la branche collective, représentant 80,69% du total. Chacune de ces deux branches est constituée des rubriques suivantes : *i*) contrat en cas de décès, *ii*) épargne et *iii*) mixte.

Figure 46: Evolution des différentes branches d'assurance vie



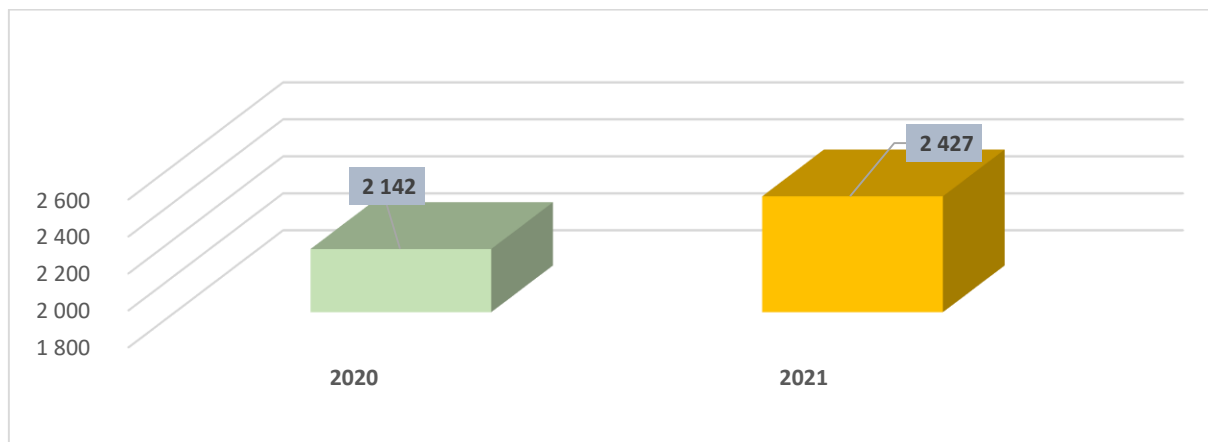
Source : CNEF

4.5.4.2.1. Assurance individuelle

Le chiffre d'affaires en assurance individuelle s'est élevé à 2,42 milliard en 2021, contre 2,14 milliard en 2020. Cette progression s'explique par le dynamisme de la

politique commerciale soutenue par la signature des partenariats avec les banques de la place, en vue de promouvoir les produits d'assurance.

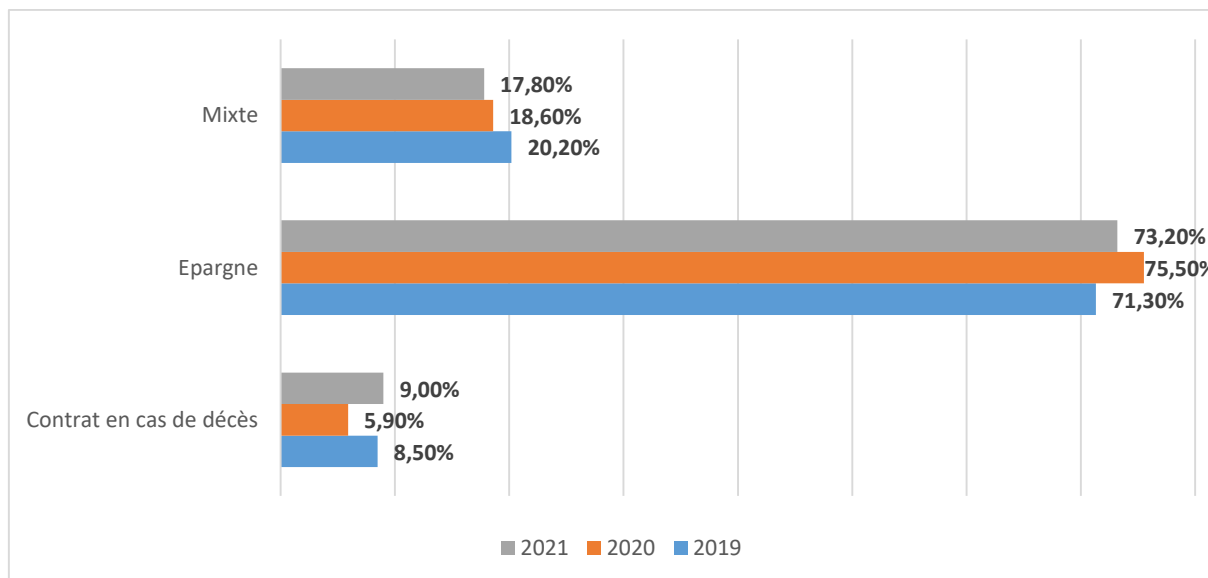
Figure 47 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance individuelle (en millions de FCFA)



Source : CNEF

La part des différentes rubriques de la branche assurance individuelle se présente comme suit :

Figure 48: Part des composants de la branche assurance individuelle



Source : CNEF

4.5.4.2.1.1. Contrat en cas de décès

Le chiffre d'affaires de cette branche s'est établi à 219 millions en 2021, contre 126 millions en 2020, soit une hausse de 73,8%, en lien avec l'amélioration du niveau

de prélèvement de primes dans certaines banques et de la bonne performance réalisée pendant les campagnes de souscription.

4.5.4.2.1.2. Epargne

Le chiffre d'affaires de la rubrique « Epargne » est ressorti à 1,776 milliard en 2021, contre 1,616 milliard en 2020, soit une hausse de 9,9%.

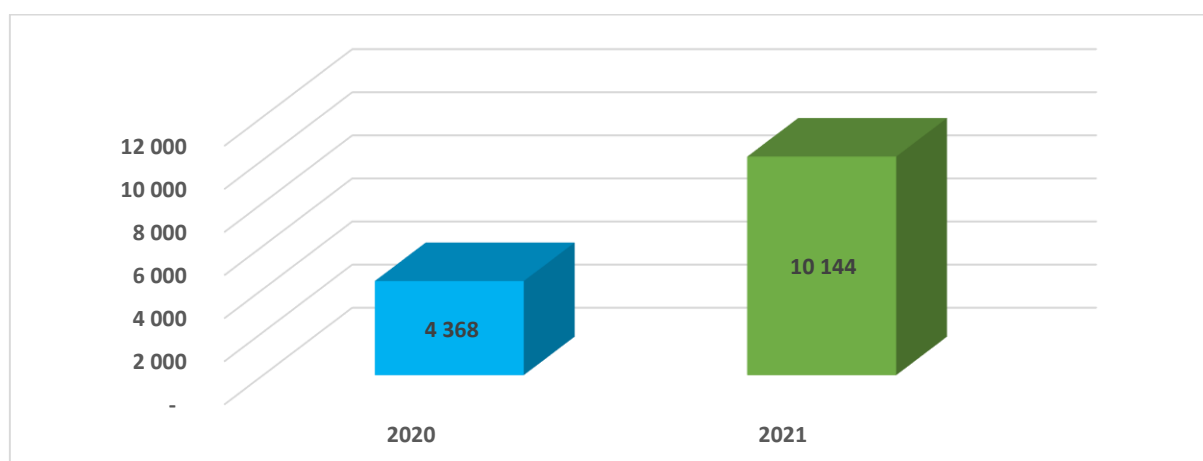
4.5.4.2.1.3. Mixte

Le chiffre d'affaires de la rubrique « Mixte » a progressé de 8,3%, pour ressortir à 0,432 milliard en 2021, contre 0,399 milliard en 2020.

4.5.4.2.2. Assurance collective

En 2021, le chiffre d'affaires de l'assurance collective s'est élevé à 10,144 milliards, soit une forte augmentation de 132,2%. Cette évolution s'explique par la souscription d'un nouveau contrat d'assurance complémentaire (CAREC) par la compagnie TOTAL Energies.

Figure 49 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance collective

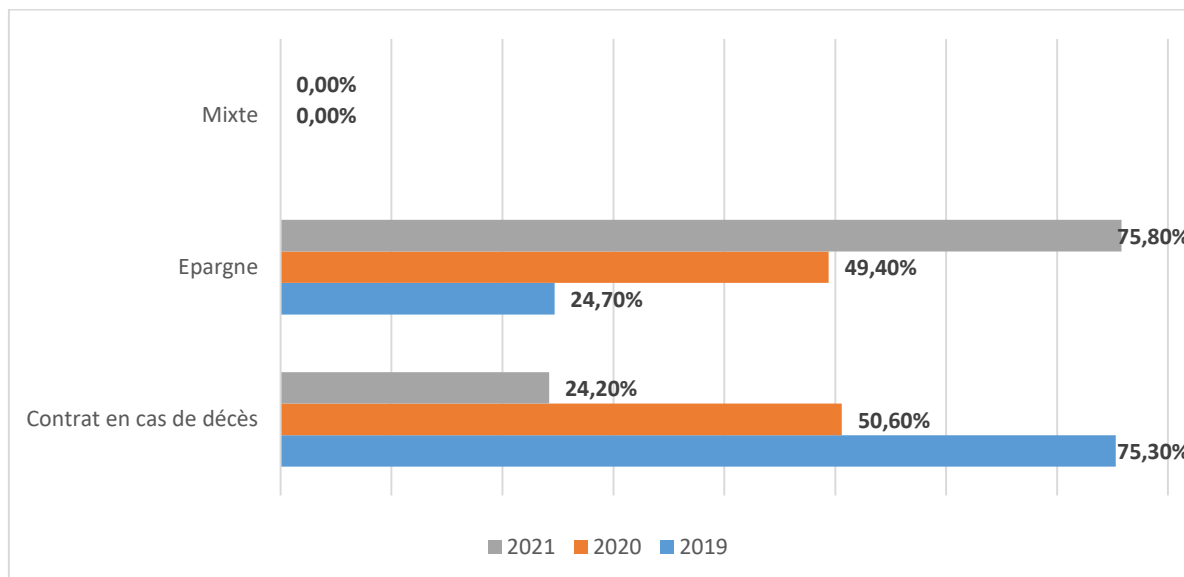


Source : CNEF

En 2021, le chiffre d'affaires de la branche assurance collective a été dominé par la rubrique « Epargne » (75,80% contre 49,40% en 2020), suivi de la rubrique « contrat en cas de décès » (24,20% contre 50,60% en 2020). Les contrats mixtes ne représentent qu'une part marginale.

La part des différentes rubriques de la branche assurance collective se présente comme suit :

Figure 50 : Part des composants de la branche assurance collective



Source : CNEF

4.5.4.2.2.1. Contrat en cas de décès

Le chiffre d'affaires de la branche « contrat en cas de décès » s'est établi à 2,334 milliards 2021, contre 2,211 milliards en 2020, soit une hausse de 5,54%. Cette évolution est imputable à l'augmentation des émissions de NSIA-VIE de 41,52%.

4.5.4.2.2.2. Epargne

Le chiffre d'affaires est ressorti à 7,309 milliards en 2021, contre 2,156 milliards en 2020, en augmentation de 75,8%. Cette forte hausse est portée par les émissions de la compagnie NSIA-VIE qui ont fortement progressé de 245,05%.

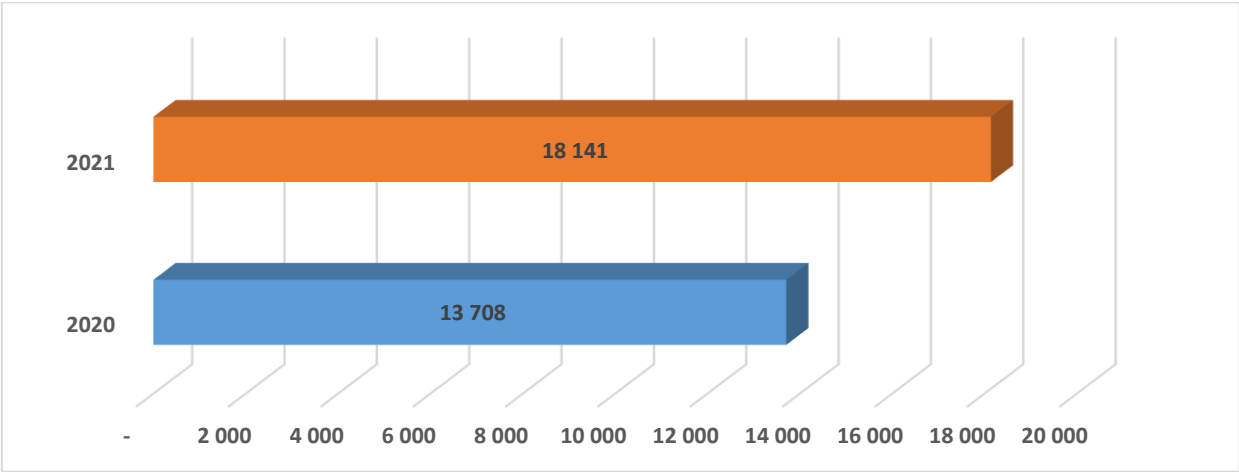
4.5.4.2.2.3. Mixte

Le chiffre d'affaires de cette branche est ressorti à 10,144 milliards en 2021, contre 4,368 milliards une année plus tôt, soit une forte augmentation de 132,22%. Cette progression s'explique par le bond des émissions de NSIA-VIE de 226,00% à 7,601 milliards.

4.5.4.2.3. Evolution des placements d'assurance vie

A fin 2021, les placements réalisés par l'ensemble des compagnies d'assurance vie s'élèvent à 18,141 milliards contre 13,708 milliards en 2020, soit une augmentation de 32,31%. Cette évolution s'explique par un recours plus important à la souscription aux emprunts obligataires, sous l'effet du dynamisme observé sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, et à la prise de participation des actions des entreprises privées.

Figure 51 : Evolution des placements en assurance vie



Source : CNEF

v. CAISSES DE RETRAITE

Le questionnaire d'enquête transmis à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF)¹⁴ pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration du rapport annuel du CNEF 2021, étant demeuré sans suite à ce jour, les données analysées sont issues du rapport 2018 de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES). Les données de la CIPRES ne concernent que la CNSS. C'est pourquoi, l'analyse de ces données est essentiellement descriptive.

5.1. Effectifs

Au 31 décembre 2018, le nombre d'employés de la CNSS s'est établi à 573, contre 585 en 2017, soit une baisse de 20,7%. Cet effectif est constitué de 72 cadres, 203 techniciens supérieurs et 298 agents d'exécution.

5.2. Evolution du total bilan

A fin décembre 2018, le total bilan de la CNSS Congo s'est situé à 359,1 milliards de FCFA, en hausse de 16,75% comparé à son niveau de 2017. En comparaison, le total bilan de la CNPS au Cameroun (769,4 milliards de FCFA) représente près du double du total bilan de la CNSS.

5.3. Situation de la trésorerie

À fin 2018, la trésorerie de la CNSS s'est élevée à 2,4 milliards de FCFA, après 1,6 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 50%. Comparée à la CNPS qui affiche 176,7 milliards de FCFA de trésorerie, la CNSS a un niveau de liquidité très faible.

5.4. Résultat et réserves¹⁵

A fin 2018, les réserves de la CNSS se sont élevées à 200,8 milliards de FCFA, en hausse de 22,7% par rapport à son niveau de 2017. Quant aux résultats réalisés, ils sont passés d'un déficit de 5,8 milliards de FCFA en 2017 à un bénéfice de 2,7 milliards de FCFA en 2018. Pour mémoire, les réserves et le résultat de la CNPS du Cameroun se sont élevés respectivement à 446,0 milliards de FCFA et 62,3 milliards de FCFA en 2018.

¹⁴ Les données transmises par la CRF n'ont pu être exploitées du fait qu'elles ne comportaient qu'une ligne relative à l'encours des dépôts à terme.

¹⁵ Les réserves des caisses de retraite peuvent être considérées comme le total des actifs financiers détenus par les caisses pour faire face aux prestations futures sur une base annuelle ou pluriannuelle.

VI. ACTIVITE DE MONNAIE MOBILE¹⁶

¹⁶ *L'émission de monnaie mobile au Congo est assurée par établissement de crédits agréés en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile Airtel et MTN.*

6.1. La réglementation

L'exercice de l'activité d'émission et de gestion de monnaie électronique dans la CEMAC est encadré par le Règlement n°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, Moyens et Incidents de Paiement et le Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif au service de paiement dans la CEMAC, qui fixe les conditions d'émission et de gestion de la monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulation. Ce dernier règlement abroge toutes les dispositions antérieures, notamment le règlement n°01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de régulation.

L'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, du nouveau règlement a été accompagnée de l'adoption des deux textes suivants :

- Règlement COBAC R-2019-01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires des services de paiement du 23 septembre 2019;
- Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement du 23 septembre 2019.

6.2. Situation des établissements émetteurs de monnaie électronique

Au 31 décembre 2021, 03 banques sont autorisées à exercer l'activité des services de paiement, d'émission et de gestion de la monnaie électronique via une solution de téléphonie mobile.

Tableau 28 : Liste des émetteurs de monnaie électronique du Congo

ETABLISSEMENT DE PAIEMENT	PARTENAIRE TECHNIQUE	DATE D'AUTORISATION	DATE DE LANCEMENT	NATURE DU PRODUIT
BGFI BANK CONGO	AIRTEL CONGO	03/10/2011	01/04/2012	Mobile money
ECOBANK CONGO	MTN CONGO	29/07/2011	01/01/2012	Mobile money
UBA CONGO	GTP	29/08/2013	01/09/2013	Carte prépayée VISA

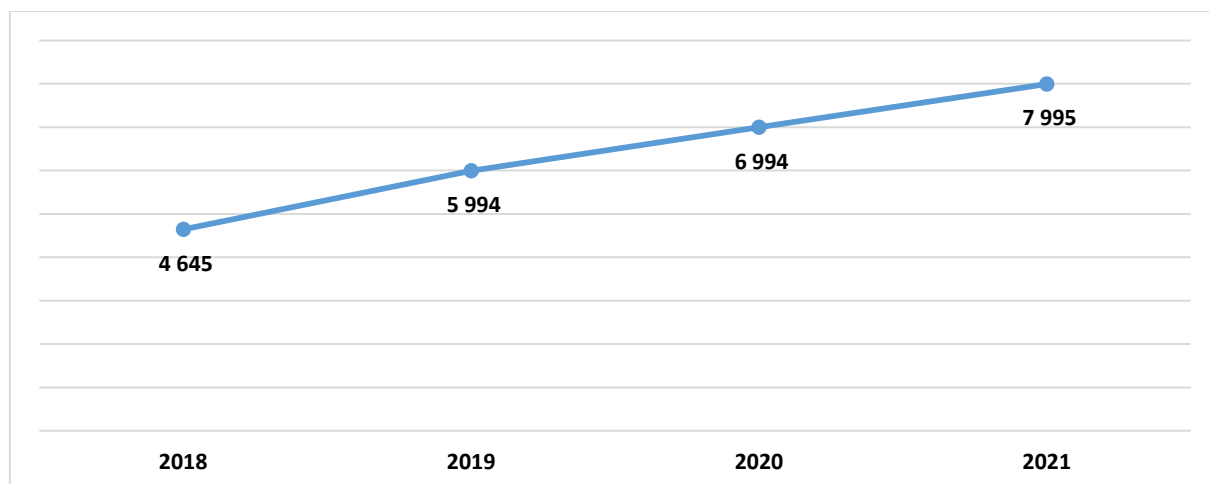
Source : BEAC

6.3. Evolution du nombre de comptes de mobile money

A fin 2021, le nombre de comptes de mobile money enregistrés s'élève à 7,995 millions, contre 6,762 millions une année plus tôt, soit une hausse de 14,3%. Cette tendance s'explique par la politique d'ouverture de comptes de mobile money à l'achat

de carte SIM et le développement des partenariats entre les établissements de crédit et les opérateurs de téléphonie mobile.

Figure 52 : Evolution du nombre de comptes de monnaie mobile enregistrés



Source : CNEF

6.4. Nombre de points de vente

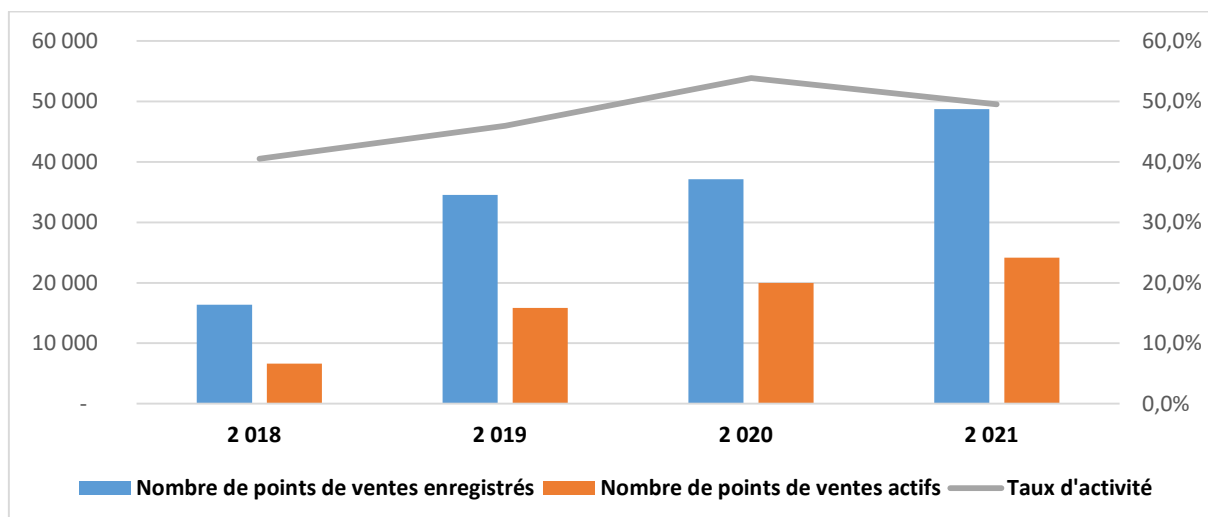
Au Congo, les points de vente comprennent les agences des opérateurs et des banques titulaires de l'autorisation d'émission du mobile money. A côté de ces agences classiques, les points de vente mobile money sont également constitués de kiosques reconnaissables aux couleurs des opérateurs de téléphonie mobile, des distributeurs agréés, parmi lesquels des boutiques ou épiceries dans les quartiers et villages, ainsi que les réseaux des établissements de microfinance partenaires.

A fin 2021, le nombre de points de vente mobile money enregistrés s'est établi à 48 723, contre 37 118 à la même période un an auparavant, représentant une progression de 31,3%. Concernant les points de vente actifs¹⁷, ceux-ci ont observé la même tendance. En effet, leur nombre a progressé de 20,8% à 24 133. En conséquence, le taux d'activité¹⁸ des points de vente de mobile money est ressorti à 49,5%, en baisse de 4,3 points de pourcentage.

¹⁷ Les points de vente actifs sont ceux qui ont enregistré au moins une transaction au cours des 30 derniers jours.

¹⁸ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de points de ventes actifs et le nombre de points de vente enregistrés.

Figure 53 : Evolution du nombre de points de service mobile money



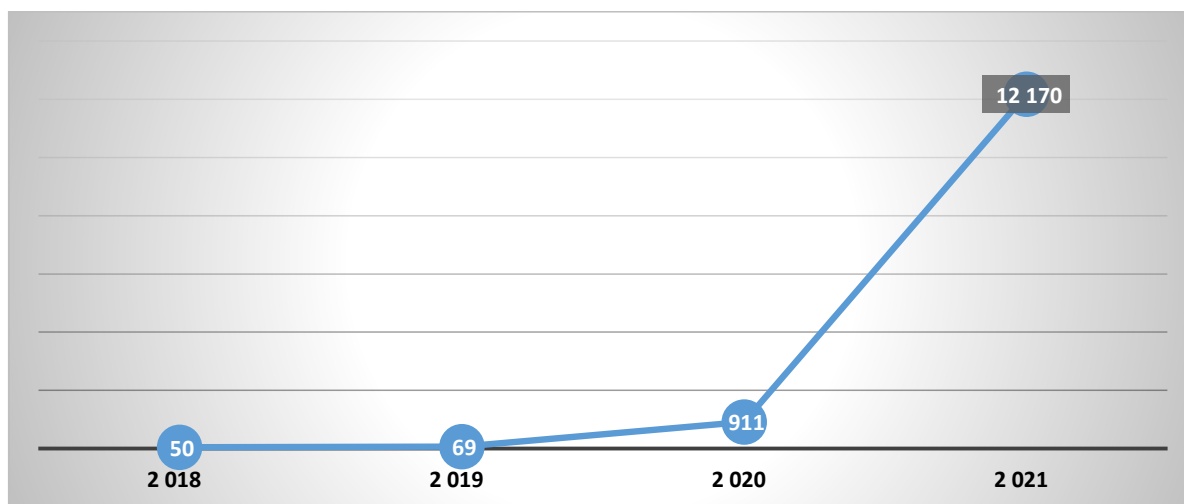
Source : CNEF

6.5. Nombre de commerçants/accepteurs

Les commerçants accepteurs sont des entreprises équipées des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) des fournisseurs de monnaie électronique en vue de recevoir des paiements de mobile money.

Entre 2020 et 2021, le nombre de contrats des commerçants accepteurs est passé de 911 à 12 170, soit un bond de plus 11 000 nouveaux accepteurs. Cette évolution est consécutive à l'appropriation progressive de ce mode de règlement de transactions.

Figure 54 : Evolution du nombre de commerçants accepteurs



Source : CNEF

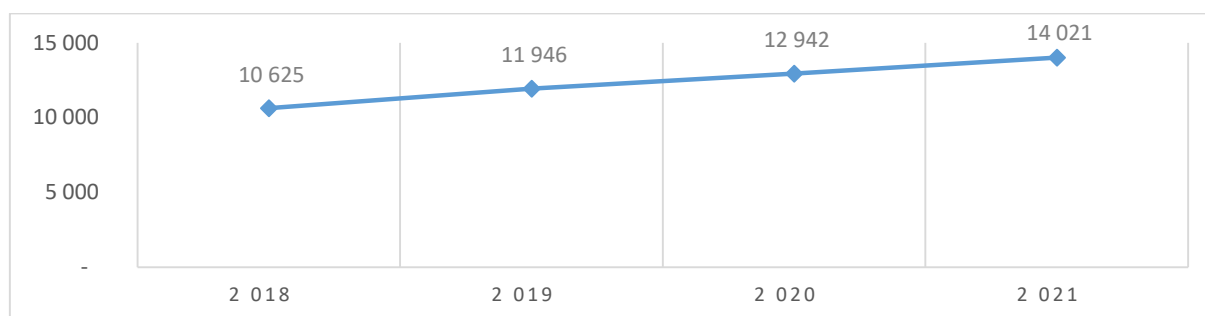
6.6. Evolution des soldes des comptes de monnaie mobile

Le solde des comptes actifs de monnaie mobile est un indicateur qui permet d'apprécier la confiance des détenteurs de cette monnaie à l'égard de ces émetteurs. Le

niveau des soldes des comptes mobiles money indique la confiance des utilisateurs vis-à-vis du système dans la mesure où ils y conservent une partie de leurs économies.

Ainsi, à fin 2021, le solde des comptes actifs de la monnaie mobile s'est élevé à 14,021 milliards, contre 12,942 milliards une année plus tôt, en hausse de 8,3% sous l'effet de l'expansion de l'activité de mobile money. Cette évolution traduit la préférence des agents économiques pour la détention des avoirs sous forme électronique.

Figure 55 : Soldes des comptes actifs de monnaie mobile



Source : CNEF

6.7. Evolution des transactions de mobile money

En glissement annuel, le nombre total de transactions de monnaie mobile s'est établi à 50,325 millions pour une valeur de 163,660 milliards, en hausse respectivement de 40,6% et de 29,4% comparativement à 2020.

Toutefois, la valeur unitaire moyenne des transactions enregistre une tendance baissière en lien avec l'accroissement du volume des opérations et la possibilité d'effectuer des opérations de très faibles montants. Elle s'établit à 3 252 en 2021 contre 3 533, une année auparavant, soit une baisse de 8,0%.

Tableau 29 : Transactions de mobile money en volume et en valeur

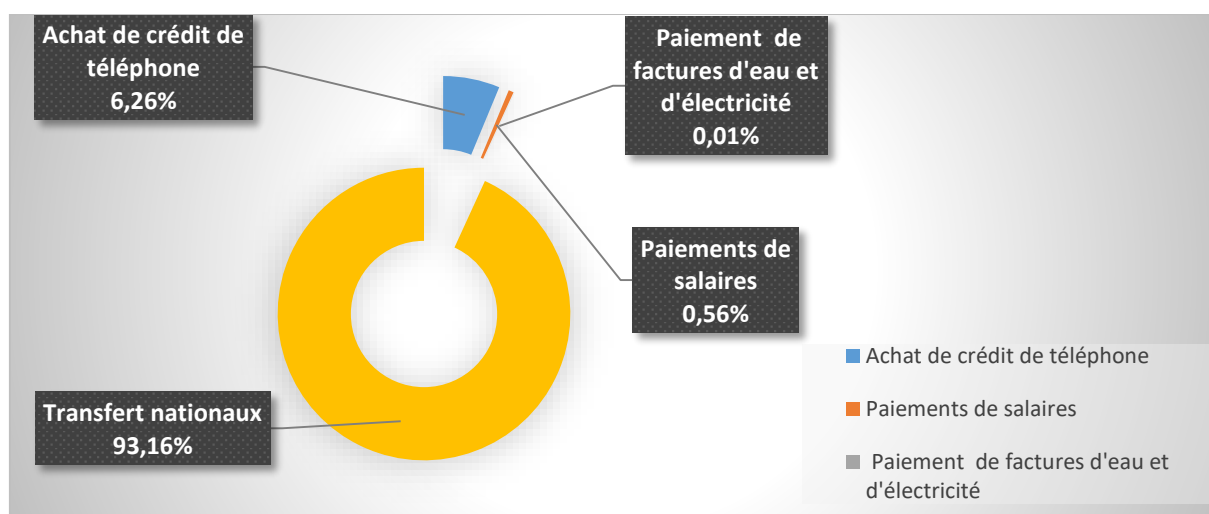
	2018	2019	2020	2021
Nombre de transactions de monnaie mobile (en millions)	10 090 861	23 116 638	35 783 000	50 325 000
Valeur des transactions de monnaie mobile (en milliards)	53 453 480 115	102 102 135 782	126 433 707 000	163 660 562 000
Valeur unitaire moyenne	5 297	4 417	3 533	3 252

Source : CNEF

L'analyse des transactions par type de service de paiement montre une concentration sur deux (02) services, à savoir les transferts nationaux et l'achat de crédit téléphonique,

avec des parts respectives de 93,2% et 6,3%. Les autres services regroupent : le paiement des salaires (0,56%), et le paiement des factures d'eau et d'électricité (0,01%).

Figure 56 : Répartition des transactions de mobile money par type de service



Source : CNEF

6.8. Tarification des services du mobile money

A fin 2021, les plans tarifaires des émetteurs de monnaie mobile du Congo montrent que ceux-ci dépassent rarement 3,0%. A ces frais, s'ajoutent la taxe sur les transactions électroniques de 1,0%, en vigueur depuis 2019. Par ailleurs, certains services comme le dépôt d'argent dans son compte, la consultation du solde de son compte, le paiement de l'abonnement aux différents services TV, et la recharge de crédit de communication téléphonique sont rendus gratuits, contrairement aux achats ou aux règlements des factures dans les supermarchés, les boutiques, les bars, l'électricité ou l'eau, les frais de santé ou de scolarité.

L'analyse du plan tarifaire a permis d'évaluer les progrès en matière d'interopérabilité entre les comptes bancaires et les comptes mobile money, notamment le virement d'un compte bancaire vers un compte mobile, de consulter le solde de son compte bancaire à partir de son application mobile money.

Tableau 30: Coût des services mobile money

Services offerts	Montant de la transaction	Coût
Dépôt d'argent (cash in)	De 0 à 2 000 000	Gratuit
Consultation solde bancaire		100
Consultation solde mobile money		Gratuit
Paiement Canal plus	Forfait/Transaction	Gratuit
Recharger son crédit de communication téléphone		Gratuit
Retraits d'espèces	De 50 à 200 000	3,5% du montant à retirer
	de 200 001 à 500 000	5 000 FCFA + 1% Redevance Etat
Transfert d'un compte de monnaie électronique vers un autre compte de monnaie électronique (P2P)	De 50 à 5 000	De 0 à 100 F CFA
	De 5 001 à 100 000	De 50 à 200 F CFA
	De 100 001 à 1 000 000	De 250 à 500 F CFA
	De 1 000 001 à 2 000 000	2 500
	De 2 000 001 à 5 000 000	5 000
	Plus de 5 000 000	10 000
Transfert d'un compte mobile money vers un paiement cash (P2C)	De 100 à 200 000	2,75% +1% redevance Etat
	de 200 000 à 250 000	5 000 FCFA + 1% Redevance Etat
Versement espèces contre paiement espèces (C2C)	De 1000 à 166 000	3% + 1% Redevance Etat
	De 166 0001 à 250 000	5 000 FCFA + 1% Redevance Etat
Supermarchés, Boutiques, Bars, SNE, SNDE, etc...	De 50 à 750 000	de 0 à 500 F CFA
Changement de surnom		50
Changement de mot de passe		50
Rapports des transactions par airtel money		50

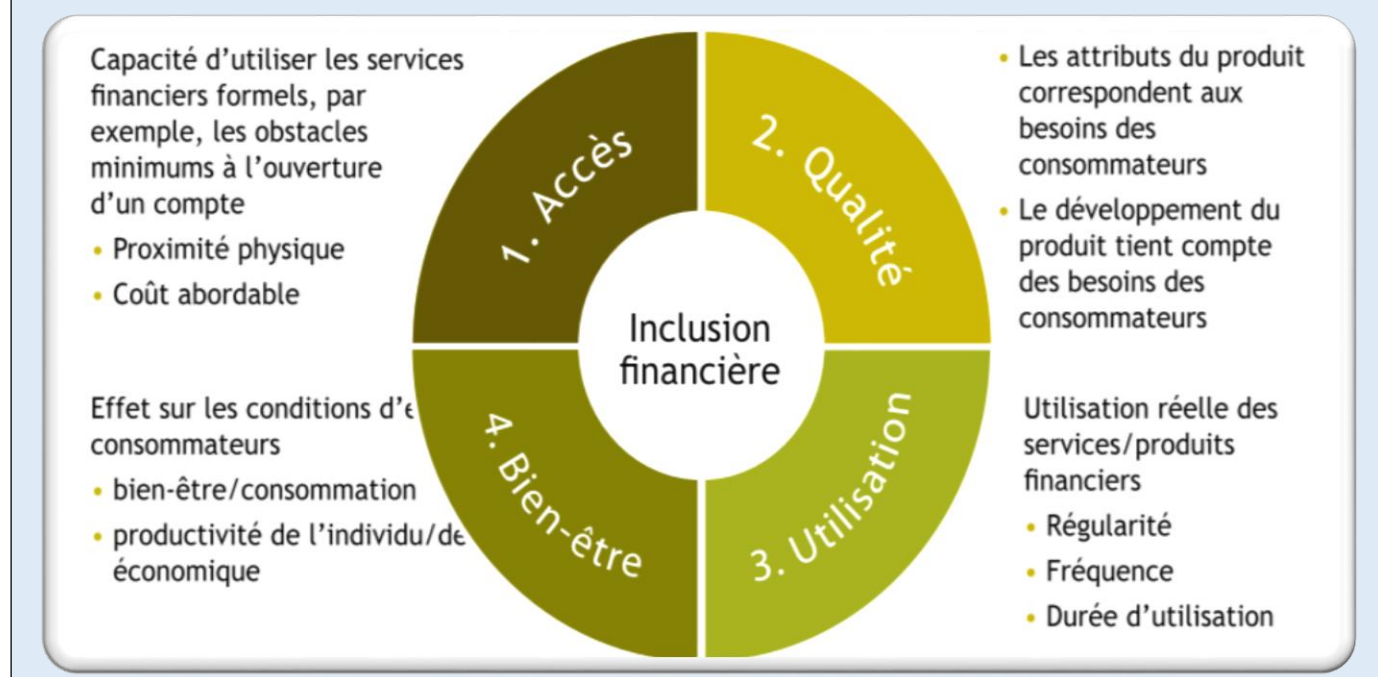
Source : CNEF

Globalement, en 2021, l'activité de mobile money a continué sa progression. En effet, cette progression n'a pas été ralentie par la pandémie de Covid-19 et encore moins par la taxe sur les transactions électroniques en vigueur depuis 2019.

VII. INDICATEURS D'INCLUSION FINANCIERE

Encadré 5 : Dimensions de l'inclusion financière

Selon le Groupe de la Banque Mondiale, l'inclusion financière est définie comme étant la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables. Cette définition qui est partagée par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (Alliance for Financial Inclusion –AFI-), comporte quatre dimensions mesurables : accès, qualité, utilisation et bien-être.



Source : Banque Mondiale

Cette partie du rapport analyse la situation de l'inclusion financière¹⁹ au Congo en 2021. Elle est structurée en deux points à savoir *i*) l'évolution des indicateurs d'accès aux services financiers et *ii*) l'évolution des indicateurs d'utilisation de ces services.

7.1. Evolution des indicateurs d'accès aux services financiers

Deux (02) indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers, à savoir :

- **Le taux de pénétration géographique des services financiers** qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de ces services disponibles sur une superficie de 1 000 km² ;
- **Le taux de pénétration démographique des services financiers** qui mesure le nombre de points de ces services disponibles pour 10 000 adultes²⁰.

¹⁹ Seuls indicateurs d'accès et d'utilisation seront analysés.

²⁰ La population adulte est définie comme celle âgée de 15 ans et plus.

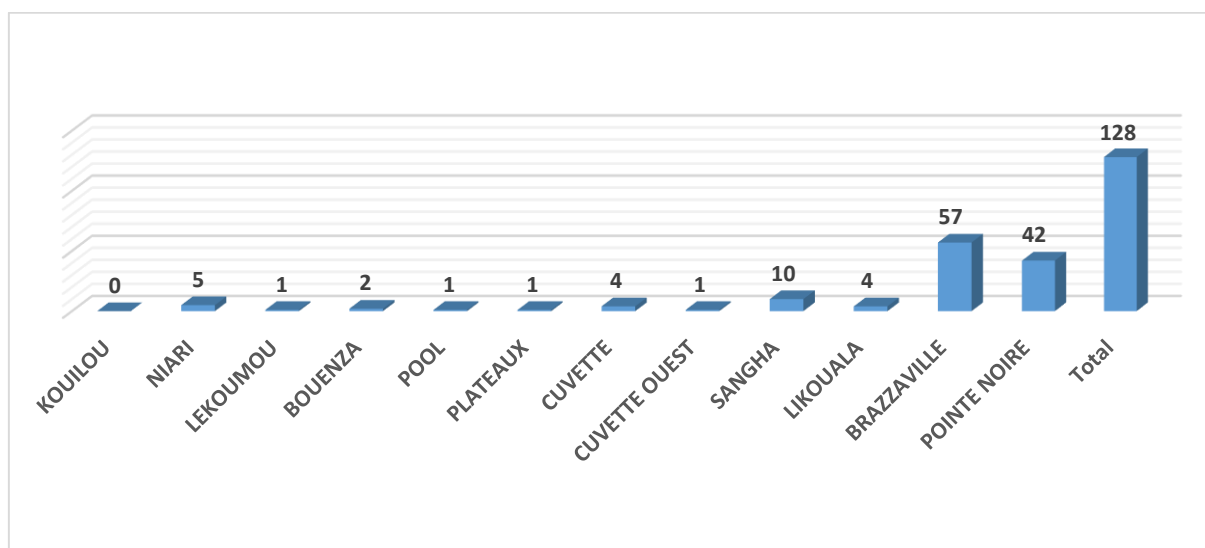
7.1.1. Pénétration géographique des services financiers

7.1.1.1. Répartition géographique des services financiers

La République du Congo compte douze (12) départements décomposés en cent huit (108) unités administratives (arrondissements et sous-préfectures), qui servent de base à l'élaboration des indicateurs de pénétration géographique. Ces indicateurs portent sur la disponibilité des services des agences bancaires et de microfinance, des DAB/GAB et des points de vente mobile money. (Vérifier le chiffre 96)

Concernant les agences bancaires, bien que des efforts aient été consentis depuis quelques années pour augmenter leur nombre, on observe encore de fortes inégalités de répartition en faveur des deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) et au détriment de l'arrière-pays. En effet, sur 128 agences enregistrées en 2021, contre 127 agences en 2020, 77,3% sont concentrées dans les départements de Brazzaville et de Pointe- Noire, tandis que la plupart des localités de moyenne importance ne comptent qu'une agence (Djambala, Impfondo, Mindouli, etc.). (Insérer les données de 2020)

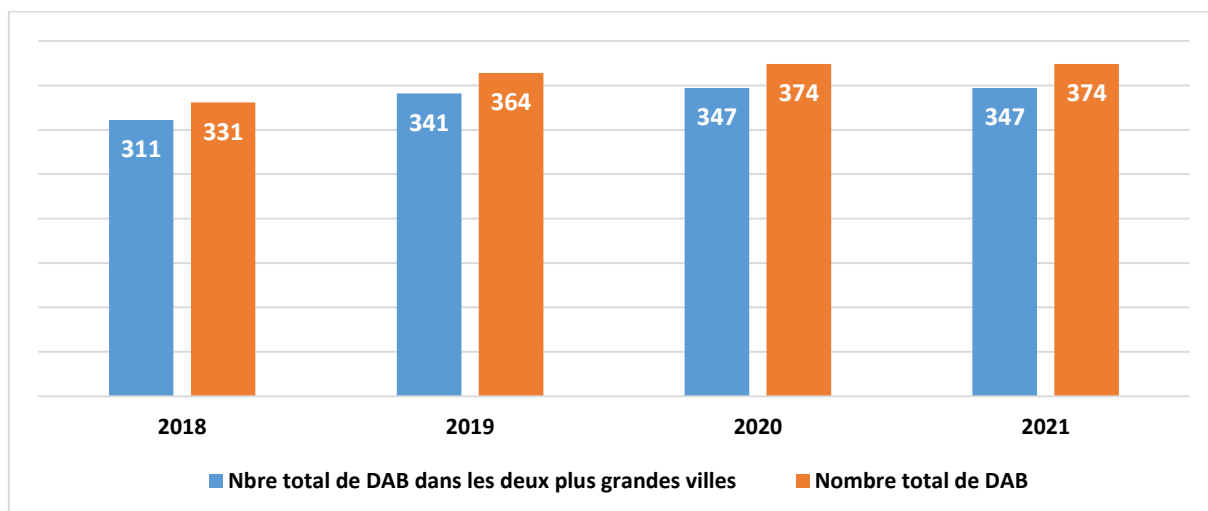
Figure 57 : Nombre d'agences bancaires par département



Source : CNEF

En corolaire, comme en 2020, la répartition géographique des DAB/GAB montre une forte concentration de ceux-ci à Brazzaville et Pointe-Noire. En effet, le nombre total de DAB/GAB est resté stable à 374 DAB/GAB en 2021. Sur ce total, 347 DAB/GAB sont implantés dans ces deux grandes villes, soit 92,7% de l'ensemble.

Figure 58 : Répartition géographique des DAB/GAB



Source : CNEF

La tendance est la même pour les établissements de Microfinance. Ainsi, sur les 168 agences dénombrées, près de 60% sont concentrées à Brazzaville et Pointe- Noire.

En somme, sur les 108 unités administratives recensées, seules 19 sont pourvues d'une présence bancaire, soit 17,6%. Cette situation traduit une faible couverture du territoire national en établissements financiers.

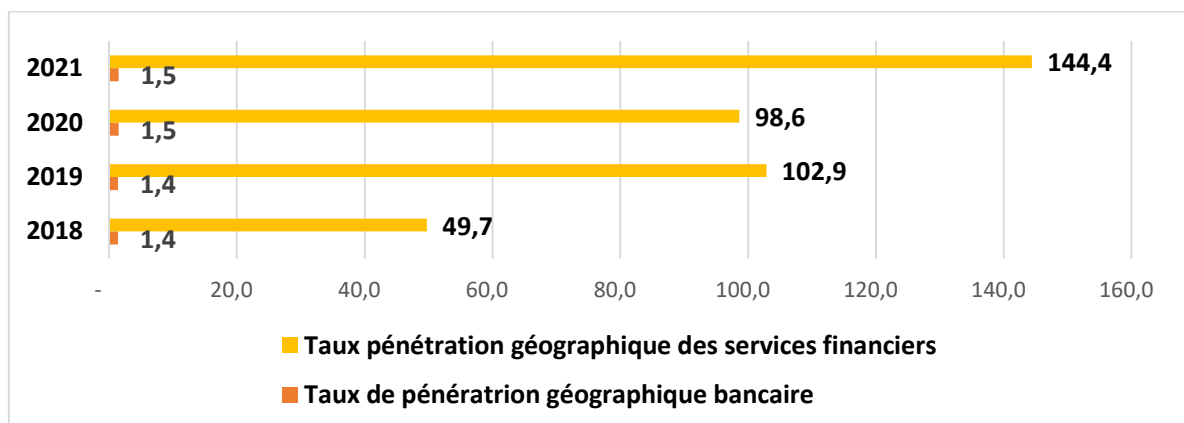
Toutefois, concernant le mobile money, les statistiques collectées révèlent la présence d'au moins un point de vente dans chacune des unités administratives nationales.

7.1.1.2. Taux de pénétration géographique des services financiers

Entre 2020 et 2021, le taux de pénétration géographique des services financiers a connu une hausse, passant de 99 à 144 points de services pour 1 000 km² (cf. figure 56).

Cependant, bien qu'en stagnation par rapport à 2020, le taux de pénétration géographique du secteur bancaire reste faible. Il est ressorti à 1,5 point de services pour 1 000 km² en 2021, en dépit de la stratégie d'implantation des nouvelles agences sur le territoire national de certaines banques. (Analyser par rapport à 2020)

Figure 59 : Taux de pénétration géographique



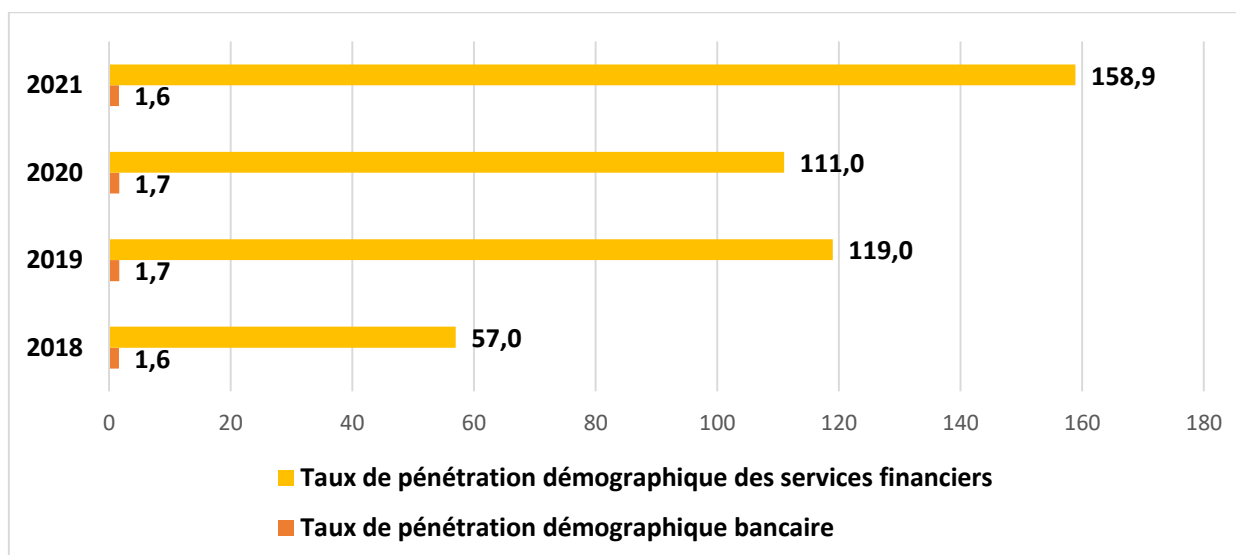
Source : CNEF

7.1.2. Taux de pénétration démographique des services financiers

Entre 2020 et 2021, le taux de pénétration démographique des services financiers est passé de 111 points de services pour 10 000 adultes²¹ à 160 points de services, soit une hausse de 43,2% (cf. graphique 57). Cette évolution s'explique par la progression de sa composante mobile money, qui a cru de 43,6%, à 157 points de services pour 10 000 adultes, du fait de l'appropriation par les populations de ce moyen de paiement.

Le taux de pénétration démographique des services bancaires élargi aux DAB/GAB a baissé, revenant de 1,7 en 2020 à 1,6 point de services bancaires en 2021, pour 10 000 adultes.

Figure 60 : Taux de pénétration démographique



Source : CNEF

²¹ Population âgée de 15 ans et plus.

Comme en 2020, la pénétration démographique et géographique des services financiers a principalement été impulsée par le développement du mobile money en 2021.

7.2. Evolution des indicateurs d'utilisation des services financiers

Trois indicateurs sont retenus pour mesurer l'utilisation des services financiers, à savoir :

- *le taux de bancarisation strict (TBS)*, qui mesure le pourcentage de la population adulte²² détenant un compte auprès d'un établissement de crédit ;
- *le taux de bancarisation élargi (TBE)*, qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques et/ou dans les établissements de microfinance ;
- *le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière*, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les établissements de microfinance et les fournisseurs de mobile money.

7.2.1. Taux de Bancarisation Strict (TBS)

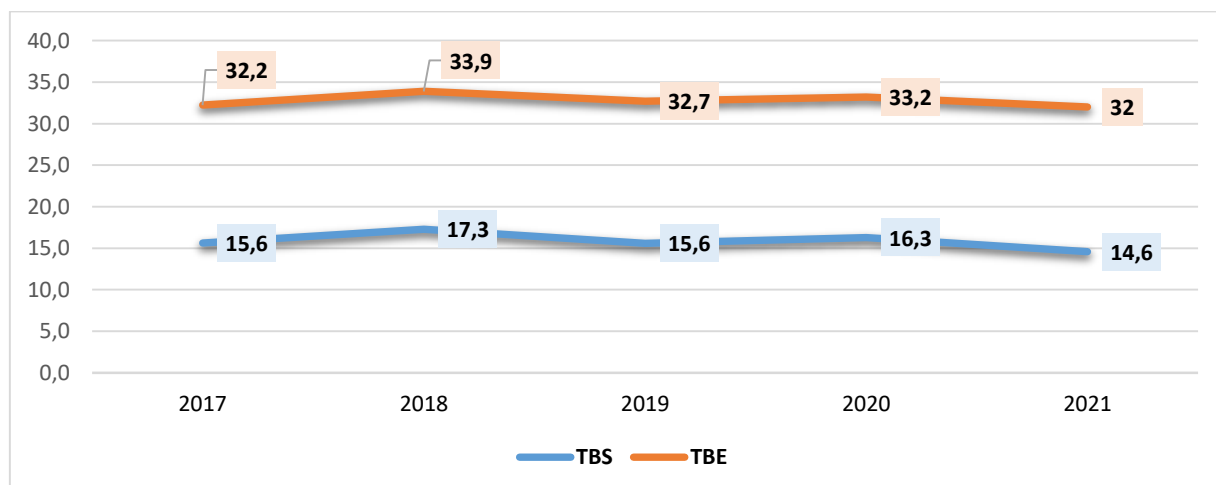
Le TBS s'est établi à 14,6% en 2021, contre 16,3% en 2020, soit une baisse de 1,7 point de pourcentage. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 8,3% du nombre des comptes des particuliers, en lien avec les procédures de fermeture des comptes non mouvementés.

7.2.2. Taux de Bancarisation Elargi (TBE)

Bien que le nombre de personnes physiques titulaires d'un compte de dépôt auprès d'un établissement de microfinance ait progressé de 4,0% en une année, le TBE est ressorti en baisse à 32,0% en 2021, contre 33,2% en 2020. Celle-ci est en lien principalement avec la baisse plus importante du nombre de compte de particuliers auprès des établissements de crédit.

²² 15 ans et plus.

Figure 61 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS) et du taux de bancarisation élargi (TBE) (en %)

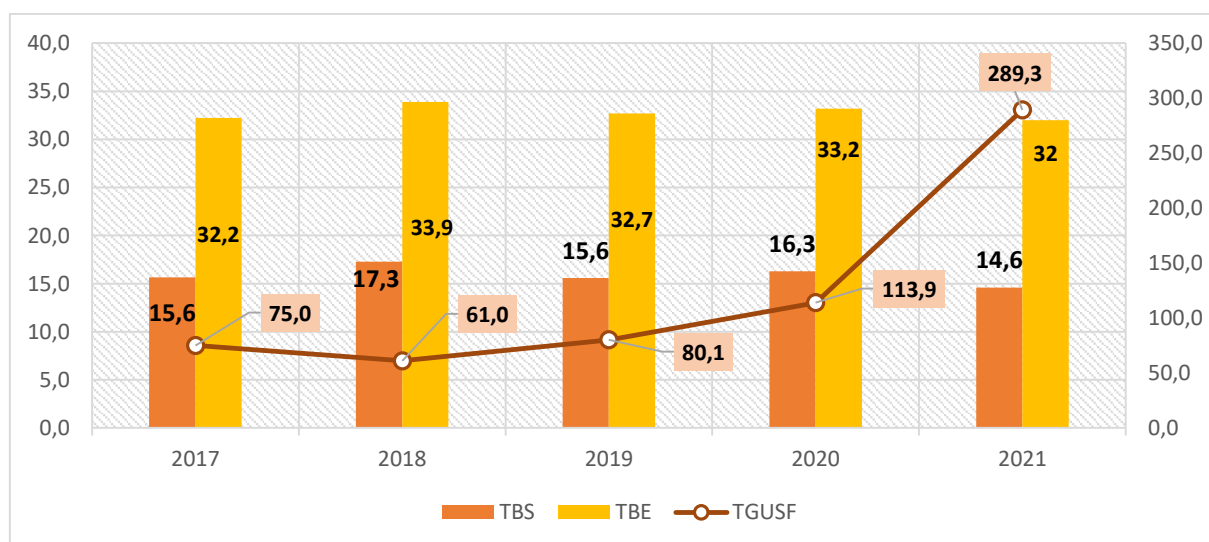


Source : CNEF

7.2.3. Taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF)

Le TGUSF ou taux d'inclusion financière s'est situé à 289,3% en 2021, contre 113,9% en 2020 (cf. graphique 48). Cette évolution s'explique principalement par le développement du mobile money (257,2% de taux d'utilisation).

Figure 62 : Evolution des taux de bancarisation et du taux d'utilisation des services financiers

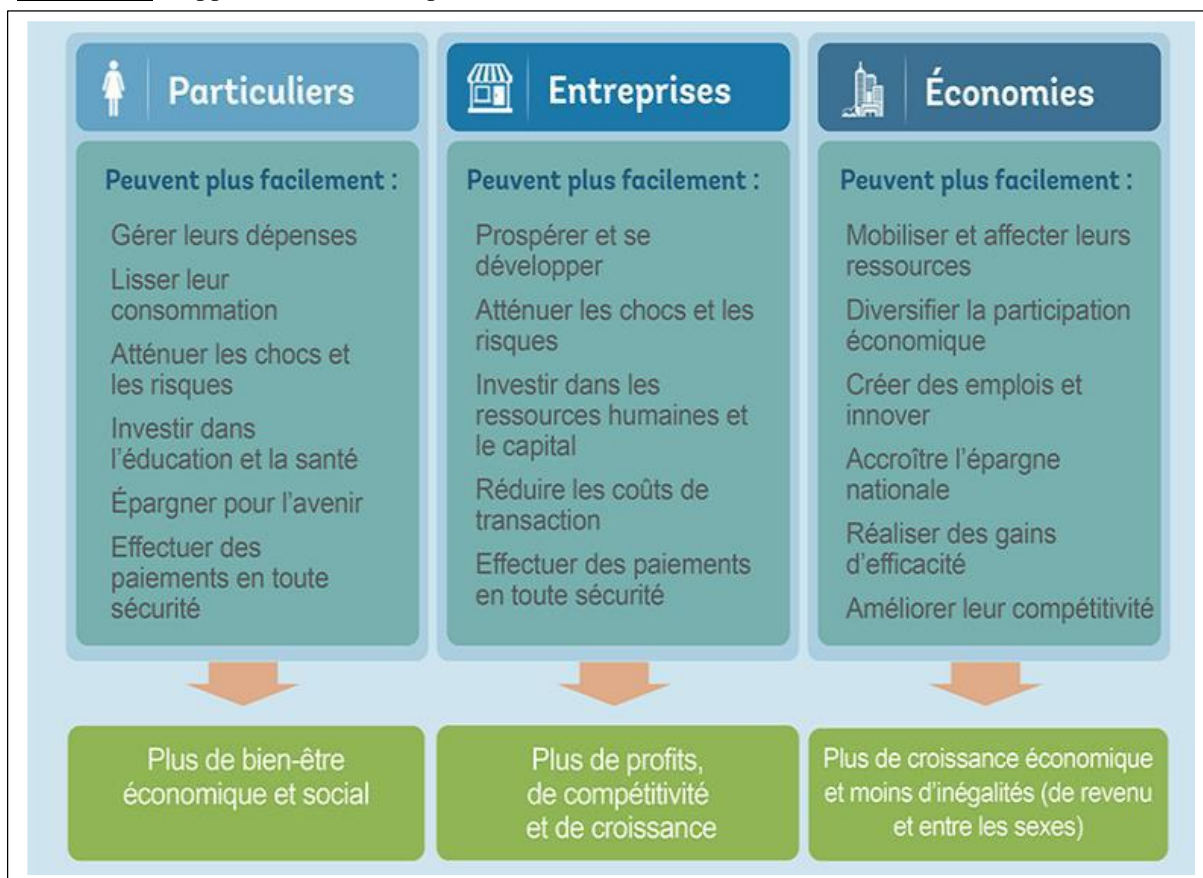


Source : CNEF

En conclusion, malgré le contexte de crise sanitaire et économique actuel, la situation de l'inclusion financière au Congo s'est globalement améliorée entre 2020 et 2021. Le dynamisme observé sur le mobile money a joué un rôle déterminant dans cette évolution. Toutefois, il a été relevé la baisse du taux de bancarisation causée par la

fermeture de certains comptes dormants. Par ailleurs, des défis importants restent encore à relever en matière de couverture nationale en points de services financiers.

Encadré 6 : Opportunités offertes par l'inclusion financière



Source : Banque Mondiale

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CNEF

Président : Ministre en charge des Finances

Vice-Président : Ministre en charge de l'économie et ou des Industries

Secrétaire Général : Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Congo.

I. Autres Ministres membres du CNEF

- Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- Ministre en charge des Mines ;
- Ministre en charge des Hydrocarbures.

II. Membres représentant les institutions de la CEMAC

- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) ;
- Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Responsable du Dépositaire Central du Marché financier de l'Afrique Centrale ;
- Membre du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC.

III. Membres désignés par le Ministre des Finances et du Budget

- Directeur Général de l'Economie ;
- Conseiller aux Institutions Financières Nationales et à la Monnaie du Ministre des Finances et du Budget.

IV. AUTRES MEMBRES STATUTAIRES

- Directeur Général du Trésor Public ;
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Directrice Générale de l'Agence de la Promotion des Investissements (API) ;
- Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire ;
- Président de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo ;
- Président de l'Association des consommateurs ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances ;

- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de bourse;
- Un représentant des caisses de retraite ;
- Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université Marien NGOUABI.

La présente liste est arrêtée à vingt-huit (28) membres.

Annexe 2 : Evolution des effectifs des employés des banques

	2019	2020	Variation (%)	Part (%)
BCH	140	139	-0,7	7,1%
BCI	250	219	-12,4	11,2%
BGFI	176	176	0,0	9,0%
BPC	281	359	27,8	18,4%
BSCA	135	144	6,7	7,4%
CDC	225	219	- 2,7	11,2%
ECOBANK	129	128	-0,8	6,6%
LCB	297	297	0,0	15,2%
SGC	131	131	0,0	6,7%
UBA	140	140	0,0	7,2%
Total effectif	1 904	1 952	2,5	

Source : Déclaration CERBER

**Annexe 3 : Evolution en nombre et en valeur des émissions du Congo entre 2019 et 2020
(montant en milliards)**

Instruments	Année 2019		Année 2020		Variation en %	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
BTA-13	26,0	2	24,0	2	-7,7	-
BTA-26	98,0	12	111,7	10	+13,9	-16,7
BTA-52	84,1	5	26,0	4	-69,1	-20,0
Total BTA	218,1	19	161,7	15	-25,9	-21,0
OTA- 2 ans	123,5	5	271,7	12	+120,0	+140,0
OTA- 3 ans	30,0	1	119,4	7	+298,0	+700,0
OTA- 5 ans	0	0	30,7	1	+100,0	+100,0
Total OTA	153,5	6	421,8	20	+174,8	+233,3
Total des émissions	371,6	25	583,5	35	+57,0	+40,0

Source : BEAC

Annexe 4 : Evolution des TEG

	TEG moyens 1er semestre 2019			TEG moyens 2nd semestre 2019			TEG moyens 1er semestre 2020			TEG moyens 2ème semestre 2020		
	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens
Particuliers	64 315 582 053	8,88%	16,26%	47 793 420 108	8,90%	13,76%	22 864 818 848	10,49%	13,37%	84 978 579 476	7,73%	10,27%
Crédits à la consommation, autre que découverts	23 812 476 961	6,53%	22,54%	24 851 972 043	7,58%	12,32%	2 847 341 098	11,23%	16,42%	36 947 702 308	6,20%	9,27%
Découverts	23 213 566 079	10,33%	10,93%	808 251 667	13,57%	15,55%	5 372 479 423	8,90%	9,85%	3 353 249 357	9,22%	9,85%
Crédits à moyen terme	13 250 786 539	10,72%	14,46%	17 734 490 934	10,82%	15,08%	8 333 378 156	10,33%	12,78%	40 235 537 786	9,06%	11,30%
Crédits à long terme	3 951 514 081	8,51%	15,96%	3 524 275 967	9,20%	18,29%	6 238 690 171	11,80%	15,82%	3 454 605 037	8,97%	11,68%
Cautions	87 238 393	1,79%	6,32%	874 429 497	1,90%	7,93%	72 930 000	2,95%	12,95%	987 484 988	1,90%	1,93%
Effets escomptés										-		
Petites et Moyennes Entreprises	47 923 302 737	7,25%	9,67%	41 667 928 660	7,63%	10,22%	70 244 078 493	8,37%	9,61%	46 166 924 546	8,73%	9,60%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	18 544 893 054	7,63%	10,37%	13 494 812 337	8,75%	12,80%	19 164 487 475	8,12%	9,68%	24 791 217 893	7,93%	8,91%
Découverts	3 701 500 000	8,23%	8,40%	9 535 869 188	10,14%	10,68%	12 679 690 250	13,61%	15,65%	10 390 507 696	13,44%	14,05%
Crédits à moyen terme	18 741 735 029	8,17%	9,66%	6 896 477 701	7,93%	9,50%	1 619 923 805	8,97%	10,76%	5 508 197 792	9,11%	10,82%
Crédits à long terme	877 500 000	9,91%	10,29%	890 212 912	8,64%	13,40%	29 357 624 683	7,90%	8,44%	100 000 000	9,00%	9,35%
Cautions	5 823 082 633	1,95%	7,29%	9 881 431 936	2,57%	3,76%	7 422 352 280	1,81%	3,51%	5 146 740 267	2,59%	6,62%
Effets escomptés	234 592 021	10,16%	31,86%	969 124 586	15,82%	37,78%				230 260 898	10,19%	10,20%
Grandes Entreprises	94 593 762 503	5,33%	9,18%	140 683 844 065	9,65%	11,08%	165 302 402 345	7,28%	8,14%	250 650 138 083	7,94%	8,37%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	12 954 930 858	7,39%	20,19%	35 762 025 039	7,19%	10,08%	34 848 298 697	6,75%	7,09%	49 447 200 577	6,57%	7,98%
Découverts	28 790 000 000	6,40%	6,40%	80 071 260 272	11,37%	11,93%	65 144 176 482	10,83%	11,66%	156 246 611 950	9,14%	9,19%
Crédits à moyen terme	7 671 000 000	7,30%	9,13%	22 898 987 333	8,10%	10,26%	11 070 084 550	6,49%	7,80%	10 337 564 542	7,04%	7,47%
Crédits à long terme	15 423 768 609	7,31%	16,81%				25 757 184 949	5,80%	6,76%	19 981 939 275	6,55%	7,89%
Cautions	29 635 701 497	1,80%	3,04%	1 951 571 421	2,00%	3,85%	28 364 702 865	1,43%	2,61%	13 948 455 466	1,53%	1,54%
Effets escomptés	118 361 539	13,87%	30,88%				117 954 802	14,96%	37,00%	688 366 273	15,94%	16,12%
Autres personnes morales	33 971 238 607	6,30%	6,78%	5 578 886 419	7,09%	8,63%	32 165 961 416	6,85%	7,01%	257 211 413 767	5,94%	5,94%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	2 525 884 644	6,71%	8,13%	300 000 000	8,00%	33,80%	677 000 000	7,00%	13,63%	16 800 550 000	6,07%	6,07%
Découverts	29 050 000 000	6,47%	6,47%	3 491 000 000	9,98%	10,00%	29 633 000 000	7,08%	7,09%	3 390 000 000	7,67%	7,67%
Crédits à moyen terme	300 000 000	8,00%	9,51%							1 500 000 000	7,50%	7,53%
Crédits à long terme	668 639 465	6,50%	23,52%				653 907 043	6,50%	6,50%	229 000 000 000	6,00%	6,00%
Cautions	1 426 714 498	1,69%	2,22%	1 787 886 419	1,29%	1,73%	1 202 054 373	1,13%	1,59%	5 338 743 127	1,06%	1,06%
Effets escomptés										1 182 120 640	7,50%	7,60%
Administrations publiques	35 282 912 174	8,28%	9,83%	30 487 900 000	7,80%	9,02%	24 474 737 824	4,86%	17,56%	130 054 224 213	5,68%	5,79%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	3 222 200 000	9,21%	9,46%	1 000 000 000	9,00%	10,00%	15 000 000 000	5,50%	25,89%	4 350 000 000	10,94%	14,03%
Découverts	-	-	-	4 920 000 000	9,29%	9,64%	150 000 000	15,00%	15,36%	305 000 000	8,52%	8,53%
Crédits à moyen terme	32 006 207 758	8,20%	9,88%	24 344 200 000	7,52%	8,92%	4 624 737 824	5,88%	6,73%			
Crédits à long terme	-	-	-							124 690 000 000	5,51%	5,52%
Cautions	54 504 416	0,50%	3,07%	223 700 000	0,50%	1,47%	4 700 000 000	1,50%	1,69%	709 224 213	2,00%	2,01%
Effets escomptés	118 361 539	13,87%	30,88%							-		
TOTAL GENERAL	276 086 798 074	6,99%	10,70%	266 211 979 252	8,93%	11,14%	315 051 998 926	7,52%	9,46%	769 061 280 085	6,91%	7,40%

Annexe 5 : Liste des sociétés d'assurance du Congo en 2021

Sociétés d'Assurances	Branche	Sigle	Référence de l'agrément	Capital social (en millions de FCFA)	Actionnaires
Assurances et Réassurances du Congo	Non vie	ARC	Ordonnance N°32/73/MEFB-CAB du 31/10/73	4 000	Etat Congolais, CCA, LCDE, CNSS
Assurances Générales du Congo	Non vie	AGC	Arrêté N°1358/MEFB-CAB du 15/09/1999	3 700	Raymond IBATA, Privés congolais
Nouvelle Société Interafricaine des Assurances	Non vie	NSIA-Congo	Arrêté N°8924/MEFB-CAB du 15/09/2004	5 500	Groupe NSIA-Côte d'Ivoire
ALLIANZ Congo Assurances	Non vie	ALLIANZ	16267/MFBPP-CAB du 24/10/2012	3 000	Groupe ALLIANZ-France
SANLAM-Assurance Congo	Non vie	SANLAM	16533/MEFPPI-CAB du 03/10/2014	4 510	Groupe SANLAM
Africaine des Assurances Congo	Non vie	AAC	2886/MFB-CAB du 07/05/2018	4 510	Africaine des Assurances Benin
Nouvelle Société Interafricaine des Assurances	Vie	NSIA-Vie Congo	Arrêté N°8924/MEFB-CAB du 15/09/2006	3 000	Groupe NSIA-Cote d'Ivoire
Assurances Générales du Congo	Vie	AGC Vie	8880/MEFB-CAB du 29/12/2007	3 155	Raymond IBATA, Privés congolais

Source : Direction Nationale des Assurances

Annexe 6 : Evolution du total bilan de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	20 473	19 791	18 380	-7,1
AAC		3 728	3 215	-13,8
AGC	21 649	23 864	25 535	7,0
ALLIANZ	8 174	9 759	8 263	-15,3
NSIA	16 416	15 662	15 855	1,2
SAHAM	14 457	19 176	18 019	-6,0
Total	81 169	91 980	89 267	-2,9

Source : CNEF.

Annexe 7 : Evolution du Chiffre d'Affaires de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	27 234	27 766	30 469	9,7
AAC		1 682	2 010	19,5
AGC	7 183	7 968	6 138	-23,0
ALLIANZ	6 617	5 689	5 003	-12,1
NSIA	8 054	6 207	5 087	-18,0
SAHAM			4 510	
Total	49 088	49 312	53 217	7,9

*Source : CNEF***Annexe 8 : Evolution du Résultat Net de la branche non-vie**

	2018	2019	2020	Variation
ARC	-10	-1405	39	-102,8
AAC		-1 071		
AGC	-10	223	172	-22,9
ALLIANZ	246	102	124	21,6
NSIA	460	312		-100,0
SAHAM	23	256	2	-99,2
Total	709	-1 583	337	121,3

*Source : CNEF***Annexe 9 : Evolution du nombre d'employés de la branche non-vie**

	2018	2019	2020	Variation
ARC	93	86	76	-11,6
AAC	15	16	15	-6,3
AGC	103	103	103	0,0
ALLIANZ	36	38	38	0,0
NSIA	47	44	41	-6,8
SAHAM	21	21	21	0,0
Total	315	308	294	-4,5

Source : CNEF

Annexe 10: Evolution des différentes branches en assurance vie

CATEGORIES EN ASSURANCES VIE		2019		2020		EVOLUTION 2020/2019	2021		EVOLUTION N 2021/2020
		Montant	Part en %	Montant	Part en %		Montant	Part en %	
Assurances individuelles	Contrat en cas de décès	165	8,5%	126	5,9%	-23,6%	219	9,0%	73,8%
	Epargne	1 378	71,3%	1 616	75,5%	17,3%	1 776	73,2%	9,9%
	Mixte	390	20,2%	399	18,6%	2,3%	432	17,8%	8,3%
	TOTAL INDIVIDUELLES	1 933	100%	2 141	100%	10,76%	2 427	100%	13,4%
Assurances Collectives	Contrat en cas de décès	1 873	75,3%	2 211	50,6%	18,0%	2 334	24,2%	5,6%
	Epargne	616	24,7%	2 156	49,4%	250,0%	7 309	75,8%	239,0%
	Mixte	-		1	0,0%		0,4	0,004%	-60,0%
	TOTAL COLLECTIVES	2 489	100%	4 368	100%	75,5%	9 643	100%	120,8%

Source : CNEF

Annexe 11 : Liste des SVT agréés du Congo au 31 décembre 2021

N°	Nom de l'établissement	Pays	N° d'arrête	Date d'agrément
1	AFRILAND FIRST BANK	Cameroun	7895	15-sept.-09
2	BGFIBANK GABON	Gabon	7895	15-sept.-09
3	CREDIT DU CONGO	Congo	7895	15-sept.-09
4	ECOBANK CAMEROUN	Cameroun	7895	15-sept.-09
5	ECOBANK CENTRAFRIQUE	Centrafrique	7895	15-sept.-09
6	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES AU CAMEROUN	Cameroun	7895	15-sept.-09
7	UNION BANK OF CAMEROUN	Cameroun	7895	15-sept.-09
8	UNION GABONAISE DE BANQUE	Gabon	7895	15-sept.-09
9	UNITED BANK OF AFRICA CAMEROUN	Cameroun	18300	8-oct.-09
10	LA CONGOLAISE DE BANQUE	Congo	12633	22-déc.-16

11	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON	Cameroun	12633	22-déc.-16
12	CAISSE COMMUNE D'EPARGNE ET D'INVESTISSEMENT DE LA GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	12633	22-déc.-16
13	BGFIBANK GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	12633	22-déc.-16
14	BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL	Guinée Equatoriale	12633	22-déc.-16
15	ECOBANK GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	12633	22-déc.-16
16	ORABANK TCHAD	Tchad	12633	22-déc.-16
17	BGFIBank Congo	Congo		16-août-17
18	COMMERCIALE BANK OF CAMEROUN	Cameroun	nd	nd
19	SOCIETE GENERALE CONGO	Congo		11-sept.-19
20	BSCA CONGO	Congo		16-août-17
21	ECOBANK CONGO	Congo		16-août-16
22	UNITED BANK OF AFRICA CONGO	Congo	5590	7-janv.-19
23	UNITED BANK OF AFRICA GABON	Gabon	16087	13-mai-20
24	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	Cameroun	nd	nd
25	SOCIETE GENERALE TCHAD	Tchad		13-mai-20

Source : BEAC

Annexe 12 : Synthèse des indicateurs d'inclusion financière du Congo (sur la base de la population âgée de 15 ans et plus)

	Années	2017	2018	2019	2020	2021
1- Pourcentage des unités administratives ayant au moins une présence bancaire <i>(Nombre total d'unités administratives ayant au moins un point d'accès/Nombre total d'unités administratives)</i>		19,8%	19,8%	19,8%	19,8%	19,8%
2- Pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins une présence bancaire <i>(Nombre total d'adultes d'unités administratives ayant au moins un point d'accès/population adulte totale)</i>		97,6%	97,6%	97,6%	97,6%	97,6%
3- Taux de pénétration géographique des agences bancaires <i>(Nombre d'agences bancaires/superficie totale)*1000 km2</i>		0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
4- Taux de pénétration géographique des DAB <i>(Nombre de DAB/superficie totale)*1000 km2</i>		0,6	1,0	1,1	1,1	1,1
4- Taux de pénétration géographique des agences des EMF <i>(Nombre d'agence des EMF/superficie totale)*1000 km2</i>		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
5- Taux de pénétration géographique des points de vente de monnaie électronique <i>(Nombre de points de vente de monnaie électronique/superficie totale)*1000 km2</i>		20,4	47,9	100,9	96,7	142,5
5- Taux global de pénétration géographique des services financiers <i>(Taux de pénétration géographique des agences bancaires + Taux de pénétration géographique des DAB+ Taux de pénétration géographique de la monnaie électronique)</i>		21,9	49,7	102,9	98,6	144,4

6- Nombre total des agences bancaires pour 10 000 adultes <i>(Nombre d'agences bancaires/population adulte)*10 000</i>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
7- Nombre total des DAB pour 10 000 adultes <i>(Nombre de DAB/population adulte)*10 000</i>	0,8	1,2	1,2	1,235	1,2033
6- Nombre total des agences des EMF pour 10 000 adultes <i>(Nombre d'agences des EMF/population adulte)*10 000</i>	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Nombre de points de vente de monnaie électronique pour 10 000 adultes <i>(Nombre de points de vente de monnaie électronique/population adulte)*10000</i>	24,9	56,9	116,9	109,2	156,8
8- Nombre total des points d'accès aux services financiers pour 10 000 habitants <i>(Nombre d'agences bancaires pour 10 000 adultes + Nombre total des DAB pour 10 000 adultes+Nombre total de point de vente mobile money pour 10 000 adultes)</i>	26,6	59,1	119,1	111,4	158,9
9- Nombre de compte de dépôt bancaire	424 888	496 991	460 451	492 651	453 097
10- Pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôts bancaire <i>(Nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt dans les banques/ population adulte)</i>	15,1%	17,3%	15,6%	16,3%	14,6%
11- Nombre de compte dépôt bancaire par 10 000 adultes <i>(Nombre total de comptes de dépôts/population adulte)*10 000</i>	1 515	1 727	1 559	1 626	1 458
12- Nombre de compte de dépôt dans un EMF	442 250	478 332	504 094	510 848	542 469
13- Nombre de comptes de dépôts dans EMF par 10 000 adultes <i>(Nombre total de compte de dépôt dans un EMF/population totale)*10 000</i>	1 577	1 662	1 707	1 686	1 745
14- Pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt dans les EMF <i>(nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt dans les EMF/ population adulte de 15 ans et plus)</i>	15,8%	16,6%	17,1%	16,9%	17,5%

Nombre de compte de mobile money	224 931	780 143	1 401 024	2 446 291	7 995 000
Nombre de compte de monnaie électronique par 10 000 adultes <i>(Nombre de compte mobile money/population totale)*10000</i>	802	2 711	4 745	8 075	25 722
14- Pourcentage des adultes ayant au moins un compte mobile money <i>(nombre de comptes mobile money/ population adulte de 15 ans et plus)</i>	8,0%	27,1%	47,4%	80,8%	257,2%
13- Nombre de compte de dépôt dans les institutions financières	1 092 069	1 755 466	2 365 569	3 449 790	8 990 566
14- Pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt <i>(nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt dans les banques +EMF+mobile money/ population adulte de 15 ans et plus)</i>	38,9%	61,0%	80,1%	113,9%	289,3%
15- Nombre de compte de dépôt dans les institutions financières par 10 000 adultes <i>(Nombre total de comptes de dépôts dans les banques +EMF+EME/ population de 15 ans et plus)* 10 000)</i>	3 893	6 100	8 012	11 388	28 925

Source : CNEF

Equipe de rédaction du rapport annuel du CNEF 2021



Directeur de la publication :

Serge Dino Daniel GASSACKYS
Secrétaire Général du CNEF

Comité de rédaction :

Gatien Wenceslas ONDAYE OBILI
Ange Julien POATY PAYAS
Edmond Stanislas NGOLO
Rosaire OKO DIT FOUROU
Eshton Junior MOUENDZI TOMBET
Antoine Paterne OSSOUNGOU

Comité de relecture:

Serge Dino Daniel GASSACKYS
Dieudonné PANZOU BAYONNE
Fortuné William MOUKOULOU
Gatien Wenceslas ONDAYE OBILI
Ghynel NGASSI NGAKEGNI
Symphorien GOUALA GOKO
Ange Julien POATY PAYAS
Edmond Stanislas NGOLO
Rosaire OKO DIT FOUROU
Armand Ghyslain MALIKOUA
Eshton Junior MOUENDZI TOMBET
Antoine Paterne OSSOUNGOU
Stephen MOKOKO
Fridrych KOUD MONGO
Mesmin GANKAMA
Belge Armand BOUASSI

Réalisation et Impression :

Secrétariat Général CNEF Congo